

ENSEMBLE!

Numéro 76 / Trimestriel
Octobre 2012

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Les nouvelles réponses politiques



à la mendicité

- ▶ **ÉLECTIONS:** Des communes contre l'exclusion ?
- ▶ **CHÔMAGE:** Mobilisations syndicales en faveur des sans emploi
- ▶ **ÉNERGIE:** Pour une tarification progressive et solidaire

Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
P 003487



à l'emploi... des préjugés

~~CHÔMEUR PROFITEUR~~ CHÔMEUR EN DANGER



NE NOUS TROMPONS PAS DE CIBLE !

Rejoins-nous

le mardi 16 octobre 2012
pour dire **NON** à l'emploi des préjugés

au Charleroi Espace Meeting Européen, rue des Français 147 à 6020 Charleroi

Infos et inscription :

Pedro RODRIGUEZ > prodriguez@acv-csc.be - 02/246.32.22 - 0477/28.47.18

- Programme**
- 9h00 > Accueil torréfié ou fruité
 - 9h30 > Clip «micro trottoir»
 - 9h40 > Mot de bienvenue de Chantal Doffiny
 - 9h50 > «Chômeurs malgré eux», la parole aux Travailleurs Sans Emploi
 - 10h00 > Plan d'action contre les préjugés
 - 10h10 > «Préjugés, à qui profite le crime ?», par Marc Maeschalk, philosophe
 - 10h45 > Ateliers d'expression pour s'attaquer au préjugé «chômeur profiteur»
 - 12h30 > Espace convivial et vitaminé
 - 13h30 > Echos des ateliers mis en scène par la troupe Cortex
 - 14h45 > Mot de clôture de la CSC par Marie-Hélène Ska

BULLETIN D'INSCRIPTION

Talon à renvoyer à la CSC-Travailleurs Sans Emploi, Chaussée de Haecht 579 - 1031 Bruxelles

Ta participation nous permet d'être plus fort contre les préjugés.

Nom _____

Prénom _____

Rue _____ N° _____

CP _____ Localité _____

Tél. /GSM _____ E-mail _____

- Je participe à la journée du 16 octobre 2012
- Je n'y participe pas mais je désire être informé des suites de l'action



E.R. : FECTSE - Pedro Rodriguez - chaussée de Haecht 579 - 1031 Bruxelles - Graphisme : www

"Donner un peu à tout le monde" ?

Arnaud Lismond
Président du CSCE Asbl

"Bienvenue, M. Arnault", c'est le titre de l'éditorial signé par M. Francis Van de Woestyne dans La Libre du 10/9/12. Lequel poursuit "La demande d'obtention de la double nationalité, (belge et française) introduite par la première fortune française, Bernard Arnault, a fait l'effet d'une bombe en France. [...] Depuis 48 heures, Bernard Arnault est lynché, accusé de trahison fiscale. Il est piquant de voir les tenants d'une taxation quasi confiscatoire des grosses fortunes, s'étonner que celles-ci cherchent des cieux plus cléments. Bernard Arnault ne propose rien d'illégal. Où est le mal ? [...] Alors, que doit faire la Belgique ? L'accueillir, pardi."

Armand De Decker, bourgmestre MR de la commune d'Uccle, a levé un coin du voile sur les motivations de la première fortune française pour se domicilier dans sa belle commune : "Il est certain qu'il a un ressentiment par rapport à une politique de son pays qu'il considère peu accueillante par rapport à l'entreprise et à l'esprit d'entreprise."

Plusieurs hypothèses circulent depuis lors sur les raisons de cette demande de nationalité. L'une est l'étape belge pour Monaco : les résidents de cette principauté ne paient pratiquement aucun impôt... sauf (en vertu d'une convention entre Monaco et la France de 1963) s'ils sont Français. La nationalité belge pourrait dès lors n'être qu'un tremplin pour l'envol vers ce paradis fiscal.

10.000.000.000 D'EUROS DE PLUS...

L'autre hypothèse est celle de sa succession. M. Arnault a entre 30 et 40 milliards d'euros, 63 ans et cinq enfants. En France, ils devraient payer 40 % d'impôts lors de la succession. Et en Belgique... seulement 3 %, via un mécanisme de la donation entre vifs et à condition que lui-même et ses enfants se domicilient fiscalement en Belgique. Au moins 10 milliards d'euros échapperaient ainsi à la collectivité. Ce n'est sans doute pas une coïncidence si M. Arnault a récemment créé à Bruxelles une fondation privée, nommée "Protectinvest" (sic) qui "a pour but désintéressé, à compter du décès de M. Bernard Arnault [...] la protection des intérêts financiers et patrimoniaux des héritiers en ligne directe de Monsieur Bernard Arnault" (Statuts de Protectinvest).

Le bourgmestre MR d'Uccle reste quant à lui persuadé que les motivations de M. Arnault sont ailleurs : "Ce n'est pas pour des raisons

fiscales [...] il m'a confié être très attaché à la Belgique. Il a beaucoup de souvenirs ici. Enfant, il passait toutes ses vacances à Nieuwpoort sur la côte flamande." et, enfin, "Il a une grande ambition industrielle en Belgique"...

M. Arnault aurait déjà transféré 4 milliards d'euros d'actifs en Belgique. Au travers de 11 sociétés et de sa fondation, toutes situées dans un modeste immeuble schaarbeekois, les filiales belges de M. Arnault auraient capté, entre 2009 et 2011, 630 millions d'euros de bénéfices de son groupe, en ne payant que 24 millions d'euros d'impôts (190 millions de réductions diverses) et en employant... 7 personnes.

... ENTRE 150 ET 190 EUROS DE MOINS

Il faudra bien trouver quelque part les millions et milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus fortunés. La recette est connue : "Faites payer les pauvres ! [...] Ils sont tellement plus nombreux." La nouvelle réforme du chômage adoptée par le gouvernement fédéral Di Rupo Ier, qui entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2012, concerne justement la dégressivité des allocations des chômeurs de longue durée. Selon Thierry Bodson, elle fera "perdre en moyenne 150 euros par mois pour un chef de ménage et 190 euros pour un isolé." Un chômeur isolé de longue durée, aura droit, sur la base d'un temps plein, à 916 euros par mois. Ce qui sera largement inférieur au seuil de pauvreté (estimé à 973 euros/mois en 2010).

Le député PS et président du CPAS de Bruxelles Yvan Mayeur commentait cet été la situation politique : "Nous soutenons un gouvernement de survie nationale sur le plan institutionnel, qui va de la gauche à la droite. Il faut bien passer par des mesures de droite, non pertinentes, vexatoires et blessantes pour ce que certains appellent les "petites gens". Ce serait, dit-on, le prix à payer sur le plan social pour permettre aux libéraux de faire mal aux gens. Il faut bien en donner un peu à tout le monde." **A**

À chacun et chacune de juger, et à suivre...

Le vif, 24 août 2012

SOUTENEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS À ENSEMBLE!



- ▶ 15 euros / an : travailleurs
- ▶ 8 euros / an : sans-emploi et étudiants
- ▶ 30 euros / an : organisations
- ▶ Abonnements groupés : contactez notre secrétariat

ADHÉREZ AU COLLECTIF

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ▶ 30 euros / an : travailleurs
- ▶ 15 euros / an : sans-emploi et étudiants
- ▶ 60 euros / an : organisations
- ▶ 30 euros / an : petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion :
068-8922948-42

Ajouter en communication : ABO ou COTIS, suivant votre choix.

Merci à tou(te)s pour votre soutien !

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion: emploi et revenu pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal trimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



PLUSIEURS CAMPAGNES SONT EN COURS :

- ▶ Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▶ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

SI VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE NOS ACTIONS VOUS POUVEZ :

- ▶ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ▶ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions.
- ▶ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▶ Vous abonner au journal du Collectif.

www.ensemble.be

ÉDITO

- (3) "Donner un peu à tout le monde" ?
(Arnaud Lismond)

PAUVRETÉ

- (6) Etterbeek : cachez ces mendiants que l'on ne saurait voir
(Anne Löwenthal)

ÉLECTIONS

- (8) Les communes contre l'exclusion ?
(Carlos Crespo)
- (10) Lutte contre les inégalités et politiques communales...
(Benjamin Pestieau)
- (12) Saint-Josse, une commune à potentiel... précarisée
(Zoé Genot)
- (14) Comment lutter contre la pauvreté ?
(Catherine Moureaux)
- (16) La commune comme espace de solidarité et de proximité
(Hervé Doyen)
- (18) Watermael-Boitsfort : une commune dite "riche" !
(Michel Colson)

LIVRES

- (20) La face cachée de la capitale wallonne
(Benjamin Moriamé)

CPAS

- (22) En Permanence à Anderlecht
(Jean Flinker)
- (28) Ces pauvres sont décidément impayables !
(Denis Desbonnet)

CHÔMAGE

- (34) Robert, le pot de terre contre le pot de fer...
(Abida Allouache)
- (38) Travailler à Pôle Emploi
(Hugues Esteveny)
- (42) Face à la vague...
(Daniel Flinker)
- (44) Aux côtés des chômeurs, avec la CSC...
(Khadija Khourcha et Pedro Rodriguez)
- (49) Refuser l'austérité. Organiser la résistance
(Samuel Droolans)
- (52) La FGTB Verviers interpelle les édiles communaux
(Daniel Richard)
- (54) Tous à la soupe populaire et au CPAS ?
(Corine Barella)

ÉNERGIE

- (58) La tarification sociale et solidaire, un outil indispensable à la réalisation du droit à l'énergie
(Paul Vanlerberghe)

DÉMOCRATIE

- (60) La rapide et discrète agonie du cordon sanitaire
(Carlos Crespo)
- (62) La grève des avocats pro deo aura-t-elle porté ses fruits ?
(Judith Lopes Cardozo)

UNE PUBLICATION DU

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, Place Loix 7 (bte 27), 1060 Bruxelles. 02/535.93.50.

RÉDACTEUR EN CHEF

Carlos Crespo
(crespoxc@hotmail.com)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Daniel Flinker
(daniel.flinker@asbl-csce.be)

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Abida Allouache, Corine Barella, Michel Colson, Carlos Crespo, Denis Desbonnet, Hervé Doyen, Samuel Droolans, Hugues Esteveny, Daniel Flinker, Jean Flinker, Zoé Genot, Khadija Khourcha, Benjamin Moriamé, Catherine Moureaux, Arnaud Lismond, Judith Lopes Cardozo, Anne Löwenthal, Benjamin Pestieau, Daniel Richard, Pedro Rodriguez, Paul Vanlerberghe

DESSINS

Titom (www.bxl.attac.be/titom)
Stiki (<http://ledessindulundi.site.voila.fr/>)
Manu Scordia (www.manuscordia.blogspot.com)
Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative Commons.

MISE EN PAGE

Graph'X - Étienne Mommaerts

REMERCIEMENTS

Stéphane Pastor et Christian Nauwelaers pour leur relecture attentive.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arnaud Lismond
Place Loix 7 (bte 27),
1060 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source.

AVEC LE SOUTIEN DE

La Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimés et Internet.

Etterbeek : cachez ces mendiants que l'on ne saurait voir

En mai 2012, la commune d'Etterbeek décidait de mettre un frein à la mendicité, particulièrement sur certains de ses axes commerciaux : seuls quatre mendiants seraient désormais autorisés par rue.

Votée à l'unanimité par le conseil communal (composé de la liste du bourgmestre, du PS et d'Ecolo), la mesure n'a pas manqué de nous faire réagir. En tant que citoyens acteurs et vigilants, nous avons déjà été interpellés par la mesure prise récemment par la Ville de Liège, qui impose désormais des horaires aux mendiants qui, s'ils ne les respectent pas, passeront plusieurs heures au cachot. La réglementation prise à Liège a d'ailleurs, de l'aveu même de certains de ses élus, inspiré le conseil communal d'Etterbeek.

Visiblement mal à l'aise face aux interpellations citoyennes et aux questions des journalistes, Vincent De Wolf a très vite tenté d'adoucir la chose, en déclarant notamment : *"Il ne s'agit certainement pas d'un moyen détourné de chasser le mendiant, mais simplement de limiter les excès. Si les agents de quartier constatent que six mendiants sont présents sur un même tronçon mais que c'est paisible, ils ne feront rien."* Et le bourgmestre d'Etterbeek d'affirmer qu'il a consulté la population et "les mendiants habituels" de la commune... ce qui, à notre connaissance, n'est pas le cas.

UNE ACTION CITOYENNE A, LE 16 JUILLET DERNIER, APPELÉ LES ÉLUS DE LA COMMUNE D'ETTERBEEK À FAIRE PREUVE DE RESPONSABILITÉ... CETTE ACTION FAISAIT SUITE AU VOTE, UNANIME, D'UNE RÉGLEMENTATION VISANT À LIMITER LE NOMBRE DE MENDIANTS DANS CERTAINES RUES COMMERCANTES DE LA COMMUNE.

/ Anne Löwenthal
Initiatrice de l'action "Nous irons donc mendier"

Face à l'annonce de notre action (voir infra), il nous a également reproché de ne pas l'avoir contacté préalablement à celle-ci. Ce fut d'ailleurs sa seule objection, qui à nos yeux ne vaut rien puisque la mesure était votée.

De deux choses l'une : soit on criminalise la pauvreté et la mendicité qui en découle, soit on ne le fait pas. Et si on ne le fait pas, on ne peut pas, au nom d'arguments électoralistes, cosmétiques et olfactifs, décider qu'elles sont auto-

d'entre eux est arrivé le cinquième dans une rue? Va-t-on installer un système de ticketing à chaque carrefour de chaque rue? – et outre le fait qu'une fois de plus on tente de réglementer des choses qui le sont déjà (puisqu'il s'agit, à en croire le bourgmestre, de ne pas troubler l'ordre public et de lutter contre les trafics d'êtres humains), nous a donc poussés à réagir.

“IL FAUT LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET NON CONTRE LES PAUVRES!”

COSMÉTIQUE ET RIDICULE

La réglementation, une fois de plus, s'attaque aux symptômes plutôt qu'aux causes. Dans une situation d'autant plus grave qu'elle touche des êtres humains. Plutôt que de venir en aide aux mendiants, on lutte contre la mendicité. Plutôt que de lutter contre la pauvreté, on combat les pauvres. Ici, en les déplaçant et pire, en les criminalisant, ce qui n'est pas du ressort de l'autorité communale.

risées, mais en nombre limité. Ou alors, on peut aussi décider que cinq poussettes par trottoir, c'est trop. Que cinq femmes en mini-jupe par rue, c'est une offense à la décence. Que cinq jeunes sur une place, c'est trop bruyant, etc., etc. Ad nauseam.

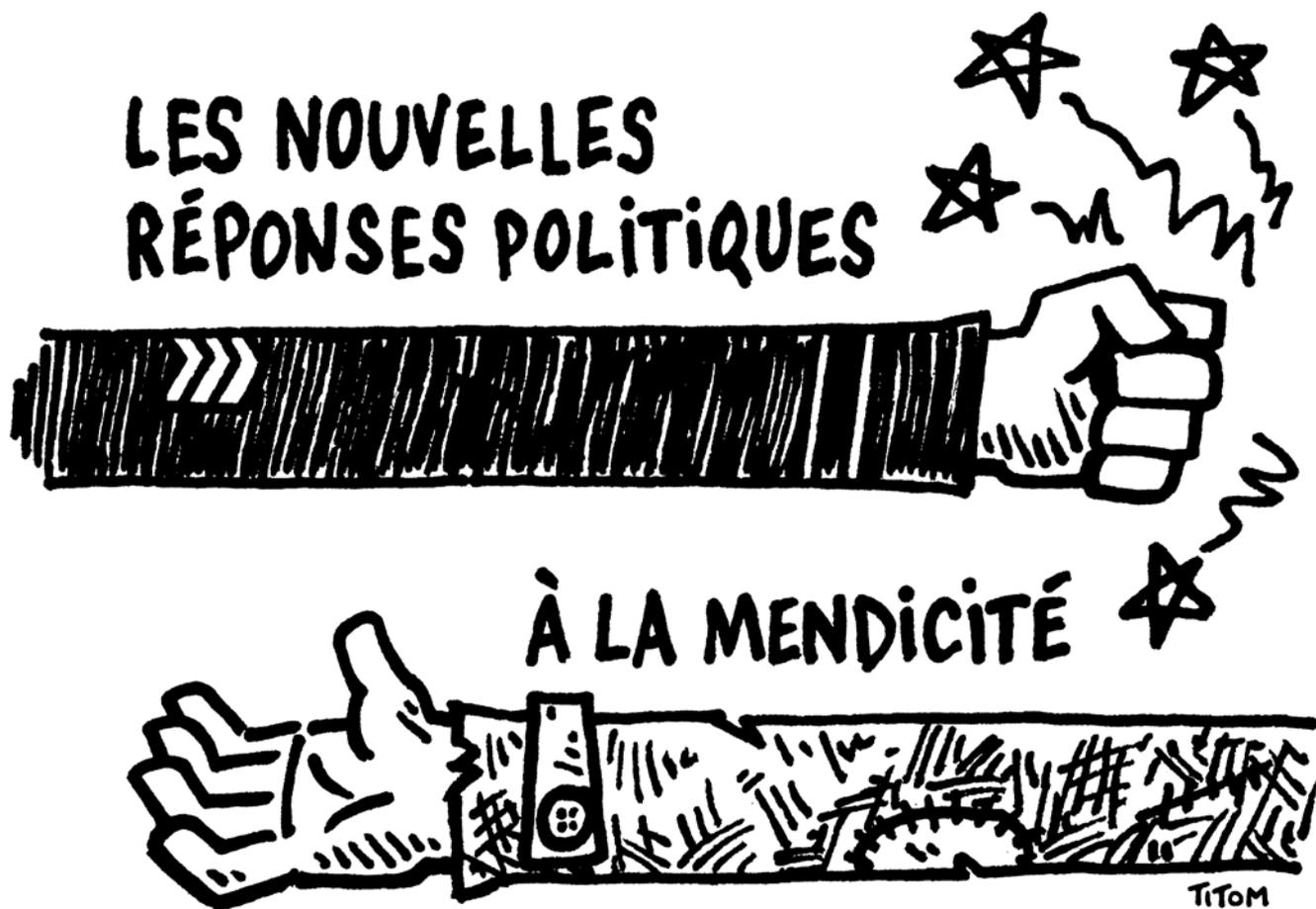
Cette mesure, outre son ridicule et l'impossibilité de la faire respecter – qui va compter les mendiants? Comment va-t-on déterminer lequel

“NOUS IRONS DONC MENDIER”

"Nous", des citoyens lambdas qui, via Facebook, ont créé un événement : "Nous irons donc mendier". Nous y avons convié les premiers concernés : des gens qui, vivant ou non à la rue, en sont réduits à mendier pour survivre.

Le lundi 16 juillet 2012, nous nous sommes donc rendus dans les rues concernés, par groupes de minimum cinq, pour y distribuer un tract expliquant notre démarche et

LES NOUVELLES RÉPONSES POLITIQUES



réclamant que de réelles mesures de lutte contre la pauvreté soient prises.

Nous y avons mendié également et l'argent récolté est revenu à ceux d'entre nous qui étaient visés par la mesure et aux mendiants croisés sur place.

Minimum cinq, puisque c'est un de plus que le nombre autorisé par la nouvelle réglementation. Libre aux autorités de faire évacuer le cinquième, le sixième... d'entre nous, si toutefois elles pouvaient le déterminer à coup sûr...

Notre message était le suivant. Considérant qu'interdire la mendicité (ou la limiter) ne résout rien, estimant pouvoir supporter la vue (et l'odeur) de la misère sur nos trottoirs, et conscients que même cachée la misère reste un fléau à combattre, nous avons ainsi réclamé à nos dirigeants un peu de sérieux. Et de cœur.

Nous leur avons demandé de lutter contre la pauvreté et non contre les pauvres. De prendre, enfin, les mesures qui s'imposent. De cesser de négliger une population croissante et d'offrir au non-marchand de quoi faire de la prévention, d'une part et venir en aide aux plus pauvres d'entre nous, d'autre part.

Cette action fut l'occasion de discuter avec la population de la commune. Elle fut relativement bien accueillie et donna lieu à de nombreux débats, parfois houleux mais toujours riches. Certains d'entre nous ont été invités par des sans domicile fixe à découvrir leurs conditions de vie dans des endroits indignes pour tout être humain.

RETENTISSEMENTS MÉDIATIQUES

Comme nous nous y attendions, la réponse des autorités communales ne fut pas satisfaisante, le bourgmestre se contentant

de répondre via les médias que nous aurions dû le contacter avant d'organiser notre action et que la nouvelle réglementation avait été votée "pour le bien" des sdf ("les habitués de la commune", a-t-il précisé à l'une ou l'autre reprise).

Je dois, pour être complète, préciser qu'il m'a, via Facebook, invitée à prendre contact avec son secrétariat afin que je puisse prendre connaissance des mesures prises par la commune en matière de lutte contre la pauvreté. Je n'en ai pas encore eu le temps mais je le ferai. Je ne vois toutefois pas en quoi des mesures prises par ailleurs justifient celle-ci.

Le retentissement médiatique fut, lui, par contre, important. Médias francophones et néerlandophones ont largement relayé notre action, interrogé des sdf et parlé de la problématique.

Notre objectif était donc atteint : nous voulions appeler nos (candidats) politiques à tirer leurs électeurs potentiels vers le haut et à renoncer à prendre des mesures purement cosmétiques qui, nous l'espérons et grâce à des actions de ce genre, leurreront de moins en moins de gens. Nous voulions les appeler à prendre les problèmes graves des plus précaires à bras-le-corps au lieu de les ôter de notre vue, et de la leur.

À titre personnel, je précise que je compte procéder de la sorte de manière systématique quand des (candidats) politiques tenteront encore de prendre leurs citoyens pour des imbéciles, comme ce fut à mon sens le cas ici... si ce n'est qu'ils ont certainement en cette occurrence, comme à Liège, contenté certains commerçants locaux. ■

Les communes contre l'exclusion ?

“Penser global. Agir local”, l'expression fut utilisée pour la première fois en 1972 lors du premier sommet de l'environnement. Aujourd'hui, elle est parfois reprise par des altermondialistes et les progressistes notamment pour insister sur l'importance d'une action politique appliquée à un niveau de pouvoir proche du citoyen en vue de mieux répondre à ses attentes. Tout en ne faisant pas l'économie d'une réflexion globale sur les enjeux et les solutions à apporter.

ÉLECTIONS

Dans le contexte belge, les élections d'octobre 2012 sont l'occasion pour le citoyen de pouvoir se prononcer sur des questions de mobilité, d'instruction publique, de culture ou d'accueil de l'enfance. Pour l'associatif, c'est aussi un moment propice à des interpellations sur une action passée, à un échange sur des priorités ou l'établissement de perspectives.

Certes, la commune est dépendante d'autres niveaux de pouvoir pour exercer certaines compétences et/ou pour obtenir des financements mais des impulsions peuvent y être données. D'aucuns évoquent que dans le cadre d'une gestion communale il n'est guère aisé de différencier des politiques de droite de politiques de gauche. S'il est vrai que les nuances ne sont pas toujours aisément perceptibles

LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012 SONT L'OCCASION DE RÉFLÉCHIR À UNE SÉRIE DE PROBLÈMES LOCAUX. TRIBUNE EST OFFERTE DANS CE DOSSIER À CINQ PARTIS POLITIQUES SE PRÉSENTANT DANS DES COMMUNES BRUXELLOISES.

Carlos Crespo
Rédacteur en chef d'Ensemble!

dans les modalités de réfection d'un trottoir, il faut se garder de dépolitiser les choix posés au niveau communal. Sous peine d'endosser une des citations que Tony Blair laissa à la postérité : “Une politique n'est

attentive aux politiques menées par les autorités communales par rapport à certains publics spécifiques. Ainsi avec ce journal, nous avons souvent eu l'occasion d'analyser et de critiquer les erre-

d'arriver à cette appréciation, il convient de prendre connaissance des intentions. Les articles qui suivent sont aussi un moyen de permettre aux responsables politiques dont l'action est quelquefois critiquée dans nos colonnes de pouvoir présenter leur approche d'une série d'enjeux communaux.

La proximité que permet l'échelon communal peut aussi permettre de mieux cerner certains besoins spécifiques en matière d'aide sociale pour les citoyens. Cela nécessite toutefois un service public performant dans le sens où il est orienté vers les attentes des usagers. Il n'est pas inutile d'insister là-dessus pour beaucoup de mandataires, un CPAS est davantage performant s'il comble les déficits que s'il alloue les ressources disponibles de manière optimale pour les usagers. Le responsable du CPAS peut parfois se cantonner dans un rôle récipiendaire des deniers publics investis, d'une mission de redistribution “rationnelle” de

“LES ÉLECTIONS COMMUNALES SONT L'OCCASION POUR LE CITOYEN DE SE PRONONCER SUR DES QUESTIONS DE MOBILITÉ, D'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE CULTURE OU D'ACCUEIL DE L'ENFANCE...”

pas de gauche ou de droite, elle est bonne ou elle est mauvaise!”

CPAS

Bien que suivant de près les législations sociales dépendant du fédéral et des régions, une association comme le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion reste très

ments et les choix discutables de certains CPAS. Au niveau local, il est évident que des leviers existent pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Encore faut-il que la volonté politique soit au rendez-vous. Certes, c'est sur les actes que les mandataires politiques sont appréciés mais avant

(10)

**LE PTB À
BRUXELLES ET
SAINT-GILLES**

(Benjamin Pestieau)

(12)

**ECOLO GROEN
À SAINT-JOSSE**

(Zoé Genot)

(14)

**LES SOCIA-
LISTES FRAN-
COPHONES À
SCHAERBEEK**

(Catherine Moureaux)

(16)

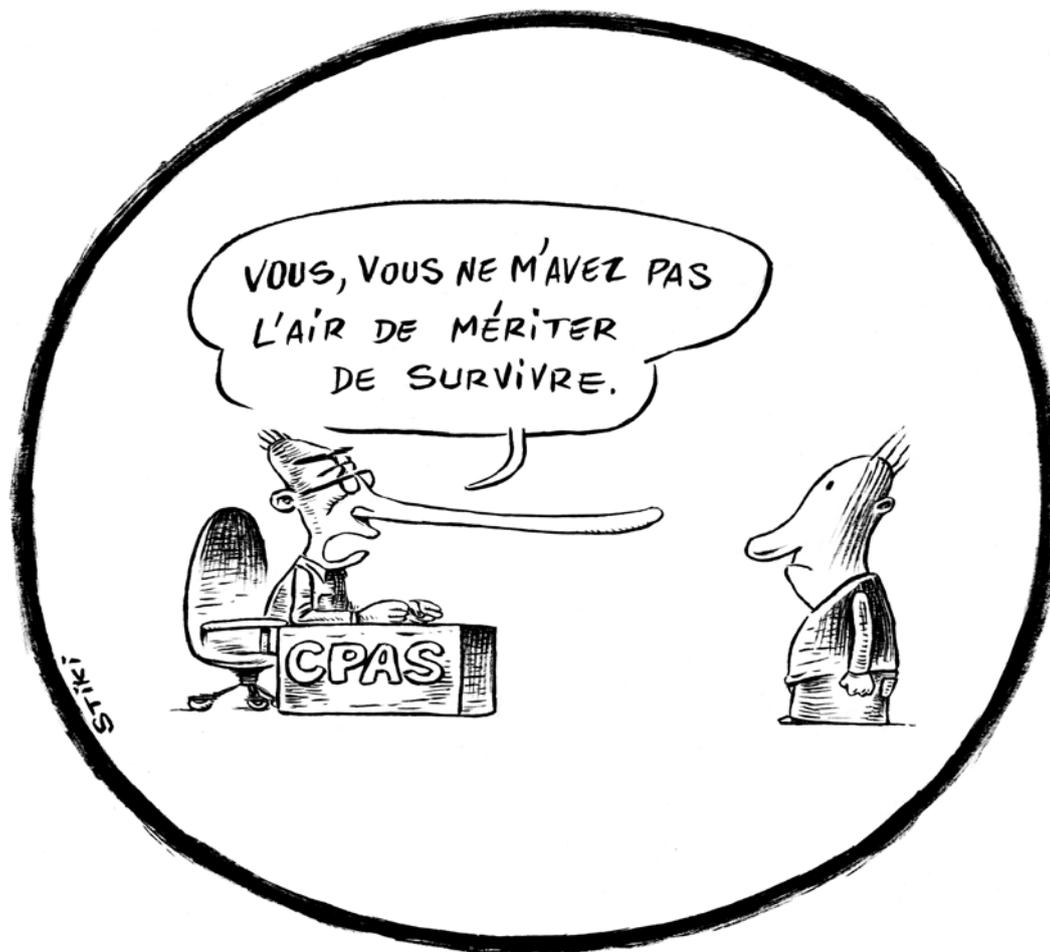
**LE CDH
À JETTE**

(Hervé Doyen)

(18)

**WATERMAEL-
BOITSFORT...
PAR LE FDF**

(Michel Colson)



ceux-ci et finir par “moraliser” la relation de son institution vis-à-vis des usagers. La rationalité résidant souvent dans le fait que certains feront des efforts d’insertion sociale et d’autres moins. Dans ce cas de figure, le flicage social des usagers n’est jamais bien loin. C’est parfois oublier que derrière des numéros de dossiers dépersonnalisés, il y a des parcours de vie rendus difficiles par certains aléas et des drames humains parfois inextricables. Cette tendance “gestionnaire” risque bien de s’accroître avec l’intensification des sanctions et des exclusions de chômeurs. Les CPAS vont devoir assurer la charge de davantage de chômeurs exclus, ce qui va indubitablement grever leur budget. L’enjeu de la défense des intérêts des usagers face à des institutions-CPAS qui feront le choix d’être “gestionnaires” ou “rationnelles” est donc appelé à s’intensifier.

GLOBAL ET LOCAL...

Il y a aussi d’autres questions plus macros qui ne manqueront pas

d’avoir un impact direct sur les politiques sociales des communes. Tout d’abord dans le cas fort spécifique de la Région de Bruxelles-Capitale, il y a une pression flamande pour réduire le nombre de communes dans une optique de “goed bestuur” et de réformes institutionnelles. Une fusion éventuelle de CPAS devra être réfléchie à l’aune des besoins d’aide sociale des allocataires et non de la rentabilité accrue de l’émergence de grosses structures. Si les deux optiques ne sont pas incompatibles, la première devra tout de même le cas échéant primer sur la seconde. Affaire à suivre pour le Collectif... Par ailleurs, l’application du traité budgétaire européen pourra aussi avoir des conséquences funestes sur les communes. La généralisation à tous les niveaux de l’orthodoxie budgétaire pénalisera les CPAS et surtout leurs usagers. La pression sera encore plus forte pour ce qui est de faire du chiffre et de réduire les déficits. Les communes pourraient être dans les six années

à venir le théâtre de luttes sociales gagnant en intensité. Cet espace doit donc être aussi investi par les progressistes. Et ce, en endossant la formule précitée “Penser global. Agir local”, c’est-à-dire en construisant concomitamment des modèles macros alternatifs.

TRIBUNES

Cette revue ouvre donc ses colonnes à des représentants de cinq partis politiques (PTB, Ecolo, PS, cdH et FDF). Outre de poser un diagnostic des réalités sociales de leurs communes respectives, il leur a été demandé de développer un volet propositionnel dans leurs écrits. Il a été explicitement souhaité d’éviter de polémiquer avec d’autres formations politiques dans la mesure du possible et de se centrer sur le contenu. Nous vous souhaitons donc une bonne lecture des contributions de Monsieur Benjamin Pestieau, Madame Zoé Génot, Madame Catherine Moureaux, Monsieur Hervé Doyen et Monsieur Michel Colson. ■

Lutte contre les inégalités et politiques communales...

Les inégalités ne cessent de croître dans les communes de la Région Bruxelles-Capitale. Sur cent treize quartiers habités répertoriés par le “monitoring des quartiers”, septante d’entre eux ont vu leur revenu moyen baisser d’au moins 15 % entre 1993 et 2009. Parallèlement, neuf autres quartiers – comme celui du Vivier d’Oie à Uccle, le nouveau quartier de Didier Reynders, ont vu leur revenu moyen augmenter de plus de 15 % sur la même période. Quelle meilleure expression du creusement des inégalités en Région bruxelloise et de l’échec de près de vingt ans d’une politique publique menée par les partis traditionnels ?

Face à cet échec, les mandataires communaux se défendent : “Nous faisons le maximum.” Et reportent la responsabilité des problèmes sur la crise ou les autres niveaux de pouvoir. Bien entendu, la commune n’est pas responsable de la crise économique et de toutes les mesures gouvernementales. Il est néanmoins paradoxal que le bourgmestre de Molenbeek, par exemple, vote au Sénat des lois qui conduisent à baisser les revenus des chômeurs de 11 à 42 % (mesure qui touchera près d’un Molenbeekois sur trois) et vienne ensuite soutenir qu’il fait le maximum en matière de lutte contre les graves problèmes sociaux de sa commune. Le PTB dénonce ce double discours qui domine la plupart des partis traditionnels.

LE PARTI DU TRAVAIL DE BELGIQUE DÉVELOPPE, DANS CETTE TRIBUNE, UNE ANALYSE TRANSVERSALE DES POLITIQUES MENÉES ET À MENER DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES BRUXELLOISES, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE LOGEMENT.

Benjamin Pestieau
Tête de liste PTB-PVDA à Saint-Gilles

UNE POLITIQUE NÉOLIBÉRALE

Les efforts de lutte contre les inégalités doivent être analysés à la lumière des fondements qui animent l’action publique depuis le début de la création de la Région bruxelloise. La politique de la

ment et pour des entreprises sans exiger de leur part les investissements nécessaires à leur bonne intégration dans la commune. Cette politique laisse les clefs de la commune au privé, creuse les inégalités et n’améliore pas la situation des habitants.

contrats de quartier mis en place sans que cela n’ait freiné l’appauvrissement des gens des quartiers concernés. Et pour cause. Le point de départ des contrats de quartier est de résoudre le problème de leur “manque d’attractivité, tant économique que résidentielle”, en particulier ceux de “la première ceinture Ouest de la ville”[Ⓐ]. Pour Mathieu Van Crielingen, géographe de l’ULB, cette vision des choses “témoigne d’une représentation pour le moins singulière de quartiers populaires comptant parmi les plus densément peuplés de la ville, riche d’une vie sociale, économique et culturelle cosmopolite”[Ⓑ]. Si certains quartiers manquent “d’attractivité”, c’est surtout pour des ménages plus riches et les mesures prévues visent à les attirer dans la commune. C’est comme ça qu’on a vu fleurir entre autres près du canal et du centre ville des grands projets immobiliers de construction de lofts, d’une tour de logements de standing, de marinas pour bateaux de luxe... Bref, toute une série de projets qui ne sont pas vraiment accessibles aux habitants “historiques” des environs.

“ LA POLITIQUE ACTUELLE SE FONDE SUR L’IDÉE QU’IL FAUT ENRICHIR LES COMMUNES NON PAS EN ENRICHISSANT SES HABITANTS MAIS EN DÉVELOPPANT UN ENVIRONNEMENT QUI PERMETTE D’ATTIRER DES NOUVELLES POPULATIONS PLUS AISÉES.”

Ville menée depuis plus de vingt ans tant au niveau de la politique régionale que communale vise fondamentalement à rendre la commune et ses quartiers “attractifs” pour des publics ayant des revenus plus élevés, pour des promoteurs immobiliers privés cherchant à faire du profit en matière de loge-

Un exemple de cette politique : les “programmes spécifiques de revitalisation de quartiers”, plus connus sous l’appellation “Contrats de quartier”. Ce dispositif lancé par la Région bruxelloise est au centre de la politique de développement des communes. Certaines d’entre elles ont déjà bénéficié de plus de dix

Pour le dire plus clairement encore, une telle politique se fonde sur l'idée qu'il faut enrichir les communes non pas en enrichissant ses habitants ou en réduisant les inégalités mais en développant des projets et un environnement qui permettent d'attirer des nouvelles populations plus aisées. Face à cette politique de développement de la ville, les rustines de lutte contre la pauvreté paraissent souvent bien maigres ou comme des cache-sexes visant à masquer l'essentiel.

POUR UN VÉRITABLE DROIT À LA VILLE POUR SES HABITANTS

Le PTB refuse tout fatalisme pour une commune faisant partie d'une des régions les plus riches d'Europe. Nous refusons la logique qui veut résoudre les problèmes de la commune en changeant une partie des habitants. Le problème n'est pas les habitants. Le problème est la situation sociale des habitants. C'est cette situation que l'action politique doit contribuer à changer en agissant sur les deux leviers d'une véritable politique de gauche : relever les revenus des populations (principalement par le développement de l'emploi de qualité) et renforcer la redistribution des richesses produites (via une véritable justice fiscale et via le développement massif d'un service public de qualité et accessible à tous).

Pour mener une telle politique, la première chose à faire est de ne plus laisser les clefs des communes au privé. Dans bien des domaines, le marché a échoué. Par exemple, avoir laissé quasi exclusivement aux mains du marché la politique du logement conduit Molenbeek à être une des communes de la Région bruxelloise qui connaît parmi les plus fortes augmentations de loyers. Les promoteurs immobiliers n'investissent en effet que là où des profits sont possibles. Comme l'explique de manière incisive Alice Romainville : "La Région et les communes

créent, de diverses façons, une nouvelle demande de logements moyens et haut de gamme dans les quartiers centraux, en même temps qu'elles orientent vers ces quartiers un investissement privé à la recherche de plus-values immobilières. L'essentiel du marché étant laissé à l'initiative privée, les pouvoirs publics — sans parler

Bruxelles lancé par la FGTB pour qui "un réinvestissement dans les services et les équipements collectifs, rendant effectifs le droit à la santé, le droit au logement, le droit à l'éducation et à la culture"^① doit constituer une priorité. Ce service public ne peut se résumer à l'organisation d'une "charité" publique pour les plus pauvres, qui n'aurait

30 % d'habitations sociales semblent un minimum pour avoir un secteur du logement public "auto-suffisant". Il s'agit là du seuil minimum pour que le public puisse exercer une pression sur le marché locatif privé (et indirectement sur les prix de vente). D'autres pays (les Pays-Bas, les pays scandinaves) montrent que ce seuil est atteignable. Dépasser le cap des 30 % permettra de donner accès au logement social aux travailleurs ayant un salaire^②, qui par ce fait même, en deviendra un logement "populaire".

En vue de se rapprocher de cet objectif, le PTB soutient dans ces élections la revendication du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) qui demande que chaque commune bruxelloise, sur base d'un plan communal du logement, s'engage à proposer, le plus rapidement possible, au moins 20 % de logements publics locatifs (en France, la norme a par exemple été fixée à 25 %). Cela signifie aujourd'hui environ 49 900 logements publics locatifs supplémentaires, répartis sur les dix-neuf communes bruxelloises. ■

IL FAUT AGIR SUR LES DEUX LEVIERS D'UNE POLITIQUE DE GAUCHE : RELEVER LES REVENUS DES POPULATIONS ET RENFORCER LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES PRODUITES."

des habitants — n'ont aucune prise sur les hausses de prix que ces interventions ne manquent pas de provoquer. Ce que nous appelons la "crise" du logement, à Bruxelles, n'est que le résultat très prévisible de ce système!"^③

De la même manière, laisser carte blanche au privé pour l'emploi ne permet pas aux jeunes des com-

pour but que de socialiser les pertes. Nous avons besoin de vrais services publics qui sont de vrais lieux de solidarité et des vecteurs de réduction des inégalités. Des services publics où les secteurs bénéficiaires aident à financer les secteurs déficitaires et qui ne s'adressent pas seulement aux plus fragiles mais bien à l'ensemble des habitants de la commune.

NOUS AVONS BESOIN DE VRAIS SERVICES PUBLICS, LIEUX DE SOLIDARITÉ ET VECTEURS DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS."

munes populaires de trouver du boulot. Soit les emplois ne correspondent pas à leurs qualifications. Soit les entreprises ne prennent pas en mains leurs responsabilités sociales et ne font rien pour former et engager les jeunes de ces communes.

Le point de départ de notre action est de réduire les inégalités par le développement massif d'un service public de qualité, bon marché et participatif, dans lequel tant le personnel que les utilisateurs ont leur mot à dire. Notre vision rejoint là le dernier Mémoire sur

UN VÉRITABLE DROIT AU LOGEMENT

Traduire concrètement cette approche en matière de logement signifie que les pouvoirs publics doivent créer une offre de logements publics pour tous les segments de revenus de la population. Le rôle de l'autorité publique ne doit pas se limiter aux parties déficitaires du marché en laissant les secteurs bénéficiaires au privé. Les bénéfices des locations publiques ciblées sur la classe moyenne peuvent contribuer au financement de logements pour personnes ayant des revenus moins élevés.

① "Bruxelles bobo a le blues : Quand la gentrification chasse les pauvres du centre-ville", site web du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat, www.rbdh-bbrow.be.

② Idem.

③ Alice Romainville, chercheuse à l'ULB à l'Institut de géographie, "État et marché du logement : quels intérêts, quelles politiques?", <http://www.ieb.be/Etat-et-marche-du-logement-quels>.

④ Mémoire 2009, FGTB-Bruxelles.

⑤ Qui devra élargir ses critères d'accès. À l'opposé de la politique actuelle qui restreint toujours plus les conditions d'accès aux logements sociaux.

Saint-Josse, une commune à potentiel... précarisée

Saint-Josse est une commune unique: 1,1 km², 28 000 personnes, la commune la plus pauvre, la plus jeune, la plus dense, la plus multiculturelle de Belgique. Le revenu moyen annuel par habitant est de 7 954 euros, le plus bas de Belgique. Les défis s'y concentrent donc. Mais aussi les opportunités. Et contrairement à ce que l'on pense bien souvent, si les habitants sont les plus pauvres de Belgique, la commune, elle, est riche. Les tours de bureaux occupées par le privé (Rogier...) et les hôtels (Sheraton, Bloom...) alimentent le budget via les taxes de bureau et de nuitée. Le budget par habitant à Saint-Josse est quasiment le double de celui de Schaerbeek. Si la gestion est professionnelle, et ne néglige pas la recherche des subsides, une marge de manœuvre existe donc pour s'attaquer à ce défi qu'est la précarité importante dans notre commune.

POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Les écoles: les enfants de Saint-Josse ont aussi droit à un enseignement de qualité... 25,5 % de la population a moins de dix-huit ans (2009), 53 % des enfants naissent dans un ménage sans revenus (2007).

Vu le nombre d'enfants et de jeunes sur la commune, soutenir les écoles est indispensable pour l'avenir. Mais la première priorité, comme dans beaucoup de communes bruxelloises en proie

DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012, ENSEMBLE OFFRE UN ESPACE ÉLECTORAL À ECOLO GROEN. ZOÉ GENOT Y EXPOSE CERTAINS DES PROBLÈMES SOCIAUX AFFECTANT LA COMMUNE LA PLUS PAUVRE DU ROYAUME, SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, ET PROPOSE UNE SÉRIE DE SOLUTIONS POUR Y REMÉDIER.

Zoé Genot

Députée fédérale et tête de liste Ecolo Groen à Saint-Josse

au boom démographique, c'est de permettre à tous les enfants d'être accueillis. La déscolarisation guette les enfants de maternelle dans les communes populaires: des parents sans travail qui ne trouvent pas d'école à proximité pourraient hésiter à payer un dépla-

À Saint-Josse, moins de la moitié des enfants peuvent être accueillis dans la commune; par le passé, ce n'était pas un problème vu les places disponibles dans les communes limitrophes. Maintenant que chaque commune essaie de décourager les voisins, la situation

venus rejoindre leurs camarades d'origines diverses sur les bancs. Une nouvelle direction dynamique, des petites classes, un accueil extrascolaire de qualité, un soutien à l'association des parents, des activités avec les mamans du quartier ont permis une redynamisation de la structure. Un exemple pour les autres écoles communales?

“ LA PREMIÈRE PRIORITÉ, C'EST DE PERMETTRE À TOUS LES ENFANTS D'ÊTRE ACCUEILLIS À L'ÉCOLE. ”

cement pour assurer l'accueil de leur enfant de moins de six ans. Il est important que les communes répondent au défi du nombre de places à proposer et continuent d'encourager les parents à inscrire au plus tôt leur enfant à l'école pour qu'il maîtrise la langue et le système scolaire avant d'aborder les primaires.

devient plus difficile, et ce sont les parents les moins outillés qui ont le plus de difficultés pour faire respecter leur droit à s'inscrire s'il reste des places. Certaines de nos écoles sont en souffrance. D'autres comme l'école flamande ont réussi à recréer de la mixité sociale: les enfants néerlandophones, qui avaient déserté l'école, sont

La commune doit d'urgence réunir tous les acteurs: parents, enseignants, direction, associations, pour envisager des pistes susceptibles de soutenir les efforts des travailleurs de ce secteur.

Et avancer: expérience pilote de classes mixtes socialement via un projet construit avec les parents. La politique jeunesse, la plaine de vacances, les écoles de devoirs, les crèches sont aussi des outils à développer dans des communes où la jeunesse précaire a besoin d'une réelle prise en compte et permet aux parents de rester actifs.

AIDE SOCIALE

Le CPAS constitue un dernier filet très sollicité : 11,12 % des habitants dépendent du CPAS (RIS + ERIS)

Sur le terrain local, la précarité ne peut être ignorée, et certains quartiers comme le quartier Nord (connu comme le quartier chaud au-dessus de la gare du Nord) rassemblent un nombre sans cesse croissant de personnes sans aucun revenu... Entre les travailleurs pauvres et les allocataires avec des allocations qui ne répondent plus aux besoins (loyers à Bruxelles, charges, santé...), la commune doit mener une politique volontariste et émancipatrice qui permette à chacun de vivre digne et de participer... de plus en plus difficile.

Notre CPAS, encore plus que les autres, a dû encaisser les manœuvres de l'État fédéral : multiplication de l'exclusion des chômeurs et non-prise en charge des demandeurs d'asile.

Au CPAS, l'accueil des usagers et le soutien au personnel de première ligne doit permettre de fournir une bonne information sur les droits et procédures de chaque citoyen et améliorer la communication sur le suivi des dossiers, assurer ce suivi en cas d'absence du référent.

Ecolo souhaite rendre effectives la transparence et la publicité qui devraient présider aux débats de politique générale du CPAS. Le huis clos est compréhensible pour respecter la vie privée lorsqu'il s'agit d'évoquer les situations personnelles. Par contre, il n'est pas justifié lorsque les membres du CPAS abordent des questions relatives à la politique générale du CPAS. Est-ce légal de refuser les chômeurs exclus isolés a priori? Est-ce acceptable de ne pas communiquer ce refus systématiquement par écrit? Plus de transparence permettrait de véritables débats sur ces pratiques. Garantir une meilleure protection juridique



des usagers pourrait s'envisager, par exemple : les recours doivent être suspensifs tant que les procédures ne sont pas terminées. Surendettement, mise à l'emploi, synergie avec les autres acteurs... ces outils doivent être renforcés.

Par sa politique d'engagements, par ses contacts avec les entrepreneurs locaux, par le développement d'entreprises d'économie sociale, et aussi via sa mission locale ou son ALE, la commune possède des leviers. Mais à

un agent de niveau B coordinateur. L'ALE accueille maintenant environ 45 personnes par jour. Et les heures prestées par des chômeurs mis au travail sont passées de 12 448 en 2010 à 21 922 heures en 2011. Et pourtant le gouvernement fédéral a décidé de priver cette ALE de son agent de niveau B qui assure la coordination. Celui-ci se voit demander de rejoindre les services de contrôle et d'exclusion des jeunes chômeurs.

“ À SAINT-JOSSE, L'INSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EST DÉMANTELÉE AU PROFIT DU CONTRÔLE DES CHÔMEURS.”

LA COMMUNE, AUSSI ACTRICE DE LA MISE À L'EMPLOI

Le taux de chômage est de 32 %, et de 42 % pour les jeunes (2008).

La part des chômeurs de longue durée dans les chômeurs est de 61 % (2011).

Saint-Josse, l'ALE, et l'insertion des demandeurs d'emploi sont démantelées au profit du contrôle des chômeurs.

L'ONEm a décidé en 2010 de renforcer l'agence locale pour l'emploi en ajoutant à l'agent de niveau C

D'AUTRES LEVIERS DE LA SOLIDARITÉ

Logement, santé, culture, vivre ensemble, cadre de vie... les leviers des communes pour plus de solidarité sont multiples. Plus de détails dans l'encadré et sur www.ecolo.be ■

Les priorités d'Ecolo Groen

1. **Éthique politique, bonne gouvernance et participation citoyenne : travailler correctement et ensemble, pour l'amélioration du bien-être de tous !**
2. **Écoles, enseignement et jeunesse : l'avenir de notre commune !**
3. **Qualité de vie, environnement, propreté : réconcilier commune très peuplée et quartier agréables !**
4. **Emploi, formation et activités économiques : développer les potentiels de la commune !**
5. **Logement : des habitations de qualité, pour tous !**

Outre ces priorités, des axes transversaux nous semblent primordiaux pour assurer un meilleur vivre et vivre ensemble à Saint-Josse :

6. **Cohésion sociale : une commune pluraliste, des citoyens solidaires !**
7. **Sécurité : une commune où il fait bon vivre et se promener !**
8. **Culture : favoriser l'éveil et l'accès à la culture à tout âge !**
9. **Sport : un esprit sain dans un corps sain !**

Comment **lutter** contre la **pauvreté** ?

COMMENT SE POSE LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ DANS NOTRE COMMUNE ?

Un tiers environ de la commune fait en effet partie de ce qu'on appelle le "croissant pauvre" de la Région bruxelloise. Dans ces quartiers, le taux de chômage est de plus de 25 %, et pour les jeunes, de plus de 40 %. Les ménages qui bénéficient d'une allocation du CPAS y sont cinq fois plus nombreux que dans le reste de la Région bruxelloise.

Au-delà des chiffres, sur le terrain et en interrogeant les habitants, je constate, mais c'est aussi vrai ailleurs, qu'un nombre de plus en plus grand de personnes n'arrivent plus à se loger, à se nourrir, à se soigner, à vivre tout simplement, correctement. Les personnes qui tombent entre les mailles du filet de la sécurité sociale sont également de plus en plus nombreuses.

Malheureusement, sans un changement total de paradigme, sans comprendre et s'attaquer aux raisons structurelles du chômage, sans solidarité, cette tendance va s'aggraver. Il nous faut massivement investir dans le social et l'éducatif, dans la culture aussi, pour enrayer la tendance qui est une paupérisation de la population bruxelloise, à laquelle Schaerbeek ne fait pas exception.

D'autant plus que le boom démographique que nous vivons actuellement, sans encore en avoir perçu toutes les ramifications, ne fera que creuser le fossé entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas. Voulons-nous aller plus

SCHAERBEEK, LA "CITÉ DES ÂNES", DONT LE PS ENTEND CONQUÉRIR LE MAYORAT, EST UNE GRANDE COMMUNE TRÈS HÉTÉROGÈNE : SIXIÈME COMMUNE DE BELGIQUE DE PAR SON NOMBRE D'HABITANTS, ELLE EST MARQUÉE PAR UNE GRANDE DUALITÉ.

Catherine Moureaux
Députée bruxelloise, troisième sur la liste PS à Schaerbeek.

loin dans une "société duale, avec le gâteau pour les premiers rôles et les miettes pour les figurants" (citation d'un article du *Journal Le Monde*, 1986) ?

QUELLES SONT NOS PRIORITÉS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Lutter contre la pauvreté, c'est faire le choix d'une société plus ou moins égalitaire. Une société qui

a de plus transversale. En effet, les personnes qui sont touchées par la pauvreté cumulent un certain nombre de problèmes qui sont liés les uns aux autres. Concrètement, ces personnes cumulent des problèmes de santé, de logement, des difficultés pour se nourrir, s'instruire ou se former, et des difficultés à s'informer sur leurs droits. Pour casser cette chaîne, il faut donc s'attaquer à

tants les plus démunis, le volet "curatif".

Quant à la prévention de la pauvreté, il s'agit d'investir d'abord dans un système éducatif de qualité dans lequel chaque enfant trouvera une place, au sens propre comme au figuré, mais aussi dans le soutien à l'emploi de ses habitants et en particulier de ses jeunes.

UNE MEILLEURE OFFRE D'ÉCOLES ET DE CRÈCHES

Il faut donner toutes les chances à nos enfants pour qu'ils puissent réussir leur parcours de vie. Cela passe notamment par une meilleure offre d'enseignement avec des épreuves d'évaluation communes à toutes les écoles communales pour diagnostiquer au plus vite les problèmes d'apprentissage et les résoudre, et de cette manière dans un second temps hausser le niveau de tous les élèves. L'enseignement communal se doit d'être accessible à tous (financièrement et en terme de places) et ce, dès le plus jeune âge.

Cela doit passer par la création de nouvelles écoles et de nouvelles crèches. Le boom démographique

“ LA COMMUNE PEUT LUTTER CONTRE LA PAUPÉRISATION DE SES HABITANTS, DE MANIÈRE “PRÉVENTIVE”, ET AIDER SES HABITANTS LES PLUS DÉMUNIS, LE VOLET “CURATIF”. ”

tend à ce que chacun vive dignement, au contraire d'une société qui accentue les différences, qui privilégie la force, le mérite et/ou l'ascendance, de manière à organiser une hiérarchie sociale génératrice d'exclusion.

La lutte contre la pauvreté mérite donc une approche tout ce qu'il y

plusieurs thématiques, et au moins à l'emploi, au logement, à la santé, et à l'éducation.

Le niveau communal joue un double rôle dans la lutte contre la pauvreté : lutter contre la paupérisation de ses habitants, de manière en quelque sorte "préventive", et aider ses habi-

à Schaerbeek est déjà en marche et nous avons assez perdu de temps. Les crèches sont un bon exemple. On connaît les difficultés qu'ont les parents pour trouver une crèche pour leur enfant en Région bruxelloise. Les différences entre communes et quartiers sont terribles. À Schaerbeek, qui a un taux global (tenant compte des places Kind en Gezin ^A) de places en crèche inférieur à la moyenne bruxelloise, la différence de disponibilité entre les quartiers est impressionnante. Or, si les personnes aisées peuvent se tourner vers les crèches ou les gardiennes privées qui pratiquent des tarifs exorbitants (exemple: 800 euros par mois!), les familles qui ont peu ou pas de revenus du travail se retrouvent à devoir sacrifier un emploi, souvent celui de la mère, pour pouvoir garder l'enfant à la maison avec toutes les conséquences que cela implique dans le développement de l'enfant. Les familles monoparentales, surreprésentées à Schaerbeek et constituées essentiellement de femmes seules avec enfants, se retrouvent, elles, dans l'impasse la plus noire.

Si l'on ne prend pas ce chantier à bras-le-corps, la situation ne fera que s'aggraver, affectant toujours davantage les enfants issus des familles défavorisées.

FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES ET L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CPAS

Créer un terrain favorable à la mise à l'emploi de nos jeunes est une autre priorité. Ainsi il faut impérativement entamer un travail de fond et de terrain sur la lutte contre toutes les discriminations à l'embauche au niveau de la commune.

Une troisième priorité est d'investir dans une politique sociale ambitieuse via le CPAS. Les assistants sociaux et assistantes sociales sont débordés par le nombre de dossiers qu'ils doivent gérer. Le PS schaerbeekois s'engage à augmenter le nombre d'assistants sociaux

pour diminuer le nombre de dossiers par assistant social, permettant ainsi d'améliorer leur capacité d'accueil, d'écoute et d'aide. Qu'ils aient le temps d'aider et d'orienter au mieux les personnes dont ils sont en charge, d'être proactifs et de faire un travail de prévention avec celles-ci.

“ IL FAUT ENTAMER UN TRAVAIL DE FOND ET DE TERRAIN SUR LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE.”

Cela doit passer aussi par une réorganisation des services et une simplification administrative, notamment par l'informatisation des dossiers et l'instauration du dossier unique. Nous voulons que les personnes qui entrent au CPAS de Schaerbeek ne soient plus noyées sous les démarches administratives à effectuer. Devoir fournir les mêmes documents à deux services différents au sein du CPAS, parce que ceux-ci communiquent difficilement entre eux, est non seulement très déroutant, voire discriminant (il y a ceux qui y arrivent, et ceux qui laissent tomber!) pour les usagers mais aussi profondément inefficace au niveau global du service rendu.

“ SCHAERBEEK DOIT UTILISER SON DROIT DE PRÉEMPTION ET DE RÉQUISITION D'IMMEUBLES VIDES ET LES CONVERTIR EN LOGEMENTS SOCIAUX.”

Le CPAS joue également un rôle primordial dans l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Nous devons lui donner les moyens de renforcer ce service spécifique. Remettre les personnes aidées par le CPAS sur le chemin d'un emploi est en effet une tâche très ardue. Ce sont généralement des

personnes qui sont peu qualifiées, certaines ont vécu des échecs professionnels qui ont été un véritable traumatisme, ou sont restées à l'écart du marché du travail pendant longtemps. Il faut pouvoir les accompagner, les orienter et travailler au cas par cas, c'est du sur mesure dans ces cas-là et cela

demande davantage de moyens et de temps. Bien évidemment, il faut que cette remise à l'emploi se fasse vers un emploi décent.

ACCÈS À UN LOGEMENT DÉCENT

Lutter contre la pauvreté, c'est aussi assurer un toit convenable à des prix abordables. Ce qui est loin d'être le cas à Schaerbeek, où, comme partout en Région bruxelloise, les prix des loyers ne font qu'augmenter. Ainsi aujourd'hui, accéder à un logement social est un des seuls moyens d'avoir un loyer accessible pour un logement relativement décent. Mais là aussi, c'est le parcours du combattant puisqu'il faut en moyenne sept ans pour accéder à un logement social.

Sans compter que ce logement social est parfois loin d'être le nirvana: certains d'entre eux à Schaerbeek sont dans un état de délabrement avancé, parfois sans salle de bain ou douche.

Il faut d'urgence rénover le logement social existant et mettre

en place un plan ambitieux de construction de nouveaux logements sociaux. Schaerbeek doit utiliser son droit de préemption et de réquisition d'immeubles vides et les convertir en logements sociaux plutôt que de continuer dans la politique fiscale actuelle. C'est là encore une question de volonté politique. La politique d'investissements dans le logement social doit également prendre en compte la limitation des charges des locataires du logement social.

UNE POLITIQUE DE SANTÉ AMBITIEUSE

Enfin, la dernière priorité est la santé des habitants de Schaerbeek. C'est un domaine que je connais bien puisque je suis médecin généraliste en maison médicale.

Pauvreté et santé sont intimement liées. Logement, emploi, alimentation, accès au sport, exercice physique, accès à l'information, marquent profondément la santé.

Il nous faudra d'abord passer par une phase de diagnostic avant de pouvoir faire correspondre l'offre de soins aux besoins de la population. La première ligne de soins doit être encouragée (maisons médicales, médecins généralistes, kinés, pharmaciens...) et des partenariats avec la commune et surtout le CPAS doivent être systématisés.

L'accès aux soins des sans-papiers, parfois leur seul droit, doit être rendu pleinement effectif.

Ainsi, offrir à nos enfants une formation de qualité, aider à entrer dans le monde du travail, réinvestir le CPAS de ses missions d'écoute et de prévention, rénover et construire du logement social et améliorer l'offre de soins pour tous, constituent mes priorités principales pour lutter contre la pauvreté. ■

^A "Kind en Gezin" est l'équivalent néerlandophone de l'"Office de la Naissance et de l'Enfance" (ONE)

La **commune** comme espace de **solidarité** et de **proximité**

COMPÉTENCES COMMUNALES

Les élections communales sont souvent l'occasion pour les défenseurs et les détracteurs des communes d'aiguiser leurs arguments parfois rationnels et empreints de réflexion mais le plus souvent émotionnels ou alimentés par d'inaouvables calculs politiques.

Pour autant, ces élections restent de véritables moments privilégiés pour qu'éclorissent joyeusement de vrais débats portant sur la valeur ajoutée des communes en termes de solidarité active et de construction du lien social.

Chacun connaît les découpages institutionnels qui rendent aux différents niveaux de pouvoirs leur lot de compétences. Et Dieu en soit loué, à ce stade c'est encore l'État fédéral qui garde l'essentiel des matières liées à la solidarité organisée et publique (pensions, santé, emploi, etc.). La dernière réforme a bien opéré des transferts aux régions comme autant de gages d'une opérationnalisation plus efficace de cette solidarité fédérale et réjouissons-nous.

Et en région de Bruxelles-Capitale, nombre de ces matières récemment consolidées (dont le suivi des demandeurs d'emploi) se sont le plus souvent vues décentralisées au bénéfice d'une implantation municipale: l'exemple le plus concret est le déploiement d'Actiris en autant d'antennes communales.

Bonne chose en vérité qui replace la commune comme espace

JETTE EST UNE COMMUNE DE 50 000 HABITANTS DU NORD-OUEST DE BRUXELLES. VOICI QUELQUES RÉFLEXIONS DU CDH À PROPOS DU RÔLE DE L'ACTION PUBLIQUE AU NIVEAU COMMUNAL.

Hervé Doyen
Député-Bourgmestre de Jette.

premier de l'action sociale: n'y a-t-on pas à l'époque implanté les CPAS là où dans d'autres pays, les compétences exercées par ceux-ci le sont sur des territoires bien plus larges?

lourdes vont à la mondialisation, à la complexification des modèles, à la transnationalisation des décisions... les laissés-pour-compte de nos territoires se font de plus en plus nombreux à décrocher

nous installent dans le lien social mais qui nous font échapper à celui-ci dès lors que celles-ci font défaut.

Plus que jamais, le pouvoir communal doit garantir la pérennité de ces actions, les concerter quand elles sont nombreuses, les organiser quand elles font défaut, les orienter quand elles s'éloignent des besoins, les professionnaliser quand la formation n'y est pas et que l'expertise manque.

“ LES CHOIX POLITIQUES DE LA PROXIMITÉ COMMUNALE NE SONT PAS DES COQUETTERIES MAIS BIEN DES RÉPONSES CONCRÈTES, NÉCESSAIRES ET EFFICACES AUX RÉALITÉS DE TERRAIN.”

Que dire enfin des tissus associatifs qui sont là au plan local comme autant de partenaires privilégiés de la puissance publique et le plus souvent subsidiés par elle et qui, nous le savons toutes et tous, rendent des services inestimables aux plus défavorisés d'entre nous?

UNE ACTION PUBLIQUE DE PROXIMITÉ

Les choix politiques de la proximité communale ne sont pas des coquetteries mais bien des réponses concrètes, nécessaires et efficaces aux réalités de terrain. Là où les tendances

de toute velléité à pouvoir (et à vouloir) comprendre le monde dans lequel ils vivent, ses enjeux, ses ressorts, ses fonctionnements. Et donc à appréhender leur existence avec l'autonomie et le libre-arbitre qui font de nous des êtres libres.

L'action sociale, publique et associative, de proximité prend plus que jamais son sens quand les hommes et les femmes de nos territoires échappent aux réseaux relationnels et sociaux qu'offrent un emploi stable, une famille, un logement décent, la santé, un engagement... toutes choses qui

Certes, en l'absence d'action communale, tous ces acteurs peuvent fonctionner... les obligations légales des institutions et les droits sociaux de chacun d'entre nous restent acquis. Mais la commune peut, avec une volonté politique qu'elle seule peut avoir, donner un supplément d'efficacité et d'âme à toutes ces actions le plus souvent non concertées.

Et de remettre ainsi chaque individu au cœur du regard croisé de l'école, du CPAS, des sisp, des associations, des syndicats, des maisons médicales...

Beau défi... ■



Michel Colson, FDF, dernier sur la liste de la bourgmestre à Watermael-Boitsfort



Catherine Moureaux, troisième sur la liste PS à Schaerbeek



Benjamin Pestieau, tête de liste PTB-PVDA à Saint-Gilles



Hervé Doyen, cdH, tête de liste sur la liste du bourgmestre à Jette

Watermael-Boitsfort: une commune dite “riche” !

Watermael-Boitsfort a la réputation d'être une commune verte et riche. On peut légitimement s'interroger sur la signification des termes : “commune riche”. Cela signifie-t-il que l'institution communale l'est... ou sa population ?

Et puis riche de quoi ? De son lien social fort ? Du dynamisme de sa vie associative ?

Certes, le revenu moyen par habitant à Watermael-Boitsfort se situe dans la moyenne régionale supérieure. Mais tout le monde sait qu'une température moyenne peut se prendre “avec les pieds dans le four et la tête dans le frigo”.

LE DÉFI BOITSFORTOIS

Ce que l'on ignore parfois, c'est que cette commune de 25 000 habitants se caractérise par divers éléments particuliers :

- 2/3 de sa superficie est couverte par la forêt de Soignes, ce qui se révèle un élément pénalisant dans le cadre de la Dotation générale aux communes (critère de densité de population défavorable) ;
- 20 % du bâti est du logement social, un record en Région bruxelloise ;
- et enfin, la pyramide des âges est particulièrement interpellante dans la mesure où 25 % de la population est âgée de 60 ans ou plus.

Qui plus est, le prix du logement privé y est particulièrement élevé,

TRIBUNE PRÉ-ÉLECTORALE ACCORDÉE AUX FÉDÉRALISTES DÉMOCRATES FRANCOPHONES (FDF). WATERMAEL-BOITSFORT EST UNE COMMUNE DE LA SECONDE COURONNE BRUXELLOISE, RÉPUTÉE AISÉE, SA POPULATION COMPTE UN PEU MOINS DE 25 000 INDIVIDUS.

Michel Colson (FDF).

Président du CPAS de Watermael-Boitsfort et de l'asbl “ Vivre chez Soi”, dernier candidat sur LB.

que ce soit en location ou en acquisition, ce qui explique qu'il est plus difficile de vivre avec un revenu d'intégration sociale (RIS) à Watermael-Boitsfort qu'à Saint-Josse ou à Schaerbeek...

La commune présente un risque réel de dualisation, avec ses 20 % de logements sociaux d'une part,

communale s'effondrer à moyen terme, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner sur les moyens budgétaires communaux à consacrer notamment à la lutte contre la pauvreté.

Le décor étant ainsi planté, Watermael-Boitsfort devra relever plusieurs défis en cette matière.

Il est en effet courant, et je le dénonce fréquemment au parlement régional bruxellois, qu'une famille doive s'acquitter d'un loyer de 190 à 200 euros mensuels, alors que la provision de gaz et électricité dépasse parfois les 450 euros par mois.

Dès lors, bénéficier d'un logement social pour une famille disposant d'un RIS chef de famille de 1 050 euros, n'apparaît pas suffisant pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

En conséquence, la cellule énergie du CPAS ne se contente pas d'apurer des factures énergétiques énormes et s'est orientée et s'orientera encore à l'avenir vers la guidance énergétique, notamment avec des ateliers de consom'acteurs.

Cette cellule, composée de deux travailleurs sociaux et d'un ouvrier, établit un bilan énergétique précis et encourage les usagers à maî-

“ WATERMAEL-BOITSFORT PRÉSENTE UN RISQUE RÉEL DE DUALISATION.”

et un secteur privé du logement qui n'est hélas parfois réservé qu'à une population étrangère, expatriée, constituée de fonctionnaires européens ou de cadres du secteur privé, d'autre part.

Ce constat met aisément en lumière le danger de voir l'assiette fiscale

LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE

L'état de vétusté d'une partie du parc de logements sociaux et le classement des deux cités jardins, le “Logis” et “Floréal” a des conséquences non négligeables pour les locataires de celles-ci, reconnues internationalement pour leurs qualités architecturales et urbanistiques.

triser mieux leurs consommations énergétiques et en eau grâce au placement de vannes thermostatiques, d'économiseurs d'eau, de petits travaux d'isolation, notamment au niveau des châssis et portes, et à l'acquisition d'appareils électro-ménagers moins "énergivores".

Toujours au sujet des cités jardins, je déplore qu'après avoir dénoncé, il y a déjà plus de six ans, qu'un logement social sur quatre était vide à "Floréal", le constat est hélas aujourd'hui identique, même s'il semble qu'un plan de rénovation, soutenu par la Région, ait été concocté, mais pas encore mis en œuvre. Je ne peux que m'en féliciter.

À cet égard, je souhaite également "tordre le cou à un canard", selon lequel le nombre de logements vides s'expliquerait seulement par la lourdeur administrative due au classement de la cité jardin "Floréal".

Constatons tout d'abord que le nombre de logements vides dans la cité "Le Logis", également classée, est nettement inférieur et conforme à la moyenne régionale. Certes, la procédure de classement ne facilite pas la rénovation indispensable mais le manque d'entretien durant de trop nombreuses années participe aussi à l'explication du triste record de logements sociaux vides détenus par "Floréal".

N'oublions pas non plus qu'au milieu des années 90, ce manque d'entretien a conduit au drame de l'asphyxie de deux enfants par le monoxyde de carbone, et à la condamnation du président du Conseil d'administration de l'époque...

Suite à ce drame, tous les logements non conformes ont été vidés et le sont encore hélas aujourd'hui.

CLASSE MOYENNE EN VOIE DE DISPARITION ?

Le deuxième défi consiste à attirer des ménages à revenus moyens dans cette commune, pour éviter sa dualisation.

Je définirais les ménages à revenus moyens comme ceux qui gagnent "trop" pour avoir accès au logement social, mais "pas assez" pour avoir accès au logement privé. Ces ménages à revenus moyens sont susceptibles de contribuer fiscalement aux revenus de la commune et ainsi lui permettre de mener une politique sociale de solidarité et de lutte contre la pauvreté. On ne construit pas une politique sociale solidaire sur un désert économique... C'est pourquoi, le CPAS encourage tout type d'opérations menées notamment en collaboration avec le Fonds du Logement ou tout autre acteur public ou privé, visant à permettre à ces ménages à revenus moyens d'obtenir l'accès à la propriété.

“ BÉNÉFICIAIRE D'UN LOGEMENT SOCIAL POUR UNE FAMILLE DISPOSANT D'UN RIS CHEF DE FAMILLE DE 1 050 EUROS, N'APPARAÎT PAS SUFFISANT POUR MENER UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE.”

VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION !

Le troisième défi concerne la formation et l'insertion socio-professionnelle. Même si le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (moins de 400) et le nombre de chômeurs complets indemnisés (plus ou moins 1 300) sont inférieurs à la moyenne régionale, il n'en demeure pas moins que cette part de la population mérite toute notre attention.

À l'inverse d'autres communes, c'est le CPAS, moteur de l'action sociale communale qui est le seul acteur au plan local en cette matière.

C'est dans ce cadre que, lors de la création de la Maison de l'Emploi, regroupant le service d'insertion socio-professionnelle (ISP) du CPAS, l'ALE et l'antenne

décentralisée d'Actiris, le CPAS a veillé à passer une convention avec une asbl halte-garderie "les petits créatifs".

Sept des vingt lits de cette halte-garderie sont réservés au public suivi par l'antenne ISP du CPAS, constitué souvent de jeunes familles monoparentales infra-scolarisées, afin de lui permettre de reprendre le chemin de la formation et, je l'espère, de l'emploi.

MAMY ET PAPY BOOM

Le quatrième défi est celui du vieillissement d'une partie de la population, qui, bien que parfois propriétaire occupant, ne bénéficie que d'une pension à peine plus élevée que le revenu d'intégration. La résidence pour seniors, qui héberge 133 pensionnaires, n'est

faire ses emplettes auprès de commerces de proximité, c'est de la kiné et de la logopédie gratuite! De même, cette politique ne pourra se développer que si une présence suffisante de médecins généralistes est maintenue. À cet égard, le CPAS soutiendra toute initiative visant à encourager l'installation de médecins généralistes sur le territoire communal.

CONCLUSIONS...

En conclusion, Watermael-Boitsfort est indéniablement une commune privilégiée par rapport à la pauvreté dans notre région.

Mais cela ne nous a pas exonérés de mener depuis de nombreuses années une politique sociale de proximité où le contact personnalisé est privilégié. Pour cela, il faut des moyens financiers et humains : seize travailleurs sociaux et six agents d'insertion socio-professionnelle sont sur le terrain, ce qui permet de tourner résolument le dos au syndrome du travail social "mister cash" duquel, hélas, certains de mes collègues ne peuvent s'extirper.

Au total le nombre de personnes employées au sein du CPAS et de l'asbl "Vivre chez soi" frôle les 250 membres.

Qui plus est, conscient de cette situation enviable mais dont il n'est pas le seul à jouir, le CPAS de Watermael-Boitsfort se montre résolument solidaire à l'égard de ses collègues bruxellois.

C'est ainsi qu'il a créé cette année la première initiative locale d'accueil (ILA) pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en Région bruxelloise. Cette structure héberge dix jeunes qui ont quitté leur pays pour fuir la guerre, l'excision ou le mariage forcé.

Le CPAS de Watermael-Boitsfort souhaite s'inscrire dans les années à venir dans la continuité de cette politique sociale globale de proximité, qui participe au lien social si cher à ses habitants et aux associations locales qui œuvrent au sein de la coordination sociale animée par le CPAS. ■

La face cachée de la capitale wallonne

Namur n'est pas celle que l'on croit. La capitale wallonne produit autant de pauvreté et d'exclusion que le reste de la Belgique, même si elle refuse de se l'avouer.

Namur peine déjà à assumer ses responsabilités de ville et se croit parfois village. Mais Namur est en pleine croissance, comme le rappellent les projets de régionalisation. Elle doit venir à bout de sa crise d'adolescence. En attendant, contre toute attente, on peut voir à travers Namur les méfaits de politiques menées plus haut, de la Région wallonne à l'Union européenne. Ci-dessous, l'introduction d'un petit livre noir du social namurois, publié fin août. Question de départ : Namur, ville accueillante ?

IMAGES D'ÉPINAL

Selon le slogan, Namur serait "une ville où il fait bon vivre". Mais elle ne l'est pas pour tous ! Certains doivent se contenter de survivre, en attendant des jours meilleurs... Quand l'espoir est encore là.

Et si nous nous débarrassions des préjugés ? Présentée comme une "ville bourgeoise", Namur n'en compte pas moins une frange considérable d'habitants en situation de pauvreté. Plus de 14 000 personnes parmi ses 110 000 âmes (13 %), tout de même ! Namur se flatte d'être une ville à la campagne. Mais elle doit cesser de se rêver village et assumer son statut de capitale, qui implique qu'elle grandisse et accueille.

Namur, ville accueillante ? Voyez le sort réservé aux caravanes des

"LES LAISSÉS-POUR-COMPTÉ DE NAMUR. LA FACE CACHÉE DE LA CAPITALE WALLONNE", LE PETIT LIVRE NOIR DU SOCIAL NAMUROIS...

Benjamin Moriamé
Journaliste indépendant

gens du voyage ou des campings résidentiels, l'absence d'hébergement d'urgence réglementaire pour les SDF, les quotas contre les étrangers dans les logements "sociaux" du Foyer namurois, les injures et agressions à l'égard des manifestants sans-papiers, les caméras de vidéosurveillance hors-la-loi, les moyens (à peine) détournés pour chasser les mendiants, les chantiers d'explo-

risme, un éternel regard superficiel et passéiste endort les Namurois. Cette vision poussiéreuse de Namur, déconnectée de l'Histoire contemporaine, occulte les grands défis auxquels doit faire face cette ville en mutation pour entrer enfin dans le XXI^e siècle.

Assez des images d'Épinal ! Halte au flot de clichés dont Namur est abreuvée. Pour beaucoup de ses

QUESTIONS SOCIALES

À l'heure où les Namurois se cherchent de nouveaux conseillers et un nouveau bourgmestre, il semble utile d'amener les questions sociales au premier plan, au cœur de la campagne électorale, où les intérêts de groupes particuliers ne manqueront pas d'étouffer autant qu'ils le pourront le nécessaire débat de société, aux dépens des citoyens les plus fragiles, naturellement moins mobilisés et moins influents.

À cette fin, j'ai réuni dans un ouvrage que j'ai voulu journalistique et engagé une série d'articles publiés entre cette campagne électorale 2012 et la précédente, les uns dans *Le Soir*, d'autres dans *La Libre Belgique* ou *Le Vif/L'Express*, augmentés de témoignages récoltés pour la Fondation Roi Baudouin. Classés par chapitres, ils décrivent différents profils de laissés-pour-compte et vous ouvrent la piste que j'ai suivie, en tant que journaliste débutant, pour en arriver, après huit années d'exercice, à ce mouvement d'indignation, qui est aussi une invitation à l'espoir et au sursaut. Ils vous sont présentés dans un ordre logique plutôt que chronologique, avec leurs dates de publication.

"NAMUR COMPTE UNE FRANGE CONSIDÉRABLE D'HABITANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ. PLUS DE 14 000 PERSONNES PARMIS 110 000 ÂMES !"

tation des ouvriers, les malades mentaux envoyés dans les cellules d'une prison digne du XIX^e siècle ou encore ces homes que certains aînés fuient presque à tout prix.

Au sujet de Namur, que trouve-t-on en bibliothèque ? Essentiellement des ouvrages historiques et touristiques. Les "comtes de Namur" et l'époque médiévale sont largement documentés. Les laissés-pour-compte, beaucoup moins. Obnubilés par les revues de l'office du tou-

habitants, c'est la Meuse à boire. Et la Sambre avec elle. Comme autant de couleuvres.

Oui, Namur est belle, "dans son écrin de verdure". Mais les livres d'images qui lui sont consacrés ne l'illustrent quasiment que fleurie et sous le soleil. Or, Namur, comme le rappellent les photographes qui m'accompagnent dans cet ouvrage, c'est aussi la grisaille, des pluies à faire déborder la Meuse, du gel et des larmes.

Si certains responsables politiques se sentent visés par ce petit "livre noir" du social à Namur, tant mieux. Mais il ne s'agit pas ici de personnes, ni même d'un niveau de pouvoir en particulier. La responsabilité des échecs évoqués ci-après peut être imputée à la commune, mais aussi à la Région, au gouvernement fédéral comme à l'Union européenne et à nous tous à travers nos comportements et à travers les instances démocratiques qui nous représentent.

laisse à ce sujet aucune illusion: "C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches."

Namur n'est peut-être pas pire que ses sœurs de Wallonie, de Bruxelles ou de Flandre. Malgré tout, mes pérégrinations sur le terrain local m'ont rappelé avec insistance qu'il est plus facile, à Namur comme ailleurs en Belgique, d'être un fils de prof plutôt que d'ouvrier, un blanc comme neige qu'un blanc-beige, un citoyen ordinaire plutôt

SI CERTAINS RESPONSABLES POLITIQUES SE SENTENT VISÉS PAR CE PETIT "LIVRE NOIR" DU SOCIAL À NAMUR, TANT MIEUX!"

C'est donc d'abord à un schéma de pensée fermé sur lui-même et à des archaïsmes que se confronte cette mosaïque de témoignages issus d'une ville privilégiée – le privilège de la violence diffuse et d'une certaine "victoire", sur le dos de tant de personnes à Namur et en-dehors.

Namur est-elle malgré tout votre paradis? Victor Hugo ne nous

qu'un cas particulier, un homme qu'une femme ou surtout, un riche qu'un pauvre...

L'ouvrage ne prétend pas dresser un panorama exhaustif des questions sociales qui se posent à Namur. Ni rendre hommage à tous ceux qui le mériteraient pour leurs combats acharnés contre les fléaux ici décrits – avec un grand respect, je les salue tout de même

au passage. Non, le propos se concentre à dessiner sur quelques situations de précarité observées, dans un souci de prêter la parole aux sans-voix, aux marginalisés, à ceux que l'on écoute peu mais qui, sur le terrain social, sont en première ligne et ramassent les coups, ceux qui font les frais des politiques menées dans l'"intérêt général" des nantis. Appelons-les "les laissés-pour-compte de Namur".

Rédiger, éditer, illustrer, lire ou même apprécier cet ouvrage n'empêche pas d'aimer Namur. Pourtant, après toutes ces rencontres et découvertes qui y sont relatées, je revendique aussi le droit, par moments au moins, de ne pas l'aimer. Je continue de souhaiter pour elle un autre avenir que le déclin social qui se dessine. ■

LES LAISSÉS-POUR-COMTE DE NAMUR

La face cachée de la capitale wallonne



Benjamin Moriamé

Un livre pour rappeler les priorités

"Les laissés-pour-compte de Namur. La face cachée de la capitale wallonne" a été publié fin août, en pleine campagne électorale, avec la ferme intention de rappeler aux Namurois, électeurs ou candidats, que l'urgence sociale est criante à Namur comme ailleurs ^A. Le livre s'adresse également aux non-Namurois, qui méconnaissent plus encore la capitale wallonne. Mais surtout, la restriction géographique vise la profondeur: aller au bout du reportage, prendre le temps, donner la parole, garder le contact, revenir sur les lieux et les sujets - autant de choses devenues très difficiles dans un contexte d'exploitation de la main-d'œuvre dans les médias ^B. De telle sorte, des conclusions se dégagent non seulement pour les pouvoirs locaux mais aussi pour

les pouvoirs régionaux, fédéraux, européens...

Douze chapitres illustrent différents types de "laissés-pour-compte": les sans-abri, les résidents de campings, les allocataires sociaux, les ouvriers, les seniors, les étrangers, les prisonniers, les partenaires africains... Chaque chapitre est introduit par une synthèse engagée, de type éditorial, et illustré par une série de reportages publiés par *La Libre Belgique* ou *Le Soir* durant ces huit dernières années. L'idée principale est de donner la parole aux premiers intéressés, ce qui justifie une mise en page où titres et citations "sortent" de la page. Les photographies qui jalonnent l'ouvrage et le concluent ajoutent encore du relief à cette

plongée dans l'envers du décor namurois et à l'espoir d'un sursaut.

Des actualisations ont déjà été publiées sur le blog du livre ^C, puisque les thématiques sociales sont, heureusement, toujours en mouvement. L'esprit se veut positif. La conclusion met en évidence que beaucoup de choses évoluent, parfois positivement, dans le monde et à Namur. L'espoir est permis. Il est même indispensable!

^A 230 pages, illustrations par des photojournalistes locaux, 19 euros. Commande ou info: 0474/698.304

^B www.pigistepaspigeon.be, un site de l'Association des journalistes professionnels

^C bmoriamé.unblog.fr

En Permanence à Anderlecht

“Chaque jour, il y a une nouvelle raison de donner sa démission”, avoue-t-elle dépitée.

On est devant le CPAS, le 16 janvier 2012. Il est juste 7 heures du matin et – sans autres formes de procès – l’assistante sociale s’est engouffrée dans le Centre public, par la porte réservée au personnel.

Devant le bâtiment s’est déjà constituée la file des “urgences” : trente-huit allocataires attendant sobrement qu’on veuille bien lever, à la demi, le volet métallique. “Moi, c’est la quatrième fois que je viens, explique une femme à la joliesse éreintée. En octobre, j’ai fait une demande pour obtenir le minimex. On m’a fixé un rendez-vous pour le 17 novembre, où j’ai amené tous les papiers exigés. Là, on m’a dit : “Pas de problèmes, vous allez recevoir une réponse dans les 30 jours”, soit le 17 décembre au plus tard. On est le 16 janvier : toujours rien!”

Lundi 16 janvier, rue Vander Bruggen 62 : dans la salle d’attente abondée, il est dix heures. Appelé par son numéro d’ordre après avoir longuement patienté, un usager apprend au guichet que son assistante sociale ne pourra finalement pas le recevoir. “Elle a ses huit personnes. Pour cette matinée, c’est complet.” Le ton monte illico : “Faut revenir plus tard.” L’allocataire insiste et se met à crier. Tout se précipite. Venus à la rescousse de leur collègue tétanisée, les trois huissiers “préposés au calme public” n’en mènent pas large. Car le trentenaire éconduit ne se laisse pas

ÉVIDEMMENT, DES DIFFICULTÉS SYSTÉMIQUES ASSAILLENT AUSSI LES AUTRES CPAS DE LA RÉGION BRUXELLOISE (ET NON DES MOINDRES). MAIS, À ANDERLECHT, C’EST PIRE QU’AILLEURS. UNE HUMEUR MALIGNE QUI VIENT DE LOIN.

Jean Flinker
Membre de l’association de Défense des Allocataires Sociaux

intimider ni maîtriser : il possède une bonne droite et cogne sec. Victime immédiate : l’huissier principal, un véritable athlète, qui a pris illico deux pains dans la figure. Avec du sang partout. Tout autour, c’est la panique et les clameurs. Les volets métalliques ont été rabaissés et plus personne ne peut sortir. Sauf avec du temps, par les bureaux aux issues étriquées.

Résultat indirect de cet incident symptomatique – faisant tout à coup d’un type patient un forcené impatient, persuadé d’être la victime d’une injustice caractérisée? Dès le lendemain (et deux semaines durant), le CPAS ouvrira ses portes une demi-heure plus tôt – une manière incantatoire et dérisoire de faire tomber la pression...

RÉPUTATION

Évidemment, tous les jours du Centre ne sont pas aussi acariâtres. Pour autant, le fonctionnement de l’institution publique anderlechtoise ne peut être qualifié de ponctuellement “mauvais” : il est – de manière caractérielle – “très mauvais”. Une réalité négative

qui n’a cessé de se solidifier depuis... les années 70. Car dès cette période, on a assisté à l’ascendance d’une sorte d’exaspération, aussi bien dans l’organisation des services (attachés à la Commission d’Assistance Publique) que dans leurs relations avec les usagers – un malaise certifié par les témoignages redondants d’étudiants ayant passé, à l’époque, leur stage rue Van Lint. Signe de cette imprévision : c’est avec deux décennies de retard que les responsables (tant politiques qu’administratifs) du CPAS acteront les mauvaises conditions de travail auxquelles sont astreints les agents du Centre public. Ainsi en 1995, sa nouvelle dirigeante (Jacqueline Van Engelen, du Socialistische Partij) consignera : “Il faut reconnaître que les locaux rue Van Lint n’offrent pas de conditions de travail très agréables pour le personnel. Pour les habitants, c’est aussi assez fort désagréable. Aussi, je voudrais rénover nos bureaux le plus vite possible.”

“Le plus vite possible”? La promesse mettra seize ans à se matérialiser...

Un affront envers le personnel qui va se coupler à un affrontement avec les ayant-droits, dans un contexte de crise des finances communales frappant directement le Centre. En octobre 1995, pas moins de 220 minimexés sont ainsi privés de l’aide pécuniaire qu’ils doivent normalement percevoir et, trois mois plus tard, 1.200 allocataires se retrouvent sans ressources durant trois semaines. De manière générale, le CPAS est de moins en moins à même d’appliquer les consignes imposées par la législation. Et pour cause : la délégation d’assistants a crû de 108 % en vingt ans – alors que, dans le même temps, le nombre de demandeurs d’aides a explosé de 1.100 %...

Six années plus tard en 2001, le nouveau Président écolo Yves De Muijlder est obligé d’entamer sa mandature à partir du même constat : “Il faut voir la violence dans la salle d’accueil. Les gens sont mal reçus parce qu’il n’y a pas de temps, qu’il n’y a pas de place... Où est la dignité des personnes là-dedans, des assistants sociaux et des bénéficiaires? On a, à Anderlecht, le record du nombre

COMMENT SURVIVRE EN ATTENDANT UN RDV AVEC UN/UNE A.S. DU CPAS D'ANDERLECHT?



d'assistants sociaux, vers le bas : ils sont treize en tout, et travaillent dans des petits boxes où on entend tout d'un cagibi à l'autre. Chacun d'eux a 350 dossiers à gérer (alors qu'en théorie, ça devrait être 100 maximum). Dans de telles conditions, ils tombent souvent malades ; donc, au lieu de treize, ils sont souvent moins. On a certes un cadre plus grand que ce nombre mais on n'arrive pas à engager, tant est mauvaise la réputation du CPAS. C'est un cercle vicieux."

Pesanteur de la réalité? En tout cas, c'est face à un désordre toujours aussi massif que le socialiste Guy Wilmart se retrouve opposé quand, fin 2007, il prend la direction des affaires : "Pourquoi le nier : les locaux rue Van Lint ne sont plus du tout adaptés. Ils sont situés dans des bâtiments exigus, sommairement subdivisés, en matériau préfabriqué, vétustes, délabrés. Mais l'ancienne législation n'a rien fait dans le dossier relatif à la rénovation du nouveau site." La montée d'une certaine violence dans la salle d'attente? "Le problème est réel. Cela dit, l'agressivité est aussi souvent le

fait des usagers : mes agents ne font pas un travail facile. Toutefois, j'ai pris des mesures : un assistant social sera désormais en permanence à l'accueil. Tant pour superviser le travail du personnel administratif que pour apaiser les tensions et intervenir en cas d'éventuels incidents..." Or le 20 janvier 2011, lors de l'inauguration officielle des nouveaux locaux du CPAS rue Vander Bruggen, le responsable du Service social général Philippe Taffin confirmera combien la situation n'est pas près de changer : "Il y a une suraccumulation de problèmes pour lesquels il faudrait agir en même temps. Pas possible. En plus, nous sommes les victimes d'une politique de défaussement, où une multiplicité de tâches de tous ordres sont dorénavant confiées aux Centres, sans les moyens correspondants.

Autant dire que le contingent d'assistants sociaux ne sera jamais proportionné au nombre croissant d'allocataires. Présentement, chaque AS a minimum 250 dossiers à traiter. Pas possible de faire du bon travail dans pareil contexte..."

ACTIONS

Évidemment, des difficultés systémiques assaillent aussi les autres Centres publics de la Région (et non des moindres) mais, à Anderlecht, c'est pire qu'ailleurs. Une humeur maligne qui vient de loin. En 1985 par exemple, le CPAS s'était déjà carrément engoncé dans l'illégalité : refus d'acquitter le précompte professionnel de ses employés, refus de rembourser les intérêts de retard dus au ministère des Finances. Cinq années plus tard, le Centre est en quasi-faillite (avec une dette d'au moins 300 millions) et les conséquences de cette incurie vont, de façon différée, s'exercer au détriment des habitants les plus pauvres de la commune : durant plusieurs semaines, le Centre n'acquittera plus "l'équivalent minimex" aux personnes qui y ont normalement accès. Une provocation qui déterminera des vocations : la plupart des personnes prises en otages vont se coaliser et former un comité de défense. À l'origine de cette initiative : Dalida Rigo, une allocataire résidant dans le quartier populaire de "La Roue".

Octobre 2002. La tension est toujours aussi vive. Comme

d'ailleurs tous les jours à l'aube. On sait pourquoi : les files interminables et tendues, les locaux trop étroits, la salle d'attente qui ne peut accueillir que trente-cinq personnes irrémédiablement compressées, le manque criant de personnel, les retards de paiements... Les nouveaux demandeurs, ou les usagers qui veulent être reçus en urgence, "arrivent à 5 heures 30 du matin pour espérer avoir un entretien", fulmine Dalida. "Nous ne disposons que de vingt-huit assistants sociaux. Il en faudrait le double, rétorque le président Rufin Grijp : plus de la moitié de ces assistants sont chez nous depuis moins d'un an. Mais une fois formés, ils quittent cette situation ingérable [sic]."

Hiver 2007, combien de signatures? "258, provenant uniquement d'usagers du CPAS d'Anderlecht", indique Dalida Rigo. La présidente du Comité d'Information et de Défense des Minimexés a déboulé chez le bourgmestre Van Goidsenhoven (MR), le 11 novembre après-midi. Objet du document : "Développer un accueil plus humain au CPAS, respecter les délais légaux dans les traitements des dossiers, réactiver le Conseil consultatif →

des usagers.” “Si les délais ne sont pas respectés rapidement, nous irons devant le tribunal du Travail, affirme la dissidente. Et si ce n’est pas assez, nous ferons un sit-in devant le CPAS, quitte à aller en prison.” Des revendications qui, désormais, se mêlent aux désidératas des travailleurs sociaux. Il faut dire que, depuis deux saisons, la vie du CPAS local est plutôt agitée. Rien que le mois précédent, cinquante employés des services sociaux et administratifs se sont mis – par deux fois – en grève. Des actions appuyées par un collectif de militants – le Comité de défense des usagers de CPAS, emmené par Kim Le Quang. Parmi les revendications hyperréalistes avancées par les travailleurs du Service social général (outre l’accroissement du cadre pour combler départs composés et licenciements imposés): “Des fournitures de bureau à suffisance car il n’est pas normal que le personnel doive acheter lui-même bics, fardes, papier...”; “le réapprovisionnement à temps du savon et du papier hygiénique”; “un organigramme clair établissant qui sont les chefs de service – le CPAS étant, à ce jour, comme l’armée mexicaine: trente généraux pour un soldat”; “des locaux adaptés: il n’est pas normal que le personnel doive travailler parmi les cafards et les souris, et risque de voir le plafond s’effondrer dès qu’il se met à pleuvoir”; “il n’est pas normal que l’assistant social doive manger sur le bureau parmi les dossiers”, etc., etc.

Juin 2009. Unissant leurs efforts, le CIDM et le CEDUC relancent une campagne de réclamations envers ce CPAS où les dysfonctionnements et le non-respect de la loi se perpétuent sans discontinuité. Moyen agitateur utilisé: une pétition pour mettre fin “aux retards au niveau des rendez-vous, des dossiers et des paiements”: “Les usagers continuent à souffrir énormément de délais d’attente inacceptables et souvent illégaux dans le traitement de leurs demandes, peut-on lire dans ce Mémoire.

Les retards de paiement aggravent leurs problèmes (nourriture, enfants, santé...) et entraînent des menaces du propriétaire et parfois l’expulsion de leur logement [...]. Souvent, les allocataires doivent attendre plusieurs mois avant de pouvoir rencontrer leur assistant social. Les permanences sans rendez-vous, qui restent limitées à cinq personnes, mettent ainsi en compétition les usagers qui font la file très tôt le matin pour avoir une chance d’être reçus. Ceux qui ne sont pas dans les cinq premiers doivent retenter leur chance... la semaine suivante. Les problèmes de désorganisation et de respect, de désinformation des usagers continuent. Malgré la nouvelle centrale téléphonique avec ligne directe vers chaque

naux; des président et secrétaire du CPAS ainsi qu’à l’ensemble des membres du Conseil de l’aide sociale. Parmi les constats épouvantés, on peut y lire la confirmation réitérée de dysfonctionnements quasi structurels: “Les conditions particulièrement éprouvantes, dans lesquelles s’effectue le traitement des demandes en urgence, sont tout simplement intolérables. Nous déplorons la cadence de travail démesurée pour le personnel du Service social entraînant une démobilisation et un turn-over trop importants. Ceci a pour effet d’accumuler des retards invraisemblables eu égard aux délais légaux et de postposer de manière affolante les rendez-vous, sans oublier les pertes de documents importants et la rotation, particulièrement

treintaine de personnes par jour. Pour la plupart, comme Ezzouba, c’est la déception: “Je suis arrivé à 5 heures. Regardez pour quel numéro: 14!” Le délai d’attente de leurs dossiers ne se compte plus en semaines, mais en mois. Jusqu’à quatre pour certains. “C’est complètement illégal”, s’offusque Kim Le Quang. Trois heures plus tard, le président Guy Wilmart, qui vient de franchir les grilles pour rejoindre la cour et ses bureaux, ne semble pas désespéré: “On essaie de tenir le délai légal d’un mois. Pour y arriver, on a engagé six assistants supplémentaires.” Or il s’agit plus d’une mesure de compensation des départs que d’un réel renforcement du personnel. Surchargés de dossiers, souvent aussi excédés que les usagers eux-mêmes, plusieurs assistants sociaux ont encore pris la porte, cette année. “C’est la cata, nous confie une employée anonyme, on a beaucoup de démissions en ce moment et on nous met la pression.” Les tensions sont monnaie courante. La veille encore, Salva s’est déchaînée, faute d’avoir obtenu une nouvelle date pour rencontrer son assistant: “J’ai encore dû laisser mon tout jeune fils seul à la maison. J’avais pourtant rendez-vous et je n’ai trouvé personne.”

LES DYSFONCTIONNEMENTS ET LE NON-RESPECT DE LA LOI SE PERPÉTUENT SANS DISCONTINUITÉ AU CPAS D’ANDERLECHT.”

assistant social, ce dernier reste souvent injoignable. Et, pour ce qui concerne les cartes médicales, il est toujours aussi difficile de les obtenir ou de les renouveler. Du coup, de nombreuses personnes se retrouvent sans médicaments pour se soigner [...]. Nous comprenons les difficultés du personnel et du président mais les raisons invoquées depuis des années (manque de moyens, de personnel, tutelle exercée par la Région, augmentation du nombre de demandes...) ne peuvent servir d’excuse face à la détresse des usagers et le non-respect de la loi.” Succès démonstratif: le pétitionnement a recueilli rapidement plus de 700 signatures parmi ceux que l’institution continue, trop souvent, à appeler ses “clients”. Une vague de mécontentements que vient renforcer (à peine un mois plus tard) une Lettre ouverte – cosignée par dix-sept associations de terrain – à l’adresse du bourgmestre, des échevins, des conseillers commu-

naux; des président et secrétaire du CPAS ainsi qu’à l’ensemble des membres du Conseil de l’aide sociale. Parmi les constats épouvantés, on peut y lire la confirmation réitérée de dysfonctionnements quasi structurels: “Les conditions particulièrement éprouvantes, dans lesquelles s’effectue le traitement des demandes en urgence, sont tout simplement intolérables. Nous déplorons la cadence de travail démesurée pour le personnel du Service social entraînant une démobilisation et un turn-over trop importants. Ceci a pour effet d’accumuler des retards invraisemblables eu égard aux délais légaux et de postposer de manière affolante les rendez-vous, sans oublier les pertes de documents importants et la rotation, particulièrement

déstabilisante pour les usagers, des assistants sociaux. Nous, travailleurs de l’associatif anderlechtois privé et public, sommes alors amenés à remplir des missions qui incombent pourtant au CPAS, et auxquelles les usagers devraient pouvoir prétendre. L’accompagnement des personnes au sein des services du Centre public prend trop souvent l’allure d’un parcours du combattant afin d’obtenir une aide, une information précise ou un simple document que ces allocataires auraient souvent pu obtenir seuls si les services étaient mieux organisés [...].”

Mardi 15 décembre 2009. Il fait pourtant encore nuit noire, mais ils sont là à se retrouver dans le vent glacial devant les portes closes du Centre Public d’“ Action” Sociale. Une obsession: être parmi les premiers à entrer et décrocher le jackpot – une prise en charge d’urgence, sans rendez-vous. Soit sept places, que se disputent une

COMPARAISONS

C’est peu de le dire: pour défendre les droits malmenés d’un nombre grandissant d’usagers, les militants n’ont jamais trouvé vraiment de quoi interrompre leur engagement tout au long de la décennie 2000-2010. De là, des formes prisées d’empathie envers les allocataires. Mais aussi des formules de sympathie progressivement construites avec plusieurs assistants sociaux (qu’ils soient de première ligne ou occupent des positions intermédiaires dans la hiérarchie du Centre public). Une connivence qui va pousser ces derniers à une série de confidences. En 2008, nous est ainsi rapporté (de sources différentes) l’état d’esprit général insufflé tant par le secrétaire du CPAS Marc Cumps que par ses



supérieurs: obliger les assistants à être le plus strict possible en matière de dépenses sociales (un ordre de mission à appliquer tant et plus, sans être jamais acté dans un quelconque ordre écrit). Or au milieu de l'année 2010, une travailleuse "à bout" va nous expliciter, parmi d'autres griefs, la même injonction: son chef de service "incite le personnel à ne pas informer les allocataires des droits qui leur sont normalement ouverts." Ce qui est complètement illégal.

Pour autant, le président Wilmart reste dans le déni. Certes, il reconnaît encore des problèmes ("l'héritage du passé") mais en conteste l'énormité – notamment celui des retards dans le traitement des dossiers, "retards occasionnels et peu importants" (sic): "Je peux l'affirmer: dans leur grande majorité, les demandes sont traitées dans les temps." De surcroît, "tout ira mieux quand on sera installés sur le nouveau site,

rue Vander Bruggen". Comme si les embarras chroniques du Centre pouvaient être résolus par la simple reconfiguration dimensionnelle des bureaux ou de l'espace d'accueil.

trouvent vite la parade: rendre compte, le plus finement possible, du fonctionnement "habituel" du CPAS (jusqu'à sa fermeture mi-décembre 2010); puis voir, durant un autre semestre, comment il en ira

dernières années) les militants et les sympathisants du CEDUC venaient régulièrement, jusque dans la salle d'attente, conseiller et aider des allocataires plongés dans la plus dure des détresses.

“ SURCHARGÉS DE DOSSIERS, SOUVENT AUSSI EXCÉDÉS QUE LES USAGERS EUX-MÊMES, PLUSIEURS ASSISTANTS SOCIAUX ONT PRIS LA PORTE.”

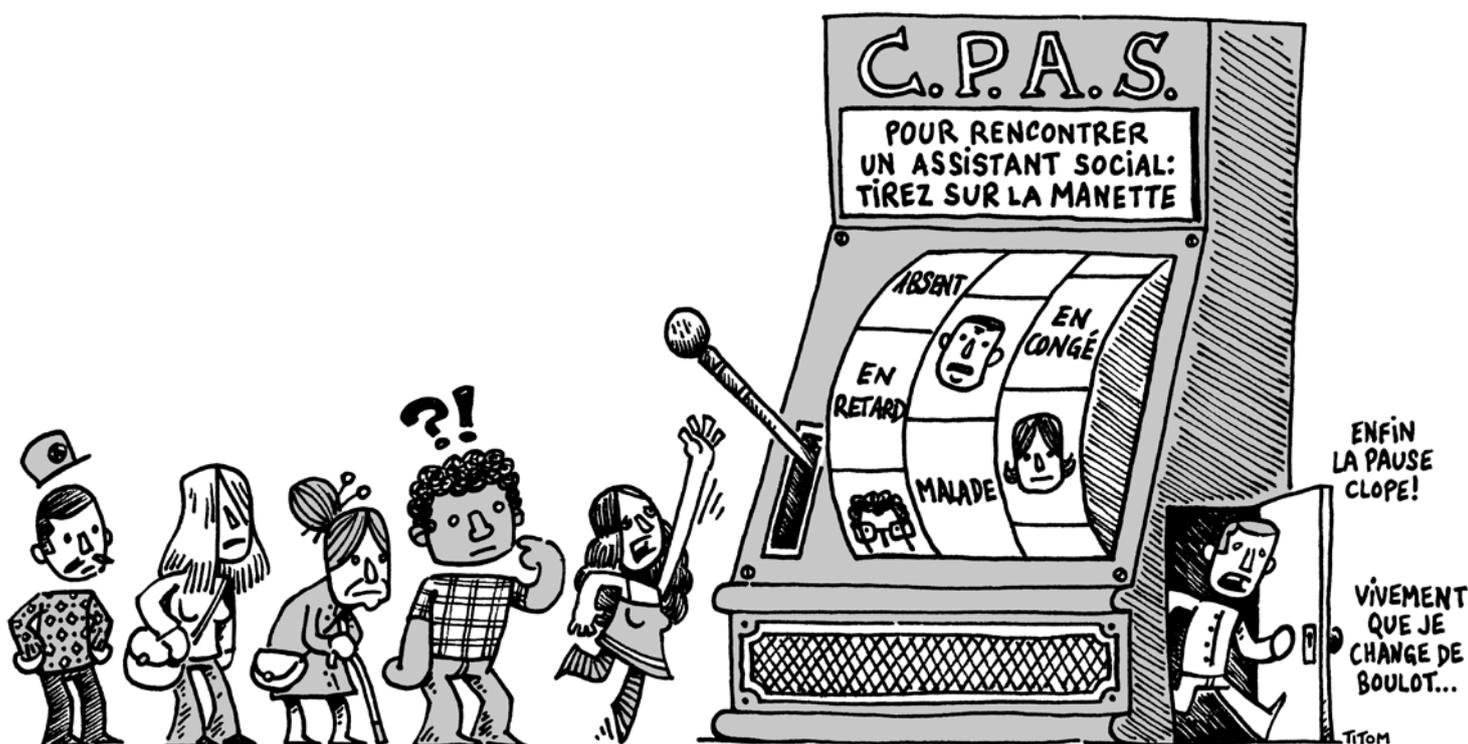
"Tout ira mieux"...: comment répondre à cette assertion parfaitement affabulatoire?

D'accord pour œuvrer de concert dans une nouvelle démarche (tenant compte des capacités réelles et réalistes qui sont les leurs, à ce moment-là), l'association de Défense des Allocataires Sociaux (l'aDAS), le CEDUC et le CIDM

pour les usagers dans le nouveau bâtiment rue Raymond Vander Bruggen.

Première promesse: entre mai et décembre, installer carrément un "Bureau des plaintes" au beau milieu de la cour du CPAS, jouxtant la Maison communale. En réalité, c'est ce qui s'était déjà fait "en quelque sorte" – quand (les deux

Une installation permanente avec table et chaises afin de collationner "en plein air" les témoignages sur le mal fonctionnement du Centre? Au vu des incidents qui s'étaient produits précédemment avec les huissiers (sans parler des aléas climatiques), cette proposition apparaît vite comme purement déclamatoire. D'où un propos substitutif: tenir une permanence régulière dans un local tout proche, inviter les allocataires à y venir exposer leurs problèmes, les aider dans leurs démarches vis-à-vis du Centre public et établir l'inventaire des dysfonctionnements ainsi énoncés... Vite fait, bien fait: contacté sans chipoter, non seulement le secrétaire général du Syndicat des locataires nous →



propose l'un de ses locaux mais se montre subjugué par la notion même d'audit comparatif basé sur le récit des usagers : du coup, José Garcia nous prête l'un de ses meilleurs juristes pour participer aux permanences et "éclairer" ceux qui s'y rendront.

Comment faire pour que "ça marche"? On décide un *modus operandi* des plus stricts, qui va mobiliser pas moins de huit militants. Leurs tâches? Enregistrer les plaintes, au *Syndicat des locataires*, chaque premier et troisième vendredi du mois – étant entendu que les lundi, mardi et mercredi précédant cette échéance, on se rendra systématiquement (dès 7 heures du matin ; dès 6 heures 30 en juillet et en août) devant le siège du CPAS pour y haranguer les gens et les inviter "s'ils ont des problèmes" à venir le vendredi matin au "32 Square Albert 1^{er}".

Dès lors, fin juin 2010, est inaugurée la première permanence fonctionnelle. En septembre, tout montre que l'initiative correspond à

un besoin énorme. Notre présence activiste devant le Centre public – trois jours d'affilée avant le vendredi – s'avère éminemment efficace : dans notre local, il faudra souvent faire patienter quatre-cinq personnes venues simultanément s'y présenter. Vendredi, de 10 heures à midi : d'abord "entendre" les récits concrets, les cas "vécus" factuellement étayés. Puis y saisir les obligations légales non respectées, cerner les moments où les réponses fournies par le Centre ont suscité ou ont cumulé les obstacles. Dans un temps second : expliciter les procédures à suivre par les allocataires pour recouvrer leurs droits (au besoin, nous les accompagnons dans leurs démarches dont nous assurons le suivi jusqu'au bout). Troisième moment : pointer les problèmes récurrents, les situations absurdes ou les postures répétitives qui violent la loi.

Bilan? Entre septembre 2010 et novembre 2011, tenue de 51 permanences visitées par 182 usagers. Sans compter, sans compter le 19 mai 2011 (de 7 heures 15 à midi), où est inaugurée une

manière inédite d'être en relation instantanée avec le public. À titre expérimental, nous avons en effet parké un *mobihome* juste devant le 62 de la rue Vander Bruggen afin de faire directement connaître l'initiative auprès des allocataires et répondre immédiatement à leurs sollicitations. Opération-commando (qui a mobilisé cinq personnes, dont une juriste expérimentée) au succès indéniable : seize personnes vont, chacune à leur tour, entrer pour "consultation gratuite" dans le véhicule, transformé (pour la circonstance) en bureau confortable. Du coup, l'essai est répété, avec la même audience et la même efficacité, le 17 novembre : quatorze personnes sont reçues, au chaud, conseillées de manière adéquate, dans un strict respect de la confidentialité... Effet révélateur : lors des deux circonstances où nous avons installé ce "bureau sur pneus" en face du Centre, des membres du personnel sont ressortis des bâtiments pour nous observer. Et les deux fois, plusieurs usagers nous ont dit à quel point le fait que nous soyons "sur place" avait changé l'atmosphère dans la salle d'accueil

– les employés "au guichet" étant tout à coup plus aimables, moins arrogants...

LEÇONS

Quel est, finalement, le principal et irréductible enseignement qui doit être tiré des 180 témoignages que nous avons collationnés de 2010 à 2011, témoignages de provenance égalitaire entre l'ancien et le nouveau siège du Centre public...?

Une parfaite continuité : les problèmes produits et reproduits par l'institution sont toujours aussi tenaces. Avec, par ordre d'importance : le rendez-vous avec l'assistant, régulièrement fixé à six semaines de distance (parfois plus) du moment où la demande en a été faite ; les entretiens, à date dûment établie, reportés – le jour dit – pour cause d'absence inopinée de l'AS ; la décision d'octroi du revenu d'intégration rendue hors des délais légaux ; le refus de délivrer tout accusé de réception ; la cessation abrupte de l'aide, sans explicatifs quelconques ; le paiement du revenu d'intégration interrompu parfois durant trois

mois (parce que la réactualisation annuelle du dossier individuel ne s'est pas faite à temps); l'accomplissement, hors délai légal, de la première visite domiciliaire (en vue d'ouvrir les droits) voire le sabotage des visites domiciliaires – quand l'AS prétend s'être rendu au domicile du candidat-allocataire mais ne sonne pas; l'application de sanctions dures, sans commune mesure avec les faits reprochés; le refus de prolongation de l'aide, sans motivations probantes dans la notification; le non remboursement des soins médicaux, sans justification aucune; la postposition (jusqu'à dix semaines) du renouvellement de la carte médicale, alors que les allocataires sont parfaitement dans leurs droits...

Comparaison n'est pas raison?

Le 28 juillet 2011 (version Vander Bruggen où *"Tout sera mieux"*, selon les promesses présidentielles), le CPAS fixe rendez-vous – passé la mi-septembre – à un habitant (venu pour la première fois demander une aide financière). Donc au-delà du délai d'un mois, ce qui est illégal. Qui plus est, à l'accueil, on omet de lui remettre l'accusé de réception actant sa demande (ce qui est tout aussi illégal). Un an plus tard, introduction d'une demande d'aide par un "sans domicile fixe", venant d'Uccle mais désormais hébergé sur le territoire de la commune. Lorsqu'il se présente au CPAS le 10 août 2012, un papier lui est remis indiquant qu'une visite domiciliaire sera effectuée le 20 septembre (donc au-delà du délai d'un mois, ce qui est illégal). Comme le document dont question ne constitue pas un

accusé de réception réglementaire, la personne retourne (sous nos conseils) au Centre public où, une seconde fois, lui est refusée cette preuve légale d'introduction de la demande. Alors que la loi est claire, précise et impérative à ce sujet...

Comparaison n'est pas raison? Par notification, datée du mois d'avril 2012, est reconnu à un jeune homme l'octroi de l'équivalent du revenu d'intégration (à partir de la date de la demande, à savoir décembre 2011) et ce jusque fin novembre 2012. Quand il vient nous voir, à la mi-août 2012..., il n'a toujours "rien" perçu. Rien.

Sans compter une manière de faire générale: maintenir les allocataires dans une sorte de soumission permanente – à travers, notamment, l'illisibilité des documents officiels (des notifications en particulier) qui leur sont opposés. Une vraie "oppression" mais par les mots, qui conduit presque mécaniquement à des réflexes de suspicion envers des populations forcément coupables de "ne pas vouloir" comprendre ce qu'on leur dit – alors que c'est par un vocabulaire d'initiés, un pur jargon administratif, qu'on leur intime à quoi elles doivent obéir. Avec le régime de sanctions que cela suppose.

Récit extraordinaire de cette posture ordinaire? Les recours chaotiques accumulés par un brave homme (d'origine espagnole) face à l'autisme de son AS – à propos d'une *"Cession de créance relative au remboursement d'aides financières remboursables"* (sic).

Nullement unique en son genre, le document standard – qui lui a été "administré" par le CPAS – est absolument représentatif d'un vocabulaire à l'inintelligibilité crasse (même pour ceux qui auraient accompli de longues études). *"Je m'engage/nous nous engageons solidairement (chacun est tenu à payer toute la dette) et indivisiblement (le partage de la dette n'est pas possible) à partir de ce jour, à rembourser au CPAS la somme mensuelle de 20 euros par prélèvement [sic] sur mon/notre revenu d'intégration/aide sociale perçu(e) auprès du CPAS [...]."* En réalité, qui doit agir, selon la présente injonction? L'utilisateur ou le CPAS "par prélèvement"? Pour le CPAS, il s'agit de l'allocataire. Pour ce dernier, c'est le Centre "par prélèvement". En tout état de cause, l'allocataire s'est vu (sans atermoiement) sanctionner de façon impitoyable: quand il vient à la permanence, il y a déjà deux mois et demi qu'il est privé de ressources pécuniaires (le CPAS ayant cessé de lui accorder toute forme d'aide). Suite à notre intervention, il est finalement entendu par le Conseil de l'action sociale (devant lequel nous le secondons). Trop fort: les conseillers, unanimes, reconnaissent volontiers combien l'avis de cession de créance est, par son libellé, sujet à interprétations contradictoires. Dédouané, l'allocataire est immédiatement réintégré dans ses droits.

Mais pour une personne "sauvée" *in extremis*, combien de centaines d'autres irrémédiablement "naufragées"? ■

Ces pauvres sont décidément impayables !

Au cours de la dernière décennie, sous les auspices de l'“État social actif” promu par les institutions européennes, le régime de chômage belge, partie intégrante de notre Sécurité sociale, a connu un démantèlement accéléré se traduisant par le rejet massif des victimes de cette “purge” vers le secteur “résiduel” de l'aide sociale.

Ce secteur de l'aide sociale se montre à son tour de plus en plus sélectif et restrictif envers ces nouveaux venus, invoquant tout d'abord son étranglement financier, mais aussi au nom d'une logique d'“activation”... qui fait exactement écho à celle qu'il dénonce dans le chef de l'ONEm!

“ LES DROITS SOCIAUX DOIVENT DÉSORMAIS “SE MÉRITER”... SE SUBSTITUANT À CE QUI AUPARAVANT ÉTAIENT DES DROITS ACQUIS.”

Au bout du compte, les victimes de cette grande braderie sont bien entendu les pauvres et les exclus, toujours plus nombreux et véritables parias du système. Un processus de délestage généralisé qui fonctionne comme une fusée (ou plus exactement un missile) à trois étages :

Tout d'abord, la dérive au sein même du régime chômage, où l'on est passé d'une logique “assurantielle” à une approche de plus en plus “assistantielle” ❶.

RETOUR SUR LE DÉMANTÈLEMENT MÉTHODIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'AIDE SOCIALE... AU NOM DE L'ACTIVATION DES SANS EMPLOI.

/ Denis Desbonnet
CSCE

Autrement dit la généralisation de droits sociaux “conditionnés” et toujours plus conditionnels, qui doivent désormais “se mériter”, se substituant à ce qui auparavant étaient des droits acquis, garantis en contrepartie des cotisations que les bénéficiaires (ou leurs parents, dans le cas des ex-allocations d'attente) avaient payées durant leur carrière de travailleurs.

l'introduction de la notion de “situation familiale” et “d'état de besoin”, relevant pourtant typiquement de l'aide sociale.

Une rupture motivée par de pures raisons budgétaires, face à l'explosion soudaine du nombre de chômeurs, et basée sur un calcul d'apothicaire d'une rare mesquinerie, postulant que le fait de vivre à plusieurs réduit d'autant les frais du ménage et constitue donc une “économie” pour les cohabitantes (car on sait que ce sont archi-majoritairement les femmes qui sont concernées), “justifiant” en conséquence le rabotage - quasi de moitié - de leurs allocations. Cette catégorie de chômeur-euse est en outre celle qui a été la plus discriminée et visée en termes de restrictions et de sanctions.

Mais au-delà de cette première brèche, ce sont l'ensemble des mesures prises depuis une trentaine d'années dans cette branche de la Sécurité sociale (voir notamment l'encadré page 30) qui ont constitué autant de reculs vis-à-vis de ce qui avait donc été conçu initialement comme une assurance ❷, protégeant les travailleurs contre la perte ou l'absence d'emploi. Celle-ci se transformant peu à peu en un pur

régime de “survie” - et encore -, de plus en plus contingenté, arbitraire et aléatoire...

LA CHASSE AUX CHÔMEURS

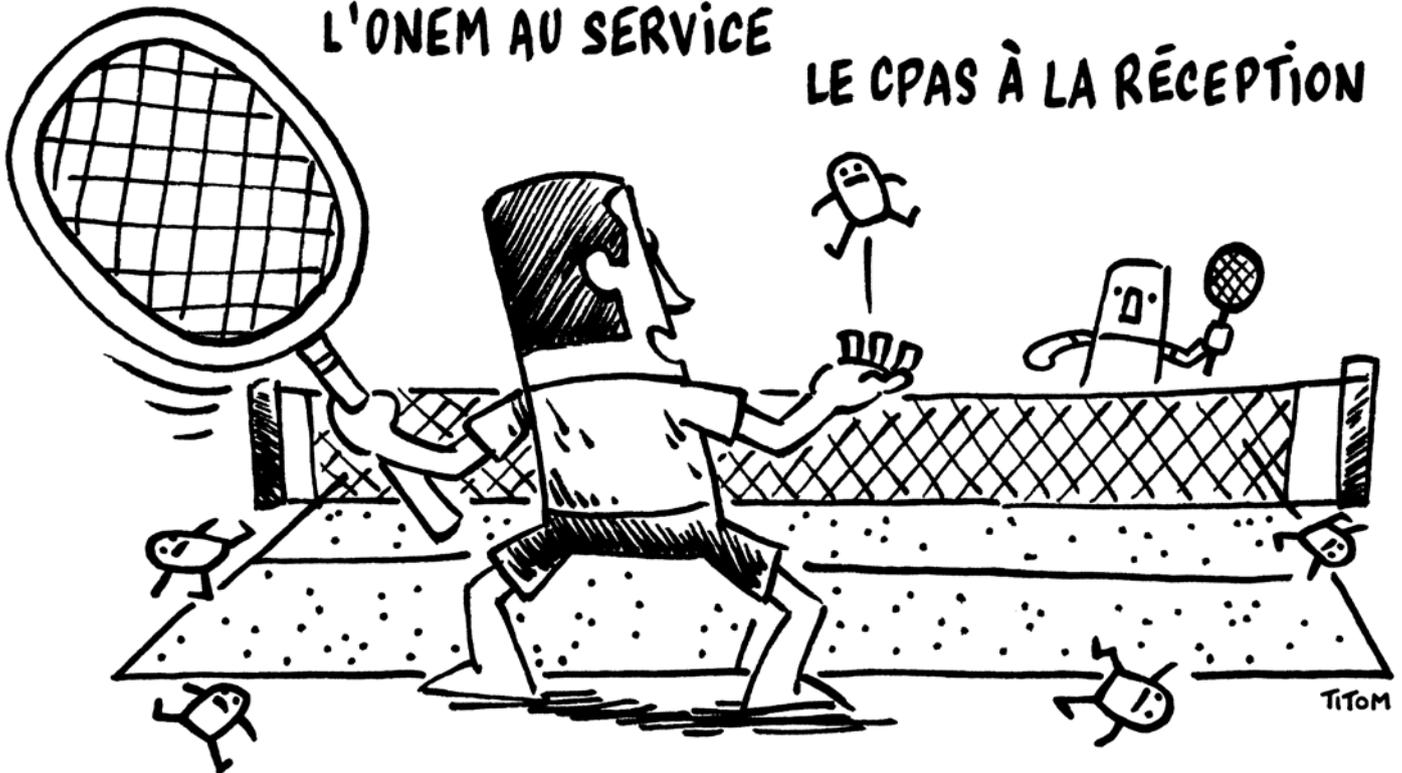
Ce qui nous amène au deuxième aspect de ce glissement de la Sécurité sociale vers l'aide sociale : l'exclusion exponentielle de demandeurs et demandeuses d'emploi par l'ONEm, les renvoyant au “mieux” vers les CPAS, ou pire encore, vers la “solidarité familiale” (les pauvres étant réduits à s'entraider - et à s'appauvrir - entre eux), voire littéralement à la rue, vers la soupe populaire et les associations caritatives ❸.

Une hécatombe organisée dans un premier temps via le fameux “Article 80” de sinistre mémoire, remplacé en 2004 par le plan Vandenbroucke de “contrôle du comportement de recherche active d'emploi” ❹. Un dispositif soi-disant plus équitable, mais requalifié à juste raison par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion de véritable “chasse aux chômeurs”, tant sont rares ceux qui réchappent en bout de course.

Bref, le transfert massif d'une “caisse” de la protection sociale vers une autre, dénoncé à cor et

L'ONEM AU SERVICE

LE CPAS À LA RÉCEPTION



LE DUO DE CHOC QUI ACTIVE LES SANS EMPLOI

“ LES CHÔMEURS ONT ÉTÉ SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DU COMPROMIS COMMUNAUTAIRE.”

à cri par les CPAS qui en font les frais, au propre comme au figuré. Tout en sachant, de surcroît, qu'une majorité des exclus par l'ONEM n'auront tout simplement pas accès à ces derniers, dont les conditions d'admission sont différentes et bien plus limitatives sous certains aspects (ne fût-ce qu'en terme de plafond de revenus) que celles pour bénéficier du chômage .

DE L'AIDE SOCIALE...

Enfin et en conséquence, troisième facette de cette régression, dans le régime “résiduaire” de l'aide sociale proprement dite, on a connu une évolution parallèle et similaire, avec un octroi des aides toujours plus “rationné” et soumis à de nouvelles contreparties sans cesse plus exigeantes.

En effet, on peut distinguer deux phases très contrastées dans

l'histoire récente de ce régime. En 1976, à l'orée de la crise, face à l'accroissement manifeste de la pauvreté qui en était à la fois le résultat et le symptôme, les Centres Publics d'Aide Sociale ont été instaurés, en remplacement des antiques Commissions d'Assistance Publique. Deux ans auparavant, avait été créé le minimex, “minimum de moyens d'existence”, lequel rompait avec la logique caritative qui avait prévalu jusque là, en reconnaissant et consacrant désormais une dette de la société envers ses exclus.

En vertu de la nouvelle loi, pour peu que le demandeur soit réellement en “état de nécessité”, qu'il ne s'y soit pas placé lui-même et “délibérément”, qu'il n'ait pas de parents directs (ou d'enfants) aptes à le prendre en charge (“obligation alimentaire” découlant de cette

solidarité familiale imposée), et enfin qu'il fasse preuve d'une “disposition au travail” (autrement dit, qu'il soit prêt à chercher et/ou accepter un travail pour subvenir à ses besoins)... “le droit à un revenu” de substitution lui était dû, sans conteste ni aucune autre condition.

À L'“ACTION (ANTI-) SOCIALE”

Mais en 2002, sous l'égide de Johan Vande Lanotte, une importante “contre-réforme” a complètement changé la donne, revenant sur certains des aspects les plus progressistes du régime

en vigueur, qui avait pourtant dans l'ensemble donné satisfaction pendant un quart de siècle et empêché bien des drames sociaux. Selon les termes de cette révision, symbolisée par le fait que l'acronyme CPAS soit depuis lors rebaptisé “Centre Public d'Action Sociale” (changement sémantique pas innocent illustrant bien le virage adopté), dorénavant l'utilisateur n'a plus droit à un revenu, mais à “l'intégration sociale”. Laquelle, poursuit la loi, “peut prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration sociale” (le “RIS”, qui a remplacé le minimex). Fameuse nuance... →

“ LE PS S'ÉTAIT MIS EN SCÈNE COMME “LE REMPART DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE”. DÉSORMAIS, DI RUPO 1^{ER} LANCE UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE L'ASSURANCE CHÔMAGE ET CEUX QUI EN DÉPENDENT POUR LEUR SURVIE.”

Quant à l'emploi proposé comme une des branches de l'alternative - et comme la première -, il s'agit essentiellement de la parade que les CPAS ont trouvé pour tenter d'endiguer tant bien que mal l'afflux d'exclus de l'ONEm, en renvoyant "à l'expéditeur" ces nouveaux allocataires, via leur mise au travail à travers les Articles 60 et 61.

Un... expédient (c'est le mot) qui ne parvient évidemment pas à inverser cette tendance lourde en défaveur des CPAS, confrontés à une chasse aux chômeurs qui bat plus que jamais son plein.

D'autant plus qu'à terme, pour la plupart des allocataires ainsi "activés", ces contrats tempo-

raires, en sous-statut et souvent de piètre qualité débouchent non sur un emploi durable, mais tout juste sur un pis-aller: leur récupération des droits à la Sécurité sociale, et d'abord au chômage... en attendant souvent qu'ils en soient à nouveau exclus par l'ONEm et reviennent à la case CPAS! "Carrousel" aussi absurde que

désespérant, tant pour ceux qui le subissent que pour les travailleurs sociaux qui en sont bien malgré eux les artisans.

"ÉTAT SOCIAL ACTIF" ? DISONS PLUTÔT ÉTAT LIBÉRAL NOCIF !

Ainsi, au nom de la lutte contre "l'assistantat" (néologisme d'un rare

Les chômeurs: le "lest" du gouvernement Di Rupo

Le dernier épisode de cette "obsolescence programmée" de l'assurance chômage n'est autre que la batterie de mesures que le gouvernement "papillon" vient de lancer dès son entrée en fonction (significativement, ce furent les premières annoncées), s'en prenant à deux de ses aspects les plus "généreux".

Ces "largesses" jugées définitivement intolérables sont d'une part, les fameuses allocations d'attente octroyées sur la seule base des études, "privilège" supposé favoriser outrageusement des jeunes n'ayant jamais travaillé. Une présentation tronquée et malhonnête, car une majorité de ceux et celles qui en dépendent sont en fait de très nombreux travailleurs piégés dans ce statut, parfois depuis des années. Cela, faute d'avoir jamais pu, depuis la fin de leur cursus, totaliser la durée de travail à temps plein exigée pour accéder au chômage complet indemnisé (entre un an et demi et trois ans quasi sans interruption, selon les cas).

Et, d'autre part, le caractère soi-disant "illimité" du chômage dans le temps - alors que depuis l'entrée en vigueur du plan Vandebroucke (et déjà auparavant, de l'article 80) ©, cette durée théoriquement infinie est un pur mythe: une fraction toujours croissante de chômeurs étant impitoyablement exclus par l'ONEm au terme de cette procédure kafkaïenne, qui exige de manière impossible de faire sans cesse plus "d'efforts" pour attester de sa recherche active d'emploi.

Et pourtant, en dépit de ces évidences et du plus élémentaire bon sens (ou plutôt, de la plus élémentaire bonne foi), ces "exceptions belges" sont dénoncées depuis des années comme des anomalies qui

grèveraient les finances publiques et la compétitivité nationales. Rengaine reprise en boucle tant par l'Union européenne que, au niveau patronal belge, par la FEB, et de façon encore plus virulente (et flammigante), par le Voka et son relais politique, la NVA.

C'est donc sur base de cette campagne mensongère orchestrée de longue date que, tout d'abord, les allocations d'attente ont été transformées en "allocations d'insertion". Lesquelles, conformément à leur nouvelle dénomination sentant bien sa doctrine "activatrice", sont à la fois bien plus conditionnelles (soumises à trois évaluations de recherche d'emploi positives durant le stage préalable obligatoire) et restrictives, sur le plan financier comme dans leur durée (désormais réduite à trois ans maximum, sauf de rares dérogations).

Ensuite, quant à la durée de l'ensemble des allocations de chômage, le gouvernement n'a certes pas (encore) osé s'aligner purement et simplement sur les législations des pays voisins, en fixant un seuil ultime (et rapproché) au-delà duquel le droit à celles-ci s'arrêterait comme un couperet: un recul aussi brutal aurait constitué une déclaration de guerre bien trop risquée face au mouvement ouvrier belge.

Mais l'option "intermédiaire" qu'il a choisie, l'accentuation et l'accélération à un niveau jamais connu de leur dégressivité, les ramenant inexorablement pour toutes les catégories de chômeurs à un "seuil" forfaitaire minimal au bout de quatre ans - inférieur au seuil de pauvreté - est clairement un premier pas dans cette direction. Les chefs de ménage et les isolés, jusqu'ici relativement prémunis de cette dégrin-

golade, étant les grands perdants de ce nouveau tour de vis.

Enfin, sur le plan politique, le fait nouveau et véritable saut "qualitatif" est que, cette fois, c'est le Parti socialiste francophone qui planifie et endosse sans plus d'états d'âme ces attaques, par l'entremise de son ex-président devenu Premier ministre! Capitulation que ce dernier défend explicitement comme d'inéluctables concessions aux "exigences de l'Europe", mais, aussi et surtout, à "l'opinion majoritaire au Nord du pays"...

Les chômeurs étant dès lors sacrifiés sur l'autel du compromis communautaire, au nom de "la survie de la Belgique" que, s'il faut l'en croire, le preux Elio (secondé par ses partenaires gouvernementaux) aurait "sauvé de l'abîme" - excusez du peu! ©. Posture d'homme providentiel, discours apocalyptique et argument d'autorité, censés contrer toute critique et museler l'opposition des "néguvistes" et autres "jamais contents" - syndicats en tête.

Petit flash-back: démentant tous les pronostics lui annonçant une nouvelle défaite historique, après celle des législatives de 2007, le PS a remporté les élections régionales de 2009. Retourne spectaculaire que tout le monde s'accorde à attribuer à sa campagne très offensive, au cours de laquelle il s'était mis en scène comme "le rempart de la solidarité et de la Sécurité sociale", face à la droite libérale et au nationalisme flamand. Trois ans plus tard, revenu aux affaires (sans mauvais jeu de mots) et à de plus "raisonnables" sentiments, il inaugure son retour par une attaque sans précédent contre l'assurance chômage et ceux qui en dépendent pour leur survie. Cherchez l'erreur...

mépris pour les exclus, lequel a pourtant depuis fait florès et est devenu un "must" de nombre de politiciens et de responsables de CPAS), on assiste à un revirement complet de la philosophie sous-jacente de l'aide sociale. Désormais, c'est au demandeur d'aide de "payer sa dette à la société", dont il doit déjà s'estimer heureux de bénéficier, en "s'activant" en retour. Toute une rhétorique culpabilisante et moralisatrice se développant à l'appui, sur le thème bien connu des "droits et des devoirs".

Un changement de paradigme s'inscrivant explicitement dans la logique de "l'État social actif", la nouvelle religion en matière de Sécurité et d'aide sociales, impulsée au niveau européen à partir de l'"exemple" anglais, puis allemand (dans les deux cas, sous l'égide de gouvernements socialistes, et en Allemagne, en coalition avec les écologistes!). À savoir, d'une part, le dogme de "l'employabilité" à marche forcée, le retour à l'emploi étant censé être la voie royale voire exclusive pour sortir de la précarité (un credo clairement démenti par le développement inquiétant du phénomène des "travailleurs pauvres"). Et d'autre part, son corollaire déjà évoqué: "l'activation" tous azimuts, se traduisant par une conditionnalité accrue de l'aide sociale.

Significativement, la réforme des CPAS par Johan Vande Lanotte a d'ailleurs précédé de deux ans et pavé la voie à celle du régime chômage imposée par Franck Vandenbroucke – ici aussi, toutes deux à l'initiative d'éminences socialistes (certes flamandes, mais déjà suivies à l'époque par leurs homologues francophones lors de leur vote, au nom de la "solidarité gouvernementale").

CPAS: DOUBLE LANGAGE OU SCHIZOPHRÉNIE?

Une logique qui n'a fait que se renforcer au fil de la crise, les CPAS systématisant la contractualisation de l'aide sociale via les

Programmes Individualisés d'Intégration Sociale (PIIS, soi-disant contrats, déjà obligatoires pour les moins de 25 ans depuis la réforme Onkelinx de 1993), assujettissant l'aide à toute une série d'obligations à remplir par l'allocataire. Et, plus globalement, faisant preuve

dérisoires et implacables des sanctions qui les frappent ❶. Alors qu'en interne, même si c'est à une moindre échelle, ils reproduisent la logique "activatrice" qu'ils dénoncent par ailleurs. Comprenez qui pourra... Ou plutôt, on comprend trop bien ce "deux poids,

“ LA NOUVELLE RELIGION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'AIDE SOCIALES: LE DOGME DE “L'EMPLOYABILITÉ” À MARCHÉ FORCÉE, DÉVELOPPANT LE PHÉNOMÈNE DES “TRAVAILLEURS PAUVRES”. ET SON COROLLAIRE: “L'ACTIVATION” TOUTS AZIMUTS, SE TRADUISANT PAR UNE CONDITIONNALITÉ ACCRUE DES DROITS SOCIAUX.”

d'une sélectivité toujours plus grande envers les demandeurs: obstacles "à l'entrée", exclusions pour divers motifs, restrictions des aides, notamment médicales... ❷.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes. Car les mêmes CPAS critiquent avec virulence la chasse aux sorcières menée par l'ONEm,

deux mesures", selon que cette logique les serve ou les desserve.

D'ailleurs, cette similitude des pratiques et de la philosophie qui les sous-tend est parfaitement limpide, et même revendiquée, dans les déclarations de Monica De Coninck, la nouvelle ministre de l'Emploi, qui ne cache pas que son

“ LES CPAS SE SONT CONVERTIS À LA VISION STIGMATISANTE DES PRÉTENDUS “ASSISTÉS”, SOUPÇONNÉS DE FRAUDE, ACCUSÉS DE SE COMPLAIRE DANS LEUR SITUATION, VOIRE TAXÉS DE “PROFITARIAT” OU DE “PARASITISME”.”

lorsqu'ils se voient refile la patate chaude et doivent en payer partiellement la note ❸ - mais aussi, il est vrai, parfois pour des raisons plus louables et déontologiques, quand ils découvrent le profil souvent "border-line" des chômeurs exclus qui leur parviennent, et les motifs

programme est directement inspiré de son expérience en tant que présidente du CPAS d'Anvers, dix ans durant ❹.

Car si cette activation à tout crin menée par les CPAS répond en partie à des raisons objectives,

ceux-ci étant effectivement submergés par la marée montante de la pauvreté (ce qui n'est certes pas une excuse pour leur politique non plus d'aide sociale, mais de contrôle social et d'exclusion sociale croissante), elle comporte aussi une part subjective, clairement idéologique: leur conversion majoritaire à cette vision stigmatisante des prétendus "assistés". Ces derniers étant soupçonnés de fraude, accusés de se complaire dans leur situation, voire taxés de "profitariat" ou de "parasitisme". ❺

Autrement dit, le problème de la pauvreté serait avant tout le problème des pauvres eux-mêmes, plutôt que le manque patent et persistant d'emplois, et plus globalement, la paupérisation dramatique de couches toujours plus importantes de la population...

MALHEUR AUX VAINCUS... DE LA GUERRE ÉCONOMIQUE

En conclusion, on peut donc dire que, réforme après réforme, on assiste non seulement à un transfert de la Sécurité sociale vers l'aide sociale, mais que celle-ci est elle-même de plus en plus vidée de son sens, poussant vers la pauvreté extrême celles et ceux qui sont exclus de ce dernier filet de protection.

Ce dont témoigne le développement du "sans-abrisme", de la mendicité, de la prostitution qui se développe dans des milieux jusque-là étrangers à ce phénomène (jeunes étudiantes, mères de famille seules avec enfants...), mais aussi la prolifération des troubles mentaux (attestée par tous les services de santé mentale de première ligne - à qui on demande d'ailleurs aussi d'"activer" leurs publics "improductifs" ❻), des suicides ❼, etc.

Bref: "les pauvres coûtent trop cher". Et pas seulement les pauvres mais tous ceux jugés inactifs: les pensionnés, les malades, invalides et handicapés... que ➔



“Pour bouffer, faut bouger!”

Dans un centre de distribution de repas gratuits, un homme sans âge et au regard vide fait la queue. Arrivé à la table où l'on sert le potage, il se fait apostropher par la dame patronnesse qui fait le service. Celle-ci brandit sa louche et lui lance: “Ah, non! Toi, pas de soupe aujourd’hui: rien qu’une tartine...”. L’homme repart en maugréant.

Une jeune femme témoin de cette scène fait part de son étonnement face à cette sévérité. La virago se justifie: “Oh, vous comprenez, celui-là, je l’ai repéré! Ça fait

des semaines qu’il vient. Alors, je lui ai dit: Ici, c’est pas “win for life”. Interloquée, la demoiselle tente une médiation, faisant valoir que le misérable semble au bout du rouleau, et en tout cas n’a pas l’air bien du tout (on n’osera pas dire “dans son assiette”)... La réponse fuse: “Ah, non, c’est trop facile! Faut se remuer un peu... faire des choses pour s’en sortir. On lui a dit, mais il veut rien entendre. Et pendant ce temps, il prend la place d’un autre. C’est vrai quoi: pour manger, faut bouger!” Une anecdote certes caricaturale, mais

néanmoins révélatrice de l’état d’esprit régnant... dans certains CPAS. Car, contrairement à ce que pensait le public médusé du colloque sur l’aide alimentaire, à qui elle fut racontée par la chercheuse qui l’avait vécue, la cerbère en question n’était pas une bénévoles paternaliste, “œuvrant” avec amateurisme pour une association caritative... mais bien une assistante sociale, censée agir dans un cadre professionnel, selon une déontologie établie et un cadre légal!



l'on veut également maintenir, pour les uns, ou "ramener", pour les autres, vers le Saint Graal de l'emploi, et ce, à n'importe quel prix.

Comme le disait textuellement il y a quelques années cet auditeur, réagissant aux propos de notre camarade Yves Martens, venu parler de la chasse aux chômeurs sur les ondes de "Matin Première": "Mais, Monsieur Martens, vous vous trompez de siècle: la Sécurité sociale, c'est devenu impayable!"... ■

④ Il est vrai que certains auteurs, y compris syndicaux, contestent ce caractère originel d'"assurance" du système de chômage dans notre pays, tel Paul Palsterman, pour qui celui-ci aurait toujours été "mixte", combinant d'emblée tant des aspects ressortissant à une logique d'assurance que d'autres relevant plus de l'assistance. Celui-ci fait en outre remarquer que même les assurances prévoient toujours certaines obligations de la part des cotisants qui y souscrivent, notamment en terme de "précaution raisonnable" à prendre par

ceux-ci pour prévenir le dommage qu'elles couvrent. Dès lors il ne serait pas abusif de demander aux chômeurs de prouver qu'ils ont bien entrepris des efforts pour échapper à leur situation, comme le fait précisément la procédure d'activation instaurée par le plan Vandembroucke. Toutefois, d'autres analystes réfutent sérieusement cette thèse, notamment Mateo Alaluf, Corinne Gobin ou encore Jean Faniel - ainsi que l'auteur de cet article, on s'en doute.

③ *Idem*

③ L'Article 80 du règlement de l'ONEM prévoyait l'exclusion automatique des chômeurs dont on considérait que la durée du chômage était "anormalement élevée" en regard de la "moyenne" de leur région. À partir de 2004, il a été progressivement remplacé par la procédure d'activation instaurée par Franck Vandembroucke - voir aussi la note A ci-dessus.

④ Voir son interview dans *Le Soir* du 06 juin 2012, et ses déclarations aux manifestants de la GGSP venus chahuter ses vœux pour la nouvelle année 2012.

③ La FCSS a consacré en 2009 un très instructif colloque aux conclusions de son étude sur le phénomène inquiétant de "l'aide alimentaire" auquel de plus en plus de personnes, et de familles, sont contraintes de recourir (environ 150 000 bénéficiaires en 2006) - et de CPAS à organiser, à leur corps défendant - voir *Ensemble!* n° 64.

③ Voir note B

③ Lire à ce propos l'article de Bernadette Schaeck "Chômage et CPAS: le risque d'une double exclusion", *Ensemble!* n° 68.

④ Voir notamment les dossiers sur ce type de pratiques de la part des CPAS d'Anderlecht et d'Ixelles, respectivement dans les numéros 66, 67 et 70 d'*Ensemble!*

① Mais partiellement seulement. En effet, d'après une étude menée par Ricardo Cherenti pour la Fédération Wallonne des CPAS, en Wallonie, seuls 38 % des exclus de l'ONEM aboutissent au CPAS, tandis qu'une autre recherche, menée cette fois conjointement au niveau national par la KUL et l'ULB, arrive à des chiffres encore bien plus consternants: seuls un peu plus de 10 % des exclus seraient "repêchés" par les CPAS.

① Cf. l'interview d'Anne Herscovici, "Les allocataires paient l'exaspération des CPAS", *Ensemble!* n° 66.

③ Voir l'article "Monica De Coninck, nouvelle Sinistre de l'emploi non convenable", *Ensemble!* n° 75

① Sans doute les CPAS subissent-ils aussi l'influence de l'offensive médiatique et politique développée depuis des années contre les chômeurs et les allocataires, qui a connu un paroxysme ces derniers mois, illustré par le dossier infect du journal *Le Soir* sur "Les chômeurs profiteurs" - voir *Ensemble!* n°

74, et par les propos d'une rare brutalité de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck déjà cités - cf. aussi la précédente note.

④ Voir le colloque, intitulé de façon élogieuse: "Monde(s) Précaire(s): Comment vivre et survivre dans une société de fou(s)?" que la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale a organisé les 5 et 6 mai 2011. Les témoignages qui y ont été entendus ont dressé un état des lieux critique sur ce "mal-être" de plus en plus sensible au fil de la crise dans nos sociétés "développées", et le basculement consécutif vers l'une ou l'autre forme de pathologie mentale constaté chez une fraction croissante des couches sociales les plus fragilisées.

④ Voir l'article "Pour Agnès, In Memoriam" dans *Ensemble!* n° 75, qui relate un cas de ce genre particulièrement tragique, et aussi les constats accablants de la toute récente étude des Mutualités Socialistes sur le "moral des Belges", qui cite notamment des pourcentages de personnes ayant songé au suicide nettement plus importants parmi les chômeurs, et d'abord les chômeuses.

Robert, le **pot de terre** contre le **pot de fer...**

Robert est un homme calme et pondéré dans ses paroles. Quand il parle, le débit est lent et les termes, choisis à dessein, sont précis. Son hobby, ce sont les échecs et il se considère plutôt comme un bon joueur. À 38 ans, il est chômeur depuis trois ans et s'estime heureux de ne pas avoir d'enfant "car ça aurait pu m'emmener dans des drames assez graves", déclare-t-il...

Après avoir travaillé pendant des années comme gardien de prison, il se retrouve au chômage en octobre 2009. En juillet 2010, il subit une suspension inattendue de son allocation. La cause?

Actiris lui reproche de ne pas s'être présenté à une convocation. Cette information, envoyée illico presto à l'ONEm, engendre une sanction, qui tombe comme un couperet.

PERSONNAGE AUX MULTIPLES FACETTES, ROBERT EST UN CHÔMEUR BIEN OCCUPÉ ENTRE SES VISITES CHEZ ACTIRIS, LA MISSION LOCALE DE FOREST OÙ NOUS L'AVONS RENCONTRÉ ET SON ENGAGEMENT BÉNÉVOLE À ŒUVRER À LA LIBÉRATION DE PRISONNIERS DÉTENUS DE PAR LE MONDE. SA RELATION AVEC ACTIRIS EST MARQUÉE PAR UNE FORTE VIOLENCE SYMBOLIQUE. DANS CE RAPPORT DOMINANT-DOMINÉ, IL JOUE AUTANT QUE FAIRE SE PEUT PROFIL BAS.

Abida Allouache
CSCE

juillet 2010, mais je ne l'ai jamais reçue. J'avais été convoqué dans le passé chez Actiris et je m'y suis toujours rendu d'octobre 2009 à juin 2010."

conséquences très grave sur ma propre vie."

Juste après cette sanction, il tombe malade. Assez gravement. Il sera hospitalisé en août 2010 pour plusieurs mois, donc plus question de chômage. "Étant à l'hôpital, j'étais sous la mutuelle. En mars 2011, je suis sorti de l'hôpital et là j'ai pu me réoccuper de mes affaires." À partir du mois de mai 2011, il met en ordre son dossier et se réinscrit au chômage.

Et là, il apprend que la sanction l'attendait au tournant car la maladie prolonge la sanction! Une fois atteinte la fin de la couverture de sa mutuelle, il doit "prester" la fameuse sanction des trois mois. Il ne pourra toucher à nouveau son allocation chômage que le 14 juillet 2011.

Quant à la question de savoir s'il est allé voir son syndicat, il soupire: "Tout est arrivé en même temps, cette sanction, ma maladie

et l'hôpital...". Ce n'est qu'au mois d'avril 2011 qu'il ira voir son syndicat: "Ils ont été très gentils avec moi, sincèrement, mais, selon la règle, la maladie prolonge la sanction." Même indigné, Robert reste zen. Il énonce les choses en assurant à chaque fois avoir des preuves à l'appui. Il est du genre méticuleux et consciencieux, il a tout écrit, noté, gardé et archivé. "De toute façon, qu'est-ce que vous voulez faire? L'ONEm coupe les robinets en août 2010, d'office pour trois mois, pour une lettre que je n'ai pas reçue. C'est écrit ainsi dans mon rapport d'Actiris: "Parce que monsieur n'a pas reçu sa lettre, il n'est pas venu, on l'a déclaré à l'ONEm." " Du coup, Robert n'était plus considéré comme demandeur d'emploi, les allocations de chômage sont coupées, au revoir et merci... "On vit dans une société très difficile. Dans mon cas, il y a une institution d'un côté et puis moi de l'autre, un

IL EST SCANDALEUX DE SANCTIONNER UNE PERSONNE AU CHÔMAGE PENDANT TROIS MOIS POUR UNE LETTRE D'ACTIRIS NON REÇUE."

Lui, jure ses grands dieux qu'il n'a pas reçu ce fameux courrier d'Actiris et trouve vraiment scandaleux "de sanctionner une personne au chômage pendant trois mois pour une lettre non reçue". Avant juillet 2010, il a répondu à toutes ses convocations sans jamais rater aucun rendez-vous chez Actiris. "D'après ce qu'eux disent, la lettre aurait été envoyée le 28

UNE SANCTION INJUSTE

Même s'il estime cette sanction vraiment injuste, c'est la parole de Robert contre l'affirmation de l'institution. On ne l'a pas écouté ni cherché à vérifier avec lui le pourquoi de son absence, si tant est qu'il y en ait eu une. "La peine infligée était trop lourde et totalement injustifiée. J'ai été condamné injustement. Et cela a eu des



peu comme le pot de fer contre le pot de terre... Oui, on peut commencer à crier, à faire ceci ou cela mais c'était perdu d'avance, explique-t-il résigné. Quand vous avez le pouvoir..."

LE POUVOIR CORROMPT ET CHANGE LES HUMAINS

Voilà un mot et une chose qu'il n'aime pas du tout: le pouvoir! "C'est quelque chose ça le pouvoir!, répète-t-il à l'envi. Le pouvoir peut tout! Moi j'ai vu des gens dans mon ancien travail de gardien de prison, vous leur mettiez l'uniforme, ça devenait Dieu en personne!"

Pour illustrer son propos, Robert nous raconte une histoire du temps où il était portier à la prison. Il assure qu'il mettait un point d'honneur à traiter tous les prisonniers

avec respect et humanité. "C'était un principe chez moi, que l'on soit homme, femme, blanc, noir, rouge, je les approchais en respectant leur dignité. Un jour, on me raconte l'histoire de la jeune fille qui vient pour nettoyer. Comme tout le monde, elle devait passer par le détecteur à métaux et elle sonne. Sonner, ça veut dire qu'on a du métal sur soi. Mais bon, dans les jeans, il y a toujours de petits boutons en métal. En fait, un collègue portier ce jour-là, a fait mettre la jeune fille en culotte. Si je vous raconte ceci, c'est pour expliquer cette question du pouvoir. La fille venait pour travailler et si elle n'entrait pas, elle ne travaillait pas et risquait de se faire virer par son employeur. J'ai trouvé la jeune fille encore en pleurs l'après-midi. Je me suis arrangé pour que cela ne se reproduise plus. Le gardien a

un petit détecteur manuel et on le passe autour des personnes. Mais on peut le faire de façon à ne pas indisposer la personne. Moi, quand je le faisais, ça se passait tranquillement. Le portier aurait pu faire la même chose avec la fille mais non, là, il a abusé de son pouvoir. Un uniforme, un galon, une médaille et les gens peuvent très très vite devenir des monstres!"

MILITANT DE L'OMBRE

Robert est un personnage étonnant pour un ancien gardien de prison. En effet, il passe une grande partie de sa vie à lutter pour faire sortir de prison des personnes qu'il ne connaît pas du tout. En tant que bénévole d'Amnesty International (AI), il s'occupe à des actions diverses pour libérer des prisonniers un peu partout dans le monde.

En fait, derrière son attitude zen et son apparence "bon chic bon genre", Robert est un militant de l'ombre, une de ces personnes qui donnent de leur temps, de leur énergie voire de leurs deniers pour les causes qu'elles estiment justes: "Je m'occupe de choses qui en valent la peine, comme de sortir Florence Cassez de sa prison mexicaine. En fait, ce qui s'est passé avec la Cour suprême du Mexique, c'est qu'il faut trois voix sur cinq pour que Florence puisse sortir de prison. Ils sont actuellement deux à dire "oui" pour un nouveau procès, les trois autres étant contre. Il ne suffit plus que de convaincre une seule personne. Quand cette personne sera convaincue, avec trois voix sur cinq, Florence sortira."

Malheureusement tous les gardiens de prison ne se transforment →

pas toujours en libérateurs zélés. Loin s'en faut, certains plongent parfois dans la pire délinquance. "Ces gens qu'on fréquente ont changé beaucoup de mes collègues et pas mal d'entre eux ont basculé de l'autre côté. Au début, ils étaient gardiens et après ils sont devenus des détenus! Il y a des gardiens de prison qui prennent de la drogue et qui rentrent dans des trafics. Il y en a eu un, c'était pour trafic d'armes! De plus, il a été violent avec sa femme, il en a pris pour six mois. À côtoyer la violence, elle déteint sur vous. Le nombre de gardiens qui rentrent chez eux et frappent leur femme, je ne vous dis pas. Moi, je ne voulais pas devenir comme les autres, non, je ne voulais pas devenir une bête humaine. Je voulais rester quelqu'un d'humain. Vous savez, je rencontre des gens dans la rue qui me reconnaissent et me disent bonjour, des mamans, des papas qui me demandent si je me souviens d'eux, moi je dis non. En fait, il s'avère que j'avais été gardien de leurs enfants. Certains restaient deux mois, six mois. Il y en avait tellement, parfois il en arrivait cinquante par jour... J'ai eu une maman qui m'a dit une fois "Merci d'avoir gardé mon fils aussi bien." J'ai dit: "Je n'ai fait que mon travail." Et la maman m'a répondu: "Tous ne sont pas comme vous!" "

CE QUI FAIT SON BONHEUR

Quant à savoir comment il fait pour garder sa sérénité, Robert rétorque "parce qu'on ne devrait pas s'énerver pour des brouilles. Il y a des gens qui s'énerment parce que le café est trop froid ou trop sucré, ce sont des bêtises... Il y a des gens qui souffrent dans le monde, si on prend le cas des otages, par exemple. Il est nécessaire de s'intéresser à ces gens, ne pas les laisser tomber, faire en sorte qu'on ne les oublie pas. Savoir que ces gens doivent se battre pour avoir un morceau de papier toilette, ça c'est important".

À travers cet engagement à Al, Robert œuvre à aider et à soutenir

bon nombre de personnes oubliées des médias et de la justice et qui croupissent dans les nombreuses prisons de la planète. C'est un travail qui fait sens pour lui et pour lequel il n'est pas payé. "À la limite, il m'arrive d'y mettre de ma poche pour aider des fois. Il y en a qui cherchent à s'enrichir sur le dos des gens, moi c'est l'inverse et j'en suis fier. Il est important de faire le bien autour de soi. Il y a tant de gens qui font le mal, entendons-nous, c'est beaucoup plus difficile de faire le bien que de faire le mal dans ce monde-ci. Agir pour la liberté pour d'autres, des gens que je ne connaîtrai jamais, je trouve cela très gratifiant. Pour moi, c'est un vrai bonheur."

DE BELLES RENCONTRES QUAND MÊME

Concernant son parcours d'accompagnement avec Actiris, - dont, soit

tions du style: "Qu'est-ce que vous avez fait durant ce mois-ci, quelles recherches avez-vous faites?" Et moi, je montrais ce que j'avais fait et de mois en mois les mêmes questions revenaient. Maintenant, c'est quand même beaucoup mieux depuis 2011: d'une part, je vais au boulevard des Deux Armées britanniques, chez Monsieur Aziz et je vais au boulevard d'Anvers n° 6, chez Monsieur Hassan, ça se passe vraiment bien avec lui."

À l'écouter, on se rend compte que Robert, comme beaucoup de chômeurs, a du mal à démêler les services d'Actiris de ceux des autres associations d'insertion socioprofessionnelles, comme les missions locales. Par contre, il retient les prénoms des personnes avenantes qui le soutiennent dans sa quête d'emploi et ne tarit pas d'éloges à leur égard.

“ AVEC ACTIRIS, ON DÉCOUVRE UNE SÉRIE DE VIOLENCES, DE LA PLUS FEUTRÉE À LA PLUS CINGLANTE. ”

dit en passant, il fustige le terme "accompagnement", s'estimant plutôt contrôlé -, Robert a du mal à saisir le rôle vu qu'on ne lui a pas tellement présenté d'alternatives: "C'est toujours moi qui ai dû faire les démarches. En 2009, la 1^{re} convocation, c'était du style: 'Oui, voilà, vous êtes inscrit, c'est bien et maintenant débrouillez-vous.'" Robert a affaire à la même conseillère du 1^{er} au 3^e rendez-vous, puis après cela change, il sera convoqué par d'autres personnes. "Au début, avec la dame, on aurait dit qu'elle n'avait pas envie de remettre les gens au travail. Elle ne me faisait aucune proposition de formations et encore moins de travail... Oui, elle faisait son job mais comment dire cela, elle ne m'emmenait pas vers quelque chose. Toutes les initiatives venaient de moi. Elle posait des questions, mais ne proposait rien. Des ques-

"Depuis que j'ai rencontré Monsieur Hassan, je me sens plus motivé. Je remarque qu'il y a quelque chose de changé en moi à l'intérieur, dans le sens où avec cet homme très calme, je vois qu'il y a moyen d'arriver à quelque chose. Grâce à lui, j'ai pu faire une formation en photo et un atelier de story telling avec Sylvain, un conteur. Se dire, raconter son parcours, c'était quelque chose de très agréable parce que ça m'a permis de m'ouvrir..."

D'ailleurs, Robert attend avec impatience de pouvoir faire la formation en loi Tobback qu'il espère être le sésame pour entrer dans le gardiennage ou dans les sociétés de transport de fonds... "La loi Tobback, si je suis pris, je serais content. Cette formation sera gratuite et ça serait vraiment une chance pour moi."

ENCORE DES RATÉS AVEC ACTIRIS

Il est clair que Robert n'a plus du tout envie de retravailler comme gardien de prison. S'il se dit adepte de la non-violence, il reconnaît que fréquenter la violence quotidiennement peut vous changer un homme. Il l'a vu de ses yeux. "En ce qui me concerne, ce métier m'a ouvert les yeux et l'esprit. Je n'ai jamais abusé du pouvoir de l'uniforme pour écraser les autres. Mais je n'aurais pas voulu rester gardien jusqu'à la pension. Rester enfermé tous les jours, non je ne suis pas un prisonnier."

Si en prison Robert a connu l'abus de pouvoir, la violence brutale et les confrontations physiques agressives, avec Actiris, il découvre une autre série de violences, de la plus feutrée à la plus cinglante (la sanction).

Car en dehors de la violence institutionnelle et de forte charge symbolique légitimée par l'ordre et la loi, il y a aussi celle des comportements et des attitudes de certains conseillers qui abusent parfois de leur position et de leur pouvoir sur le chômeur. En tout cas dans le rapport de Robert à Actiris, il y a vraiment des choses qui ne tournent pas rond, pourtant il n'est pas un tire-au-flanc. Il a toujours mis un point d'honneur à honorer sa part du "contrat". Mais le moins qu'on puisse dire est qu'Actiris le lui rend bien mal.

En février 2012, il est appelé chez Actiris. "Le conseiller qui veut me voir a une proposition d'emploi: chef gardien de la paix. Une fois devant lui, je l'entends dire: "Vous ne convenez pas pour le poste!" Je dis: "Mais attendez, je n'ai même pas essayé!" Je n'y ai rien compris... alors que c'est lui qui m'a convoqué!" Franchement, si ce n'est pas se moquer du monde. C'est, comme dirait l'autre, prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages! Robert fait de son mieux pour cacher sa déconvenue. "Je lui ai quand même demandé si je pouvais faire acte de candidature

spontanée, il m'a répondu oui. Le lendemain, je lui envoie ma lettre par mail: "Suite à l'agréable entretien que j'ai eu avec vous, je vous envoie ma candidature spontanée." Le soir même, il me téléphone furibard: "Vous avez outrepassé vos droits, je veux vous voir." J'y vais, j'entre dans son bureau, il commence son show, il est furieux et me dit que je n'avais pas à faire cela. Là, j'ai joué profil bas. Bien que j'avais fait ma demande de recherche d'emploi, donc j'avais fait ce qu'il fallait, je me suis rendu compte que j'étais tombé sur une personne qui - parce qu'on lui avait donné un boulot chez Actiris - se croyait tout permis pour enfoncer les gens. Toujours cette question de pouvoir! En tant que chômeur, ça ne valait pas la peine d'avoir encore des ennuis et, de toute façon, si je m'en étais pris à cet homme, ça ne pouvait que se retourner contre moi. Je suis resté calme, vraiment impassible. Il m'a dit: "Ne le refaites plus, hein, monsieur. Vous avez outrepassé vos droits!" Mais lesquels? "Il ne m'a rien expliqué du tout. Autrement dit, j'aurais pu remettre ce monsieur à sa place, j'aurais pu employer la manière forte, je connais mes droits, j'aurais pu commencer à frapper du poing sur la table mais je n'avais pas spécialement envie de devenir sa bête noire."

ACCOMPAGNEMENT OU HUMILIATION?

Cela paraît vraiment insensé, un tel comportement de la part d'un employé d'Actiris. Pourtant, Robert garde "toutes les preuves. Vous savez, moi je fais mes petites caisses et le jour où on m'appellera à l'ONEm, je les ressorts. Pour le moment, je ne dis rien, j'en ai parlé à Hassan et à quelques personnes qui m'ont dit en voix off "C'est scandaleux". Chez Actiris, vous avez des gens qui sont bien et qui en valent la peine et il y en a d'autres qui sont là pour enfoncer les gens et se donner le plaisir de taper sur un chômeur ou de le faire exclure".

"Autre stupidité que j'ai entendue: on va nous mettre un quota de



recherche de travail, il faut faire quatre ou six demandes par mois! Il y en a qui demandent plus mais c'est débile parce qu'à la fin, les gens vont prendre l'annuaire et se mettre devant l'ordinateur et envoyer leur candidature à n'importe qui... Personnellement, j'en fais quatre par mois et pas plus. J'envoie là où j'ai envie de travailler, je ne vais pas envoyer

places de chef d'orchestre, il y en a très peu".

À propos des dernières mesures qui stipulent qu'après six mois de chômage, on ne peut plus refuser une offre, même si elle ne correspond pas à ce dont on a envie, là, il s'emporte. "Ce n'est pas parce que quelqu'un décide qu'une chose est obligatoire qu'on

de l'homme, on ne peut pas faire quelque chose... Belle proposition, encore faut-il voir sa faisabilité. Si l'on songe à la sanction dont Robert a écopé de façon brusque sur la simple parole d'Actiris - sans que ne soit pris le temps de vérifier avec lui s'il avait reçu ou pas le courrier litigieux -, on aurait pu se dire que là il y avait matière à se plaindre et à demander justice. Mais il n'en fut rien. Du reste, le syndicat a cautionné cette sanction injuste comme légale. Alors, que penser de s'attaquer à des mesures prises au niveau gouvernemental!

En tout cas, lui n'en démord pas et sort même quelque peu de sa réserve: "Cela devient un système totalitaire: dire "Vous prenez ou vous êtes exclu." Moi, je cherche dans le gardiennage, dans la conciergerie, si quelqu'un d'Actiris me dit: "Robert, tu deviens pâtisseriesier"! J'aime bien la pâtisserie, mais je ne veux pas devenir pâtisseriesier. Imposer des choses aux gens, ça ne va pas. Je sais que ça se fait dans des pays totalitaires mais pas chez nous quand même!" Visiblement, il y a certaines réalités des dernières mesures anti-chômeurs qui ne sont pas encore intégrées... ■

“ CHEZ ACTIRIS, VOUS AVEZ DES GENS QUI SONT BIEN ET QUI EN VALENT LA PEINE ET IL Y EN A D'AUTRES QUI SONT LÀ POUR VOUS ENFONCER, QUI PRENNENT PLAISIR À TAPER SUR UN CHÔMEUR OU À LE FAIRE EXCLURE.”

mon CV au Front national! Même s'ils m'appellent, je ne veux pas."

Selon Robert, l'accompagnement devrait être personnalisé "parce que, explique-t-il, prenez un peu un chef d'orchestre, on ne peut pas lui demander de faire quatre demandes par mois puisque les

est obligé d'obtempérer. Demain, on nous dit qu'il faut courir tout nu dans la rue, moi je ne le ferai pas même s'il y en a qui le feront et avec plaisir. Il faut voir si c'est légal tout cela et si on ne peut pas aller se plaindre devant la justice." Il se demande d'ailleurs si, par rapport à la Cour européenne des droits

Travailler à Pôle Emploi

Pôle Emploi a vu officiellement le jour en décembre 2008. Avant cette date, l'accompagnement et le placement des chômeurs indemnisés relevaient essentiellement de l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi). Le contrôle des conditions d'accès aux allocations et le versement de celles-ci revenaient aux Assedic A.

La fusion de l'ANPE et des Assedic dans Pôle Emploi n'est pas l'aboutissement logique d'un long processus qui se voudrait inéluctable, linéaire et inscrit dans l'ordre des choses. La création de Pôle Emploi s'inscrit bien dans le cadre d'une logique (et d'une idéologie), mais celle-ci est avant tout économique et politique. Autrement dit, elle n'a rien de naturel et d'inéluctable.

Nous allons traiter des conséquences de cette fusion sur les travailleurs de Pôle Emploi. Les dérives avaient déjà commencé bien avant la fusion. Celle-ci n'a fait que les amplifier. La fusion constitue effectivement un tournant important dans l'histoire du traitement du chômage mais, en aucun cas, il ne s'agit d'un revirement par rapport aux politiques menées au cours de la décennie qui l'a précédée. Bien au contraire. Avec la fusion, les logiques mises en œuvre du temps de l'ANPE et des Assedic ont été renforcées et amplifiées après celle-ci. Des changements organisationnels d'envergure ont bien eu lieu au niveau du travail des ex-agents ANPE et Assedic. Les conditions de travail s'en sont trouvées dégradées et la qualité

PÔLE EMPLOI EST L'ORGANISME QUI, EN FRANCE, RÉUNIT EN SON SEIN LES MISSIONS DE PLACEMENT, D'INDEMNISATION ET DE CONTRÔLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI. C'EST COMME SI À BRUXELLES, ACTIRIS ET L'ONEM AVAIENT FUSIONNÉ OU QU'EN WALLONIE, FOREM ET ONEM NE FORMAIENT PLUS QU'UN.

/ Hugues Esteveny
Travailleur social et délégué syndical secteur ISP, FGTB-SETCa

des services rendus aux demandeurs d'emploi (qualifiés de client) s'est détériorée davantage.

DES TÉMOIGNAGES QUI FONT MAL

Nous allons nous appuyer ici explicitement sur trois longs "témoignages" parus sous forme de livres. Celui de Gaël Guiselin (pseudonyme) employé Pôle Emploi (CDI), dont le livre a été co-écrit avec la journaliste Aude Rosignaux B. Nous nous référons également au livre de la journaliste Florence Aubenas, *Quai de Ouistreham* C qui fait un retour sur ses six mois d'immersion dans la peau d'une chercheuse d'emploi. Elle s'attarde régulièrement sur l'accueil des demandeurs d'emploi dans l'agence qu'elle fréquente (en tant que chercheuse d'emploi et non en tant que journaliste). Elle parle également des employés de Pôle Emploi, de leurs conditions de travail et de ce qui lui revient, à leurs propos, des autres travailleurs précaires qu'elle côtoie dans cette ville de Caen (Calvados) où se déroule, incognito, son enquête. Enfin, le livre de Marion

Bergeron D (en CDD de six mois) qui raconte son quotidien de travail dans une agence de Pôle Emploi de la banlieue parisienne E.

En 2006, lorsque Fabienne Brutus publie son livre *Chômage, des secrets bien gardés. La vérité sur l'ANPE* F, elle connaissait l'existence de la circulaire Damego. Celle-ci provient du ministère de l'Emploi et stipule aux "fonctionnaires et agents publics de l'administration du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle" que toute communication en direction des médias, qu'elle soit "verbale ou écrite, doit être examinée et validée au préalable par la direction générale". G Comme on le voit, la parole du conseiller est soigneusement encadrée. Il faut donc non seulement du courage pour s'exprimer librement, mais aussi en avoir les moyens. Le revenu généré par la fonction de conseiller emploi peut s'avérer indispensable pour celui qui le perçoit. Dénoncer les dérives peut signifier, pour un conseiller emploi, de prendre des risques importants.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES

Le ministre de l'Economie et des Finances, Christine Lagarde, avait déclaré, avant la fusion, que chaque conseiller Pôle Emploi n'aurait à gérer à l'avenir qu'une soixantaine de dossiers maximum. En réalité, la moyenne allait se situer très nettement au-dessus et, dans les bassins d'emploi les plus sinistrés "le chiffre dépasse les 350". Dans l'agence où travaille Gaël Guiselin il est de 160 et, dans celle de Marion Bergeron, il est de 150. Cette dernière précise que "les plannings informatiques ne génèrent que seize plages de rendez-vous par semaine" et par conseiller. Avec l'instauration du suivi mensuel des demandeurs d'emploi, "il faudrait des mois de dix semaines" pour honorer tous les rendez-vous.

Les conseillers de Pôle Emploi ne disposent pas de bureaux en propre car ceux-ci sont, nous dit Marion Bergeron, "affectés à une fonction" et non à des travailleurs en particulier. Qui veut choisir son bureau doit venir le premier

le matin ou partir le dernier la veille en laissant des affaires personnelles pour marquer sa présence jusqu'au lendemain. Avant, déclarent Gaël Guiselin et Aude Rossigneux, l'agent disait au demandeur d'emploi : "Asseyez-vous." Maintenant, il leur dit : "Patiencez, je cherche un bureau." Le président Sarkozy s'est publiquement félicité de ce changement lorsque, le 3 septembre 2009, il railla, lors d'une table ronde sur le soutien à l'activité et à l'emploi, "ces fonctionnaires qui aimaient travailler dans des petits bureaux avec des affiches de la Polynésie pour rêver". **Ⓜ** Maintenant, chaque jour, les conseillers pratiquent la "transhumance" (selon les termes rapportés par Gaël Guiselin et Aude Rossigneux), ils circulent avec, derrière eux, au bout d'une corde, leur petit meuble qui contient leur matériel de travail. Florence Aubenas dit que, dans l'agence qu'elle a fréquentée à Caen, les conseillers qui assurent l'accueil n'ont ni bureau ni siège pour s'asseoir, ils travaillent debout derrière des guichets "qui sont à hauteur d'homme".

Dans le cadre de la fusion, il était prévu que les ex-agents Assedic allaient devoir apprendre à placer les chômeurs et ceux de l'ex-ANPE apprendre à déterminer ce à quoi peut prétendre chaque demandeur d'emploi, en termes d'allocations, sur base des conditions qu'ils remplissent ou non. Toujours au cours de cette table ronde, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, s'est félicité du tour qu'il avait joué aux uns et aux autres : "Imaginez ce que je leur ai fait subir. D'abord un changement de métier. Parce que celui qui indemnisait a dû apprendre à placer, et celui qui plaçait a dû apprendre à indemniser. Pas simple." Ce sont Gaël Guiselin et Aude Rossigneux qui nous rapportent ces propos, mais ils ajoutent aussitôt qu'avant la fusion, un agent Assedic avait droit à ses débuts à "neuf mois de formation" pour connaître les finesses de son futur métier, tandis

que les agents ex-ANPE n'ont eu droit, pour la même matière, qu'à "trois petites journées dites 'd'information'". Pour eux, Pôle Emploi fait dans la promotion de

vers l'emploi et de maîtriser tout ce qui relève de l'indemnisation" est une chimère qui occasionne bien des souffrances et du boulot de piètre qualité.

“ L'ÉPOQUE OÙ LE CONSEILLER EMPLOI EXERÇAIT UN MÉTIER DIT 'SOCIAL' EST RÉVOLUE: IL FAUT FAIRE DU CHIFFRE! ”

"l'incompétence" et de la "médiocrité". Pour Marion Bergeron, le projet de former des conseillers uniques, "qui seraient tout à la fois à même d'accompagner l'utilisateur

FAIRE DU SOCIAL, C'EST TERMINÉ

Florence Aubenas note que les conseillers de Pôle Emploi se voient rappeler régulièrement que

l'époque où ils exerçaient un métier dit social est bel est bien révolue : "Cette époque-là est finie, il faut faire du chiffre." Un jour, lorsque Florence Aubenas se rend dans son agence à Caen, elle apprend que des psychologues sont venus de Paris pour écouter la souffrance des travailleurs (chacun à son tour est amené à s'exprimer devant ses collègues) et surtout pour leur dire : "Apprenez à faire le deuil de l'emploi que vous aviez. Vous ne pouvez pas influencer la situation ou agir contre le projet politique. Il vaut mieux lâcher prise. Si vous résistez, vous risquez la dépression. Les jours où cela ne va vraiment pas, prenez la voiture, faites le →



tour du périphérique et allez crier dans un champ.”¹ Marion Bergeron se voit reprocher “d’accorder trop de place à l’humain” et se fait taxer “d’assistante sociale”, ce qui, dit-elle, “a valeur d’insulte” à Pôle Emploi.

Marion Bergeron précise que le “planning informatique” était d’autant plus intenable qu’il ne prévoit que seize plages horaires pour les rendez-vous mensuels alors même que le nombre de dossiers à gérer par agent est impressionnant. C’est proprement “ingérable” et intenable, nous dit-elle. Alors, les conseillers bricolent comme ils peuvent, il faut alimenter la machine informatique avec de nouvelles actions valorisables. Pour ce faire, ils procèdent à des entretiens téléphoniques, inventent de faux entretiens en face à face ou assurent certains suivis par mail, etc. Pour elle, les entretiens finissent de toute façon par se ressembler et les demandeurs d’emploi se résumer à leur dossier, le “seul à se souvenir d’eux”. L’accompagnement personnalisé, une véritable supercherie sans nom. Florence Aubenas souligne, pour sa part, que la conseillère emploi avec qui elle a fait son bilan professionnel ne pouvait lui consacrer réglementairement que vingt minutes. Marion Bergeron ironise : “Un entretien d’une heure sans rendez-vous, c’est du domaine de la faute professionnelle.”

Lorsque le conseiller propose à un chômeur un “Plan de retour à l’emploi”, ce dernier doit répondre à un certain nombre de questions dont l’intérêt échappe souvent aussi bien au demandeur d’emploi qu’au conseiller. Le ridicule de la situation conduit nombre de demandeurs d’emploi à renoncer à signer le plan en question. Un plan ne peut être informatiquement validé que si tous les champs répertoriés ont été alimentés par les réponses du demandeur d’emploi. Donc, il n’y a pas moyen d’occulter telle ou telle question, toute les cases doivent être remplies.

Les agents se trouvent le plus souvent matériellement dans l’impossibilité de faire du travail de qualité. Ils sont amenés à bâcler leur tâche, le service “ne doit pas être rendu, il doit être productif”,

bien souvent des contrats aidés pour assurer les prestations. Le recours à ces prestataires avait commencé avant la fusion mais, avec cette dernière, elle s’est banalisée encore davantage ².

“ L’ACCOMPAGNEMENT EST DEVENU UN MARCHÉ QUI RAPPORTE À DES PRESTATAIRES SOUS-TRAITANTS DU SECTEUR PRIVÉ MARCHAND, SANS QUE SOIT GARANTIE LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS AUX DEMANDEURS D’EMPLOI.”

nous confie Marion Bergeron. Les dirigeants de Pôle Emploi vantent un accompagnement personnalisé et de qualité qu’il est matériellement impossible d’assurer, en bonne partie du fait même des décisions qu’ils prennent. D’après Marion Bergeron, si les conseillers appliquaient méthodiquement, ne serait-ce que “l’espace d’une journée”, son “cahier des charges, Pôle Emploi se briserait net”.

Pôle Emploi sous-traite en partie l’accompagnement des chômeurs à des entreprises privées. Cela a pour effet de déléster les agents d’une partie de leur travail et, dans le même temps, de les priver de l’aspect le plus gratifiant de celui-ci. L’accompagnement

DE LA CONVOCATION À LA RADIATION

Les conseillers Pôle Emploi doivent théoriquement, dit Florence Aubenas, convoquer une fois par mois chaque demandeur d’emploi. S’ils ne le font pas et s’ils ne les “reçoivent pas en temps et en heure, une alerte se déclenche sur leur ordinateur” et, à terme, leur notation finit par chuter et leur prime s’évaporer. C’est un conseiller qui a vendu la mèche à des demandeurs d’emploi qui posaient la question de savoir à quoi rimaient ces convocations qui ne débouchaient sur rien et qui semblaient n’avoir de sens pour personne ³.

Les agents de Pôle Emploi se nomment parfois entre eux les

Radiez, oui bien sûr, mais discrètement. Et le conseiller emploi qui affiche un nombre de dossiers jugé trop important, sera invité à mieux gérer sa liste, c’est-à-dire à procéder, entre autres, à des radiations. On lui dit : “Tu as trop de monde dans ton portefeuille, ça [...] te surcharge” de travail. Pour le mettre sur la bonne voie, on lui donne l’exemple à suivre : “Regarde, Eric avait 200 demandeurs en début de mois et maintenant il ne lui en reste plus que 160.” Pour rendre la pratique supportable, ce n’est pas l’agent lui-même qui procède à la radiation, il se contente d’entreprendre un certain nombre de démarches qui déboucheront sur des radiations. Il lui suffira de multiplier “les mesures ‘radiogènes’” pour réduire le nombre de “suivis” : on procède à davantage de convocations avec l’espoir que certains ne se présenteront pas ; on envoie des offres d’emploi qui ne correspondent pas au profil du chômeur en sachant que le destinataire n’en tiendra sous doute pas compte... autant de situations qui donnent lieu à des radiations. Le montant des primes collectives annuelles allouées aux agents est tributaire pour partie du nombre de radiations réalisées. Il y a une véritable incitation financière à procéder à des radiations, ce qui ouvre la voie à de nombreux abus ⁴.

Si un usager ne peut se rendre, pour des raisons valables, à son rendez-vous mensuel avec son conseiller emploi, il n’a pas d’autre choix que de composer le seul numéro d’accès au service de Pôle Emploi, le 39-49. Très souvent, les messages laissés sur le répondeur se perdent (par exemple en cas d’absence – pour congé maladie? - du conseiller). L’usager risque donc de se voir sanctionner pour ne s’être pas présenté à son rendez-vous. Cette situation se présente très fréquemment. Par ailleurs, si le demandeur d’emploi téléphone à partir de l’agence pour laisser son message sur le répondeur de celle-ci, il ne lui en coûtera “rien” excepté son déplacement

“ LES CONSEILLERS PÔLE EMPLOI CONTRIBUENT, BIEN SOUVENT À LEUR CORPS DÉFENDANT, À DÉRÉGULER LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET À CASSER LES ‘PRIX DU TRAVAIL’.”

est devenu un véritable marché qui rapporte à des prestataires sous-traitants du secteur privé marchand, sans que soit garantie la qualité des services rendus aux demandeurs d’emploi. Ces sous-traitants utilisent eux-mêmes

“radiateurs”, nous rapportent Gaël Guisselin et Aude Rossignaux. Cependant, la hiérarchie leur demande de ne pas parler en terme de radiation mais de gestion de liste ou mieux, de “GL2”, ce qui, dans les faits, revient au même.

mais, s'il téléphone à partir de l'extérieur, Pôle Emploi lui facturera à la minute la communication en question. Un prélèvement sera effectué directement sur l'allocation du chômeur.

Le demandeur d'emploi se doit de donner suite à toute offre de travail que Pôle Emploi lui adresse personnellement. Si un entretien d'embauche a lieu, le conseiller emploi cherchera à savoir auprès de l'employeur si le candidat a donné des signes laissant entrevoir un enthousiasme trop modéré pour l'offre en question. Sur base des déclarations de l'employeur, le conseiller pourra enclencher une procédure au terme de laquelle le demandeur d'emploi sera peut-être sanctionné.

Il est demandé aux agents Pôle Emploi de procéder à un premier contrôle des papiers d'identité des étrangers. Il s'agit d'en vérifier la validité. Ils disposent pour cela d'une lampe UV sous laquelle ils doivent glisser les documents en question. Si un doute est permis sur leur authenticité, le conseiller remplira une fiche intitulée : "Transmission d'une pièce d'identité douteuse". Celle-ci sera transmise au ministère de l'Intérieur.

L'AGRESSIVITÉ SE DÉVELOPPE, RIEN D'ANORMAL À CELA

Avec toutes ces pratiques, il ne faut pas s'étonner que l'agressivité va en augmentant au sein des agences Pôle Emploi. Mais cette agressivité est intégrée et semble faire partie des conditions normales de travail. Ainsi, suite à une agression perpétrée par un demandeur d'emploi, le conseiller emploi, Gaël Guisselin, co-auteur du livre *Une Taupe à Pôle emploi*, se retrouve avec deux semaines d'arrêt de travail. La directrice de l'agence avertit les collègues de la victime qu'il "va falloir vous y habituer, ça sera de plus en plus fréquent, ça va faire partie du métier". Du 1^{er} janvier au 31 août 2010, la direction de Pôle

Emploi reconnaît l'existence de "63 agressions physiques et 2093 agressions verbales" ^①.

Pôle Emploi engage de nombreux travailleurs sous contrat CDD qui ne seront par la suite ni renouvelés ni traduits en contrat CDI. Parmi ceux qui postulent, beaucoup sont chômeurs en fin de droits. Ils sont très souvent titulaires de diplômes universitaires, avec Bac + 3, Bac + 4 ou plus encore et les profils commerciaux sont particulièrement prisés. Pour Marion Bergeron, la fin de son contrat CDD sonne comme une véritable délivrance, comme un moyen de sortir de cet enfer. De toute façon, dit-elle, les travailleurs sous contrat CDD ne comptent que comme variable d'ajustement. Ici, les 35 jours de congés annuels ne suffisent pas pour se refaire une santé et les arrêts maladies sont nombreux.

Pôle Emploi devient une sorte de "foire à bestiaux" où les employeurs téléphonent pour savoir quel type de chômeur lui coûtera le moins cher, compte tenu des aides à l'emploi existantes. Les conseillers Pôle Emploi contribuent, bien souvent à leur corps défendant, à déréguler le marché du travail et à "casser les prix du travail". ■

Que peut signifier la notion de "travail de qualité" dans un tel contexte? Peut-il y avoir de la qualité, là où il n'est question que de procédures à respecter et de chiffres à produire? Sans hésiter, nous pouvons répondre par la négative. Quand un dispositif produit autant de souffrances, il perd une bonne partie de sa crédibilité et, s'il génère en plus de l'arbitraire et de l'injustice, il se disqualifie irrémédiablement.

① À côté de ces deux organismes, il y avait l'Unedic (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), dont la fonction historique de base est d'assurer la gestion de l'assurance chômage.

L'opération de fusion n'a pas remis en cause l'existence de l'Unedic. Dans un premier temps, elle n'a concerné que l'ANPE et le réseau Assedic. Dans un second temps, ce

fut le tour de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) de rejoindre Pôle Emploi en 2009.

② Gaël Guisselin & Aude Rossignaux, "Confession d'une taupe à Pôle Emploi", Calmann-Levy, mars 2010

③ Florence Aubenas, "Quai de Ouistreham", Point 2011

④ Marion Bergeron, "183 jours dans la barbarie ordinaire. En CDD chez Pôle Emploi", Plon, 2010

⑤ Nous avons aussi lu d'autres livres de première main sur le sujet, celui du premier patron de Pôle Emploi, celui d'un cadre qui affiche 30 années de travail consacrées à la lutte pour l'emploi, celui d'un syndicaliste, à la fois administrateur de Pôle Emploi et président de l'Unedic. Aucun d'eux n'invalide (quand il ne les conforte pas) le perçu et le rendu de nos quatre témoins directs. Il y a bien une tentative de la part de M. Christian Charpy (directeur général de Pôle Emploi de décembre 2008 à mai 2012) de disqualifier les livres de ses employés, mais cela sans déployer le moindre argument. Nous avons estimé que les témoignages en question étaient d'un tout grand intérêt et qu'ils gagnaient à être davantage connus.

⑥ Fabienne Brutus, "Chômage, des secrets bien gardés. La vérité sur l'ANPE", Ed. Jean-Claude Gawsewitch, 2006

⑦ *Idem*, pp. 11-12.

⑧ Gaël Guisselin & Aude Rossignaux, *op. cit.*, p. 28.

⑨ Florence Aubenas, *op. cit.*, p. 230.

⑩ A lire, l'article de Marion Lhour publié dans *Le Monde diplomatique* de février 2008 : "Gagner de l'argent avec le chômage. L'Agence nationale pour l'emploi privatisée de l'intérieur". A lire également l'article de Jean-Baptiste Castand dans le quotidien *Le Monde* du 3 juillet 2012 : "On est des précaires recrutés pour accompagner des chômeurs". Ces deux articles font état d'un marché juteux où l'intérêt des chômeurs et leur bien-être apparaissent comme secondaires.

⑪ Florence Aubenas, voir p. 221.

⑫ Gaël Guisselin & Aude Rossignaux, *op. cit.*, p. 46-47.

⑬ *Idem*, p. 12.

Face à la vague...

ACTIVATION : 1 - NOUS : 0 ?

Depuis 2004, le CSCE s'est engagé, aux côtés d'individus, d'associations et de syndicats, dans un mouvement contre le plan "d'activation du comportement de recherche d'emploi". Si nous avons réussi, dans le débat public, à dévoiler la "chasse aux chômeurs" qu'il engendre, nous ne sommes pas parvenus à créer un rapport de forces entraînant sa suppression. Des dizaines de milliers de chômeurs se sont trouvés, suite aux contrôles exercés par l'ONEm sur cette base, privés de ressources financières, exclus du droit aux allocations!

UN TSUNAMI "ANTI-CHÔMEURS"

Problème. Désormais, nous ne sommes plus confrontés à une mesure unique mais à un ensemble de programmes malmenant les demandeurs d'emploi. Il s'agit, pour nombre de commentateurs, de la plus grosse attaque que les chômeurs belges aient connue depuis la création de la Sécurité sociale.

Ainsi, le plan de chasse aux chômeurs est étendu aux plus âgés, la dégressivité des allocations accrue dans le temps et pour les jeunes chômeurs, les allocations d'insertion sont supprimées au bout d'un temps déterminé... une politique dont la cohérence antisociale va, durant les années à venir, jeter dans la misère des dizaines de milliers de citoyens supplémentaires...

FAIRE FACE À LA DÉFERLANTE QUI S'ABAT SUR LES CHÔMEURS... IL EST DE NOTRE RESPONSABILITÉ DE RÉFLÉCHIR À LA MEILLEURE MANIÈRE DE COMBATTRE LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT DI RUPO EXPÉRIMENTE SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI; UNE ATTAQUE GLOBALE, SANS PRÉCÉDENT DEPUIS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.

/ Daniel Flinker
CSCE

LES DEUX REVERS DE LA MÉDAILLE

En fait, quiconque se déclare soucieux du sort réservé aux allocataires sociaux sait qu'il doit notamment s'opposer au versant répressif de l'activation. Et si résister à la vague "anti-chômeurs" paraît un défi difficile à relever, il semble néanmoins envisageable de (re)dynamiser un front contre les mesures qui les appauvrissent voire les excluent purement et simplement de leurs droits.

Par contre, l'unité semble plus complexe à réaliser autour d'une dénonciation ferme des évolutions de "l'accompagnement des demandeurs d'emploi", considéré par beaucoup comme la face positive de l'activation. Promouvoir un accompagnement individuel et volontaire de chaque chômeur vers l'emploi constitue une revendication soutenue par la plupart des défenseurs des sans travail.

Cependant, force est de constater qu'il existe un écart de plus en plus significatif entre cette ambition et la réalité des mesures progressivement introduites à Actiris, au Forem ou au Vdab. L'accompagnement devient toujours plus standardisé et contraint, conduit un nombre croissant de chômeurs vers des jobs "low cost" ou jusqu'à la sanction de l'ONEm, leur porte préjudice ainsi qu'aux travailleurs sociaux -déshumanisés- chargés de les rapprocher de l'emploi. Problème: "l'accompagnement des chômeurs" risque bientôt de ne conserver de l'accompagnement que le nom!

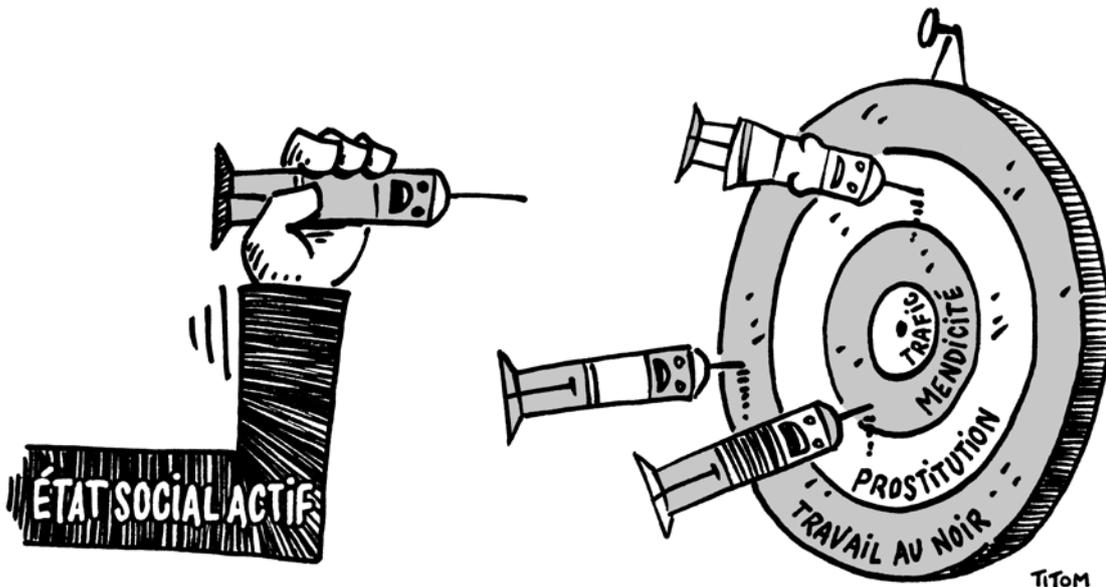
DEUX VISIONS DU MONDE

Exercer une pression sur les entreprises pour qu'elles créent et garantissent des emplois de qualité en suffisance. Partager les richesses de telle sorte que les personnes insécurisées par la perte d'un emploi et qui tombent au chômage, puissent continuer à

vivre correctement dans l'attente d'un nouveau travail... Tels étaient quelques-uns des ingrédients de la politique de réformes social-démocrates développée par l'État après la seconde guerre.

Mais, lors des décennies récentes, les gouvernements européens -de droite comme de "gauche" - ont changé de cap, axant dorénavant leurs politiques vis-à-vis des chômeurs sur leur "activation". Un leitmotiv: le problème n'est pas le manque d'emplois mais le manque d'employabilité des chômeurs. Une voie unique: leur salut ne passe plus par des allocations mais par les entreprises... rendues compétitives grâce à l'engagement de travailleurs adaptables aux exigences du marché.

Le bilan de l'État social actif? Des chômeurs appauvris, pressés de travailler à temps plein pour dénicher un job à tout prix; des travailleurs sommés d'être toujours



plus concurrentiels, exploitables ; et des entreprises qui font des bénéfices... sans les réinvestir pour autant dans l'emploi.

PROBLÈMES DE FOND ET DE FORME

Comment, dès lors, enrayer ce processus qui précarise inexorablement les travailleurs avec et sans emploi? La réponse à cette interrogation est loin d'être évidente pour les défenseurs des chômeurs puisque sa formulation-même peut être source de tensions en leur sein. En fait, si la question des mots d'ordre à propager afin de s'opposer aux attaques contre les chômeurs n'est nullement tranchée aujourd'hui, c'est parce qu'elle renvoie tant à des contradictions de fond qu'à des problèmes liés à la tactique.

Par exemple, quelle(s) formule(s) privilégier? Il faut s'opposer à l'activation puisqu'il (dès qu'il) s'agit d'une chasse aux chômeurs. Il faut refuser l'accompagnement des chômeurs car (quand) il s'assimile à une marche forcée vers l'emploi précaire.

Autre difficulté : aujourd'hui, oser le réformisme, prétendre à une

politique réellement redistributive, s'apparente à une démarche révolutionnaire, à nager à contre-courant. Pour autant, essayer de distinguer les "bonnes" mesures du gouvernement des "mauvaises" risque, à enfermer le débat dans le paradigme de l'activation, de faire perdre de vue l'essentiel de la menace et du combat à mener...

ENTREPRISE DE DÉCONSTRUCTION

Le CSCE, notamment à travers son trimestriel *Ensemble!*, s'attelle depuis seize ans à déconstruire les mécanismes de l'exclusion sociale, en pointant les (des) effets concrets des politiques d'activation (stigmatisation, contrôle social, appauvrissement et exclusion des chômeurs ; attaque contre la Sécurité et précarisation des travailleurs avec et sans emploi...).

ANGLE(S) D'ATTAQUE

Cependant, il paraît nécessaire d'aller plus loin dans la réflexion et de la même manière que nous avons combattu le plan de contrôle des chômeurs de 2004, débattre afin de préciser l'angle sous lequel il est judicieux (correct politiquement et efficace concrètement) d'atta-

quer la vague de programmes qui déferle actuellement sur les sans emploi.

EN PISTE!

La revue *Ensemble!* constitue un espace adéquat pour ce genre de discussions, pour réfléchir aux mots d'ordre à mettre en avant au sein du camp appelé à défendre les chômeurs et leurs droits.

Une autre série de questions sera également déterminante dans ce combat : quelles actions concrètes mener pour parvenir à nos fins? Comment mobiliser les chômeurs? Comment unir les travailleurs avec et sans emploi (ou les chômeurs avec et sans emploi?) dans la lutte?

Sans surprise, personne ne dispose de réponses définitives à ces questions, ce qui n'empêche pas de nombreux militants de s'engager contre chaque mesure édictée au détriment des demandeurs d'emploi. Cependant, nous sommes déterminés, au CSCE, à contribuer à la réflexion car il est urgent d'envisager des pistes qui renforceront l'action collective (en faveur) des personnes sans emploi. ■

(44)

LE PLAN DE BATAILLE DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI DE LA CSC

(Khadija Khourcha et Pedro Rodriguez)

(49)

LA FGTB BRUXELLES PRÊTE AU COMBAT POUR LES CHÔMEURS

(Samuel Droolans)

(52)

LA FGTB VERVIERS INTERPELLE LES POLITIQUES

(Daniel Richard)

(54)

LES MILITANTS SE MOBILISENT A BRUXELLES ET EN WALLO- NIE

(Corine Barella)

Aux côtés des chômeurs, avec la CSC...

ENSEMBLE! : Depuis quelques mois, le gouvernement fédéral met en place une panoplie de mesures "anti-chômeurs" comme la dégressivité accrue des allocations ou la limitation dans le temps des allocations d'insertion.

Pouvez-vous synthétiser les principales critiques que la CSC formule à l'encontre des réformes récentes du chômage?

KHADIJA KHOURCHA ET PEDRO RODRIGUEZ : C'est aberrant de réduire les allocations ou d'exclure sans avoir proposé un emploi convenable au préalable. On sait qu'il n'y a pas d'emplois pour tout le monde. En plus, chaque année, on est plus productifs. Et cela ne risque pas de s'arranger avec les opportunités de remplacement des travailleurs de plus de cinquante ans, qui s'amenuisent. Si on ne crée pas significativement plus d'emplois convenables et si nous ne partageons pas l'emploi disponible par une réduction du temps de travail généralisée, les réformes vont engendrer plus d'exclusion et de pauvreté. Voulons-nous d'une société où une part de plus en plus importante est exclue du travail et une autre partie souffre du travail? Selon Freddy Falez de l'ULB, la Belgique compte 300 000 malades du travail, une augmentation de 10 % en dix ans.

En fait, de multiples raisons ont suscité la colère...

Ces mesures auront un effet direct

LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS, LA CSC, S'OPPOSE AVEC DÉTERMINATION AUX MESURES MALMENANT LES CHÔMEURS. AUSSI, KHADIJA KHOURCHA, RESPONSABLE DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI CSC DE BRUXELLES ET PEDRO RODRIGUEZ, SON RESPONSABLE NATIONAL, S'AVÈRENT EXTRÊMEMENT CRITIQUES À L'ÉGARD DU NOUVEAU PROGRAMME FÉDÉRAL ÉTABLI EN MATIÈRE DE CHÔMAGE. ILS EXPOSENT ICI LEUR PLAN DE BATAILLE POUR Y FAIRE FACE AINSI QU'UNE SÉRIE D'ALTERNATIVES À LA POLITIQUE ACTUELLE...

Propos recueillis par Daniel Flinker
CSCE

de paupérisation. Le montant des allocations de chômage est historiquement bas en Belgique. C'est en opposant bas salaires et montants des allocations de chômage qu'on

Elles instaurent le droit de vivre deux jours sur trois. Le gouvernement papillon a décrété que dorénavant un demandeur d'emploi aura de quoi vivre deux jours sur

de chômage et de partager avec un demandeur d'emploi au forfait, un mois complet de recherche d'emploi. Ce serait une façon de reconnecter les gouvernants avec la réalité.

“ SI ON NE CRÉE PAS SIGNIFICATIVEMENT PLUS D'EMPLOIS CONVENABLES ET SI NOUS NE PARTAGEONS PAS L'EMPLOI DISPONIBLE PAR UNE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL GÉNÉRALISÉE, LES RÉFORMES VONT ENGENDRER PLUS D'EXCLUSION ET DE PAUVRETÉ.”

Il s'agit d'une mesure idiote du point de vue économique. Au lieu d'activer les revenus qui ont une forte propension marginale à épargner, on supprime des tranches de revenus qui ont une forte propension marginale à consommer. Au-delà des individus, ce sont également des quartiers et des communes qui vont se paupériser.

Il s'agit d'une mesure hypocrite. Le gouvernement papillon a présenté cette mesure comme étant un moyen de favoriser la remise à l'emploi. Le programme du gouvernement papillon se trompe

a fini par nous faire avaler cette mesure qui précipitera des dizaines de milliers d'individus, de parents et d'enfants dans la précarité.

trois. Nous proposons que l'équipe du gouvernement papillon tente de vivre un mois complet avec le montant forfaitaire d'une allocation

de direction. Il met en place une politique de relance de la pauvreté alors que nous revendiquons une politique de relance de l'emploi.

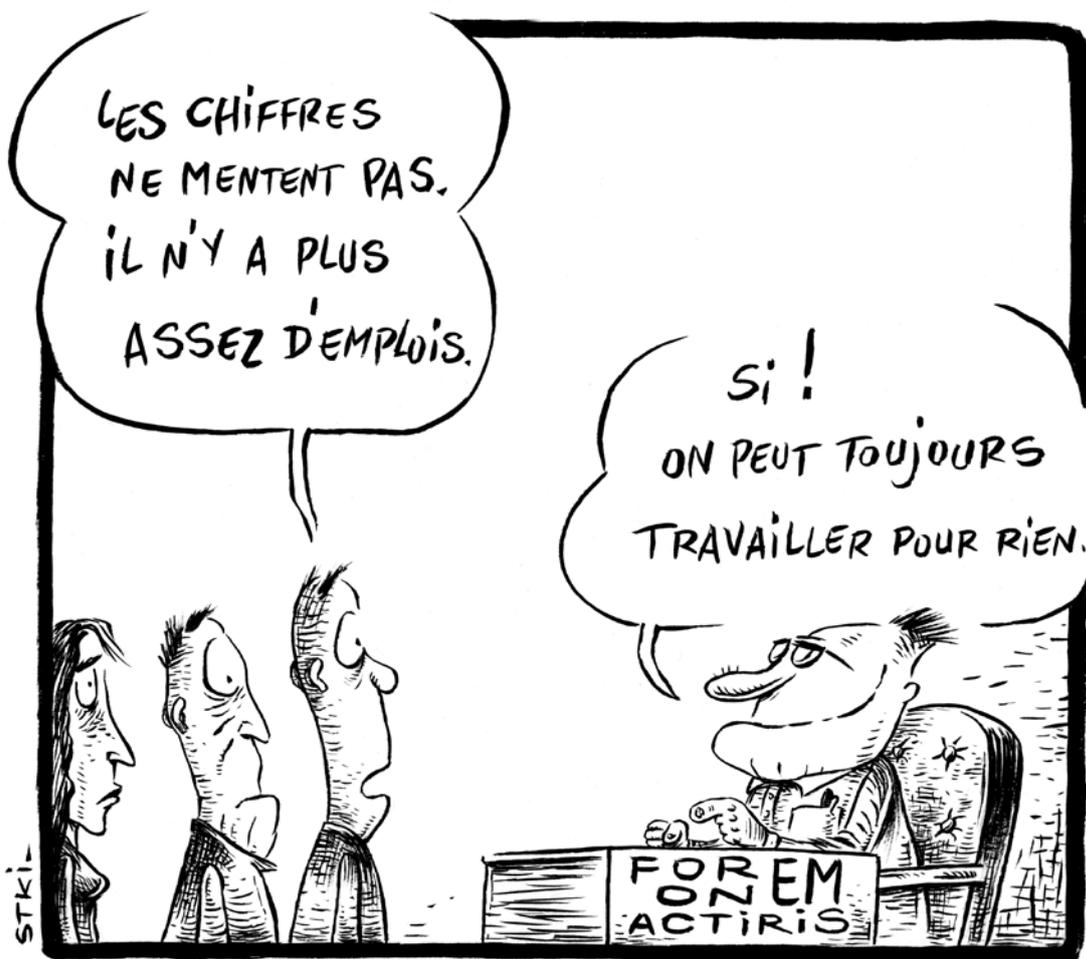
La Belgique stigmatise les demandeurs d'emploi. Pourtant, Eurostat leur donne un "Triple A". Une enquête d'Eurostat menée dans les vingt-sept pays de l'UE montre, en effet, que les demandeurs d'emploi de Belgique sont les plus actifs sur le marché de l'emploi.

C'est un processus d'appauvrissement qui s'ajoute à un processus d'exclusion. Nous sommes d'accord sur le lien entre l'allocation de chômage et la disponibilité sur le marché du travail. Ce n'est pas pour rien qu'on revendique plus d'emplois convenables pour lutter contre le chômage. Malheureusement ce sont les sanctions qui explosent.

Beaucoup vont passer de l'ONSS au CPAS sans passer par la case emploi convenable. Inutile de faire de longs discours pour expliquer le glissement qui se fait vers les CPAS.

Par ailleurs beaucoup vont passer du travail à l'Inami sans passer par un aménagement de la fin de carrière. Plutôt que de miser sur l'emploi des jeunes et des moins jeunes, on met le travailleur âgé dans l'obligation de rester plus longtemps et à temps plein à l'emploi. On va donc réduire les possibilités d'emploi de qualité. Quand on oblige les travailleurs à rester dans l'entreprise en diminuant le droit au crédit temps et à la prépension, ce sont des portes qu'on referme pour les demandeurs d'emploi.

Nous sommes face à une politique de relance du "plein emploi de la précarité". On va créer des candidats qui seront prêts à brader leurs exigences pour être compétitifs sur le marché de l'emploi. Des nouveaux candidats seront prêts à accepter des offres de travail au noir puisqu'ils seront exclus ou



parce qu'ils n'auront que quelques euros pour vivre chaque jour quand ils ont payé leur loyer et leur facture d'énergie.

La CSC Bruxelles, notamment en tant que membre du Conseil d'Administration du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, lutte depuis 2004 contre "la chasse aux chômeurs". Or aujourd'hui, on se rend compte que l'attaque contre les chômeurs ne se limite plus à une mesure mais rassemble désormais un ensemble de programmes.

Comment lutter contre cette menace? Quels mots d'ordre mettre en avant?

L'unité des syndicats et la solidarité des travailleurs avec et sans emploi sont primordiales pour dénoncer le fait que ce sont tous les travailleurs qui sont visés par ces mesures. Elles risquent de précariser davantage les conditions de travail pour tout le monde.

Faut-il s'opposer à chacune des mesures, une à une, ou faut-il critiquer un mouvement global

et s'opposer au paradigme de l'activation?

Il faut faire les deux : s'opposer au mouvement global de l'État social actif imposé par les partis politiques de droite, d'un côté. De l'autre, il faut aussi s'opposer à chaque mesure en démontrant concrètement son caractère inefficace et néfaste pour le bien-être de la population. Il faudrait, au-delà de l'opposition, se mobiliser sur une proposition concrète qui réforme la législation dans l'intérêt des travailleurs. Il serait aussi pertinent de simplifier la législation. Sa complexité croissante la rend illisible pour les travailleurs.

Toutes les mesures sont-elles à rejeter ou devons-nous chercher à séparer le bon du mauvais? En fait, quel doit être l'angle d'attaque pour défendre aujourd'hui efficacement les chômeurs?

En agissant dans toutes les instances et partout où les syndicats sont présents. Il faudra poursuivre un large travail d'éducation permanente pour expliquer aux

travailleurs et à l'opinion publique les enjeux de cette politique, son caractère injuste et inadapté pour sortir de la crise.

Il est important de rappeler que le chantier de la relance de l'emploi est miné par les mesures gouvernementales. Les mines s'appellent dégressivité accrue et exclusion des allocations d'insertion. En vivant avec trois euros par jour, quand vous avez payé votre loyer et vos factures, la remise à l'emploi sera contrecarrée par les problèmes de surendettement, de santé et de logement. Si on veut ouvrir le chantier de la relance de l'emploi, il est indispensable de prendre en compte les obstacles de la remise à l'emploi que représentent la dégressivité accrue et l'exclusion des allocations d'insertion.

Nous voulons aussi saluer le travail mené par nos représentants au comité de gestion pour atténuer l'impact de ces mesures. Ces mesures feront néanmoins des dégâts importants pour beaucoup d'hommes, de femmes, de jeunes, de familles en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. →

À titre d'exemple lors de notre marche à Liège, c'est 22 500 dossiers que nous avons apportés au président du CPAS. 15 000 pour la dégressivité et 7 500 pour les jeunes exclus au 1^{er} janvier 2015. À Bruxelles, nous avons déposé une liste de 40 000 candidats sur la table du président du CPAS. Dans certaines régions, c'est près d'une personne sur deux en allocation d'insertion qui pourrait être exclue. Pour la dégressivité accrue, c'est en tout 170 000 personnes et leurs familles qui pourraient ressentir les effets réels

de la dégressivité accrue et vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Ces chiffres dramatiques seront gonflés par le fait que pas mal de demandeurs d'emploi risquent d'être sanctionnés par le durcissement du contrôle et de l'activation.

C'est ça le chantier mis en place par le gouvernement. Nous devons continuer à le dénoncer et révéler les obstacles qu'il génère face à un soi-disant objectif de remise à l'emploi déclaré par Monsieur

Di Rupo et les membres de son gouvernement.

Certains leaders politiques espèrent qu'en supprimant une part des chômeurs des statistiques, ils vont résoudre le problème du chômage. Ils se trompent gravement. L'exclusion et la pauvreté ne créent pas d'emplois convenables et encore moins de cohésion sociale. L'activation et le contrôle ne créent pas non plus d'emplois. Le postulat actuel consiste à prétendre qu'en stimulant la recherche d'emploi on va créer de nouveaux emplois.

C'est comme si les chercheurs d'or pouvaient créer de l'or par le simple fait de le chercher. Si ce raisonnement stupide était vrai, le monde serait peuplé de chercheurs d'or. Les présidents de CPAS que nous avons rencontrés partagent notre constat.

Les mesures développées à l'encontre des chômeurs les appauvrissent (dégressivité accrue...) voire accroissent l'exclusion sociale (par le biais du contrôle fait par l'ONem de leur disponibilité active sur le

Comment s'opposer aux mesures "anti-chômeurs" ?

Le 19 juin dernier, le front commun syndical a appelé à manifester à Bruxelles contre les nouvelles mesures édictées à l'encontre des demandeurs d'emploi.

Face à la vague "anti-chômeurs", quelles mobilisations faut-il lancer? Quel est votre plan de bataille pour parvenir à enterrer ces mesures?

Nous sommes très inquiets du chantier mis en place par le gouvernement depuis quelques mois. Ce chantier est vécu comme celui du recul social. Il a provoqué des réactions importantes du front commun (manif nationale, actions, grève générale). Par la suite nous l'avons exprimé lors d'une première marche contre l'exclusion à Liège et une deuxième à Bruxelles en juin dernier. Nous l'avons rappelé avec nos collègues néerlandophones et nos amis des Jeunes CSC lors d'un débat avec Madame De Coninck en avril dernier. Nous envisageons une nouvelle marche contre l'exclusion à l'automne. Une plate-forme est également mise en place pour une mobilisation le 30 septembre.

À travers toutes ces actions, nous voulons rappeler que le gouvernement se trompe de cible et de chemin. Le gouvernement prétend qu'il a choisi le chemin qui va de l'ONem à l'entreprise. En réalité il a choisi le chemin qui va de l'ONem au CPAS.

Dans le cadre d'une relance de l'emploi, il faut selon nous, absolument fixer les objectifs et les indicateurs au départ pour pouvoir se donner les moyens d'évaluer l'impact réel de ces politiques d'emploi. C'est indispensable si on veut vraiment s'attaquer au chômage structurel.

Nous prônons le principe "Pas d'emploi proposé, pas de dégressivité accrue imposée". Les demandeurs d'emploi (DE) ne devraient pas être les dindons de la farce en étant victimes de l'inefficacité des décideurs politiques. Au pire les politiques risquent de ne pas être réélus. Par contre, les DE seront quand même exclus ou devront vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Concrètement, nous trouvons logique que si le demandeur d'emploi a fait l'objet d'une évaluation positive dans son comportement de recherche active d'emploi, soit il se voit proposer un emploi convenable, soit il sort de la mesure de dégressivité accrue et de la limitation des allocations d'insertion dans le temps. À titre indicatif, il y a 240 000 demandeurs d'emploi qui sont dans cette situation du carrousel de l'activation. Actuellement certains commencent leur sixième tour de carrousel.

Nous défendons aussi "la chasse aux effets d'aubaine". Pour créer des emplois nouveaux, il faut une bonne fois se décider à neutraliser les effets d'aubaine.

En amont, dans la conception des aides et les conditions d'accès au niveau des entreprises. Par exemple, pas pour les entreprises intérieures.

Mais aussi dans le système d'encadrement des aides. Nous proposons que l'on s'inspire du système d'encadrement du Maribel social qui donne aux partenaires sociaux un droit de regard et de concertation sur les emplois créés via les aides publiques. Nous pensons aussi qu'il serait judicieux de mettre en place un volet "emplois de proximité". Il faut stimuler la création d'emplois de proximité pour les "publics éloignés" (dont l'em-

ploi s'est éloigné). Enfin, il faut agir aussi contre le phénomène du "corbeau blanc" ou du "mouton à cinq pattes". Par exemple, les offres d'emploi devraient, mais non exclusivement, passer par les organismes des services publics de placement. C'est une mesure à postposer en ce qui concerne Actiris, dont le système informatique est à refaire.

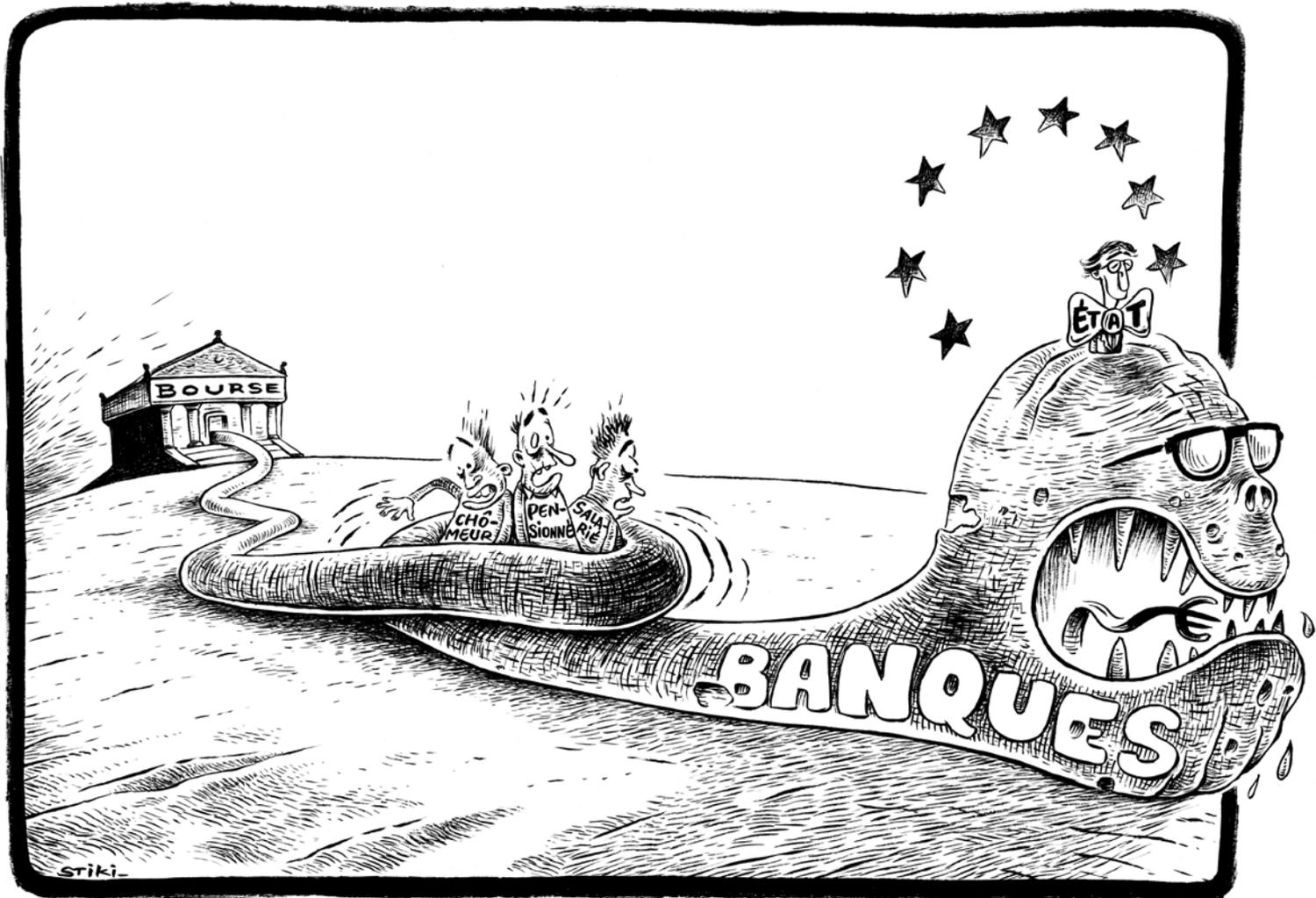
Pour les emplois bénéficiant d'aides à l'emploi, le candidat pourrait selon nous être proposé par l'organisme public. Il s'agit de la méthode IOD pratiquée en France et qui fait l'objet d'une expérience pilote dans la MIRE de l'Entre-Sambre et Meuse.

Nous devons être conscients de l'impact et des dégâts qui s'annoncent avec des mesures claires et précises en matière de sanction, d'exclusion et de paupérisation. Le gouvernement doit ouvrir les yeux sur la souffrance vécue par les demandeurs d'emploi. Elle a été révélée dans une grande enquête publiée dans *Le Soir* du 12 juin 2012. Elle confirme que 22 % des chômeurs souffrent de dépression sévère et 18 % ont déjà tenté de se suicider.

En conclusion, il est important de dire ce que l'on veut et tout aussi important d'affirmer ce qu'on ne veut pas!

C'est l'emploi convenable qui est indisponible, pas les demandeurs d'emploi. L'insertion ne doit pas être un prétexte pour détricoter la Sécurité sociale et la qualité d'emploi.

Dans ce pays où le nombre de millionnaires a augmenté de 1,8 % en un an, il est nécessaire d'avoir l'ambition d'une réelle politique de cohésion sociale et de création d'emplois convenables.



"Nous aurions pu tout perdre: notre pays, notre prospérité, notre modèle social."
 ELIO DI RUPO-DÉC. 2011

marché de l'emploi). Cet aspect de l'activation est fortement critiqué par les défenseurs des travailleurs sans emploi.

Mais parallèlement à cela, l'accompagnement des chômeurs (géré par Actiris à Bruxelles et le Forem en Wallonie), considéré par beaucoup comme la face positive de l'activation, devient de plus en plus standardisé et contraint.

Nous sommes vigilants quant aux risques de dérive de cette forme d'accompagnement. Nous participons au comité de gestion pour un modèle d'accompagnement positif et constructif et pas une formalité qui permet de faire des statistiques sans débouchés réels sur une remise à l'emploi convenable.

Comment appréhender cette évolution de l'accompagnement des chômeurs?

La catégorisation des travailleurs est à première vue une bonne chose car elle permet de tenir compte des spécificités des personnes concernées. Par exemple, on n'accompagne pas de la même manière un universitaire et un primo-arrivant analphabète...

Cependant un danger important est fort présent et fait l'objet de notre attention. Étant donné le manque de moyens et le contexte stigmatisant des politiques actuelles, on risque fort de ne plus se fixer que sur des résultats chiffrés à atteindre sans aucun objectif qualitatif. Les personnes proches de l'emploi seraient accompagnées et les plus éloignées tout à fait abandonnées.

Par ailleurs, l'accompagnement et le contrôle ne doivent pas être faits par la même personne ni même par le même service.

Les syndicats sont avant tout des organisations de travailleurs "avec emploi".

Pensez-vous que l'organisation des demandeurs d'emploi par les syndicats constitue une plus-value dans la lutte contre ce gouvernement "anti-chômeurs"?

Nous avons déjà répondu à cette question dans les réponses qui précèdent. Nous pensons évidemment que c'est une mission essentielle de notre organisation de solidariser les travailleurs avec et sans emploi.

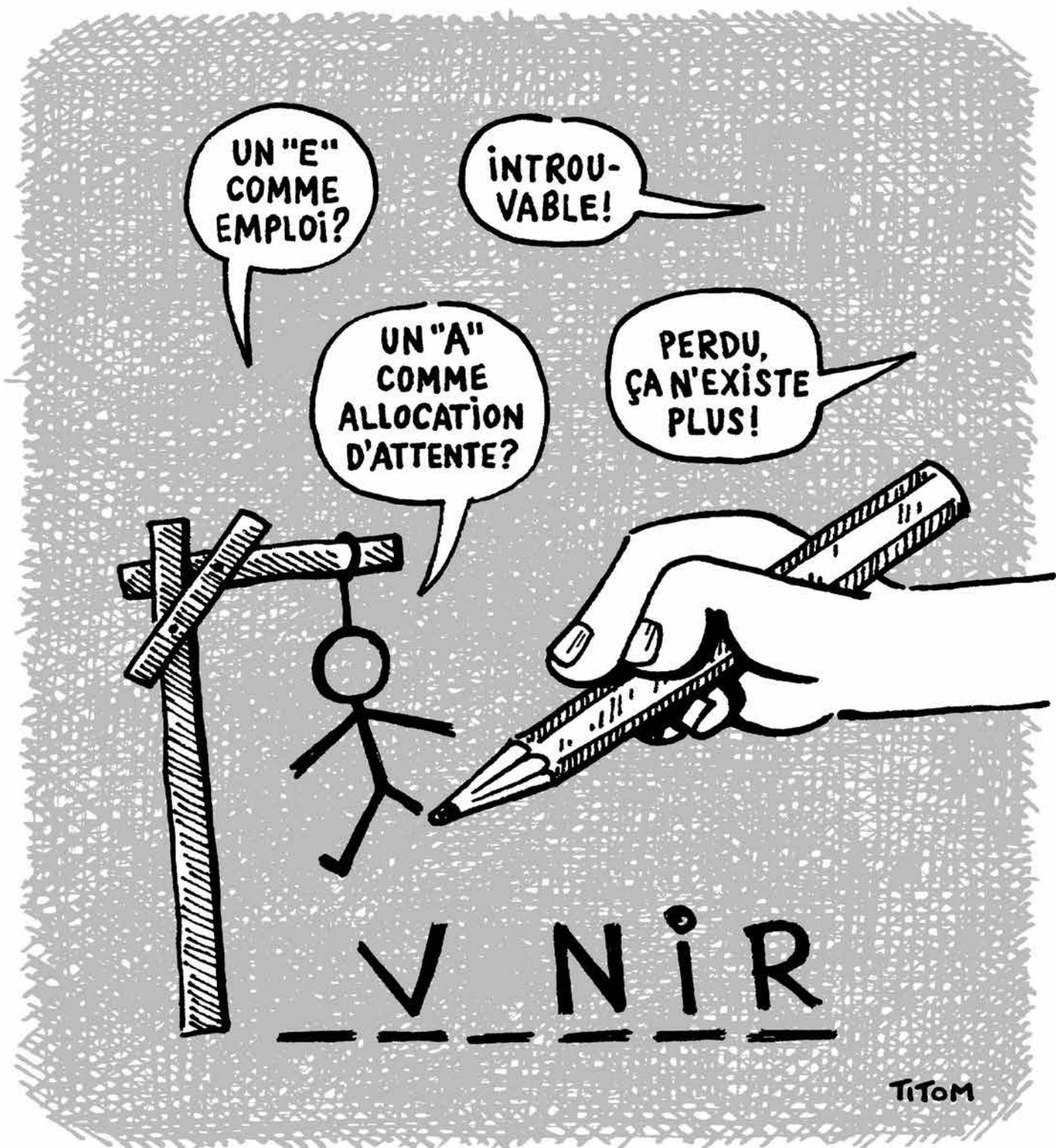
Une raison historique de l'allocation de chômage est d'éviter une braderie des droits provoquée par la misère. On oublie parfois cette origine historique de l'allocation de chômage qui faisait le lien entre le travailleur avec et sans emploi. Les mesures du gouvernement ciblent des publics en essayant de les isoler par la stigmatisation. Il ne faut pas

être dupe. Cela va toucher le monde du travail dans son ensemble.

Être syndicaliste, c'est construire des passerelles entre les travailleurs d'une entreprise, entre les catégories de travailleurs, entre les secteurs professionnels, entre le privé et le public, entre les jeunes et les aînés, entre les hommes et les femmes... C'est à travers la formation, les outils de sensibilisation, l'action de notre mouvement, de nos militants et des permanents que nous construisons la solidarité au quotidien sur le terrain.

Les Travailleurs Sans Emploi de la CSC ont décidé de s'attaquer aux préjugés qui circulent sur les demandeurs d'emploi. Ces préjugés risquent de lézarder dangereusement la solidarité entre les travailleurs. Pour lancer cette campagne contre l'emploi des préjugés, nous organisons une journée de rencontre et de débats le 16 octobre à Charleroi... ■

LE JEU DU PENDU VERSION 2.0.1.2



Refuser l'austérité. Organiser la résistance

Les mesures d'économies décidées par le gouvernement fédéral touchent tous les travailleurs, qu'ils aient ou non un emploi.

Mais c'est certainement dans le cadre de l'assurance chômage que les atteintes aux droits sociaux du monde du travail (et plus particulièrement des jeunes travailleurs) sont les plus vives : après avoir allongé la durée du stage d'attente des jeunes (devenu stage d'insertion) et renforcé l'activation et le contrôle visant spécifiquement cette catégorie de demandeurs d'emploi, le gouvernement fédéral a pris de nouvelles mesures, qui frapperont durement les travailleurs sans emploi.

Dès novembre 2012 entrera en vigueur un renforcement de la dégressivité des allocations de chômage ; dans les mois qui suivront, de nombreux chômeurs subiront une baisse substantielle de leurs allocations mensuelles, les condamnant souvent à survivre avec des allocations inférieures au seuil de pauvreté...

Dès janvier 2015, avec la limitation dans le temps des allocations d'insertion, de très nombreux jeunes verront leurs allocations d'insertion purement et simplement supprimées.

À terme, rien qu'à Bruxelles, plus de 50 000 personnes supplémentaires (et leurs familles) pourraient bien basculer dans la pauvreté et l'exclusion sociale...

CHÔMAGE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE LUTTE, PROPOSÉS PAR LA FGTB BRUXELLES.

Samuel Droolans
Bureau d'études de la FGTB Bruxelles

CHASSE AUX CHÔMEURS

Lorsqu'en 2004 le gouvernement Verhofstadt a introduit la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi par l'ONEm, son objectif était double : "activer" le comportement de recherche d'emploi des chômeurs et sanctionner celles et ceux ne faisant "pas suffisamment d'efforts" pour trouver un emploi.

tion régulières de la mise en œuvre de ce dispositif. Au cours de cette analyse, elle n'a pu que constater que la mesure pose de nombreux problèmes sur le terrain : sanctions en hausse constante, touchant plus particulièrement les personnes les plus précarisées et les moins qualifiées, procédures "d'aide" purement bureaucratiques (le plus souvent, faute de moyens...),

syndical, avec les délégués syndicaux actifs dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle (Missions locales, CPAS, Actiris, Bruxelles-Formation...) afin de débattre de ces nouvelles politiques d'activation et d'en évaluer les conséquences sur le travail quotidien et sur les usagers de leurs institutions.

Au cours de ces concertations, les travailleurs de terrain ont bien mis en évidence une évolution globalement négative du travail social induite par les nouvelles politiques d'activation : engorgement des structures d'accueil, incapables de répondre à l'explosion des demandes d'aide et d'accompagnement, standardisation et taylorisation du travail social, précarisation des conditions de travail des travailleurs sociaux, important turn-over...

“ CE NE SONT PAS LES TRAVAILLEURS QUI SONT INDISPONIBLES, C'EST L'EMPLOI; CE NE SONT PAS LES CHÔMEURS QU'IL FAUT SANCTIONNER, CE SONT LES FRAUDEURS QUI LES UTILISENT.”

Dès ce moment, la FGTB de Bruxelles s'est mobilisée aux côtés des demandeurs d'emploi convoqués par l'ONEm afin d'éviter à toute force que ce système ne débouche sur une chasse aux chômeurs.

Parallèlement, avec l'aide de ses intervenants syndicaux, elle procède à une analyse et à une évaluation

"contrats" trop standardisés, souvent inadaptés à la situation du demandeur d'emploi et/ou du marché de l'emploi bruxellois, absence d'objectivité dans l'évaluation des "contrats", report de charges sur les finances des CPAS et donc, in fine, des dix-neuf communes...

La FGTB s'est concertée, à plusieurs reprises, en forum puis en conseil

De même, ils ont dressé un bilan sans concession de l'effet de ces politiques sur les usagers "activés". Citons, entre autres, l'incroyable complexification des démarches administratives et sociales liée à la multiplication des institutions auxquelles sont confrontés les demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion

(visiblement, la simplification administrative, c'est... pour les employeurs!). Sans parler de l'effet stigmatisant de ces politiques sur les chômeurs et les publics précarisés.

ACTIVATION

Ces constats de terrain ont conforté encore la FGTB de Bruxelles dans son analyse des politiques d'activation et de contrainte pesant sur les demandeurs d'emploi.

En 2006, le congrès statutaire précise, dans sa résolution "Aider sans exclure", sa position à l'égard des politiques d'activation. Fondamentalement, la FGTB s'oppose à la vision défendue par de nombreux partisans de l'État social actif selon laquelle "pour combattre la pauvreté, la seule solution c'est l'emploi: l'emploi, quelles qu'en soient la nature et la qualité". Avec l'idée sous-jacente qu'"un emploi précaire vaut mieux que pas d'emploi du tout".

Elle souligne également qu'"il est totalement inacceptable de faire peser sur les travailleurs sans emploi la responsabilité du chômage ou d'exercer sur eux des pressions, en les menaçant de leur retirer les allocations: de manière générale, ce ne sont pas les travailleurs qui sont indisponibles, c'est l'emploi; ce ne sont pas les chômeurs qu'il faut sanctionner, ce sont les fraudeurs qui les utilisent".

En janvier 2010, face à la crise économique, et en raison du caractère de plus en plus inadapté et terriblement injuste du contrôle de la disponibilité, la FGTB de Bruxelles requiert la suspension immédiate du dispositif fédéral.

Dans le même temps, elle rappelle ses demandes répétées en faveur d'une augmentation des moyens financiers destinés à l'accompagnement et à la formation, afin de permettre aux opérateurs d'emploi et de formation professionnelle de proposer des dispositifs adaptés à chaque demandeur d'emploi. Pour

elle, l'accompagnement est indispensable mais doit viser l'insertion dans un emploi de qualité!

En réalité, chacun sait (sans toujours le dire) que l'accompagnement des demandeurs d'emploi ne peut résoudre à lui seul le problème du chômage de masse qui touche notre société. Il faut, en outre, mener des politiques publiques de plein emploi. En l'absence de réelles perspectives d'emploi pour les travailleurs, le risque est grand, en effet, que les mesures d'aide et d'accompagnement n'aient, in fine, comme unique conséquence que de "changer l'ordre dans la file d'attente" et de faire le tri entre les chômeurs dits "employables" et ceux considérés comme "inemployables".

“ L'ACCOMPAGNEMENT EST INDISPENSABLE MAIS DOIT VISER L'INSERTION DANS UN EMPLOI DE QUALITÉ ! ”

C'est dans cette optique que la FGTB demande avant tout aux pouvoirs publics la mise en œuvre de politiques ambitieuses de création d'emplois de qualité et qu'elle exige des employeurs des engagements clairs sur ce même terrain...

Elle rappelle à toutes fins utiles aux pouvoirs publics que les solutions au chômage de masse sont notamment à rechercher dans l'une des revendications historiques du mouvement ouvrier: la réduction collective du temps de travail, avec embauches compensatoires et sans perte de salaire...

MOBILISATIONS

Face aux récentes mesures décidées par le gouvernement fédéral, les critiques et les positions de la FGTB de Bruxelles n'ont pas changé. Sans surprise, la FGTB refuse catégoriquement l'austérité sur le dos des travailleurs et des allocataires sociaux. Elle exige

avant tout la mise en œuvre, par le gouvernement fédéral, d'un véritable plan de relance de l'emploi. Bref, aucun chômeur ne devrait pouvoir être sanctionné avant qu'on ait pu lui proposer un emploi durable et de qualité.

Il est aujourd'hui particulièrement difficile de comprendre que les pouvoirs publics puissent vouloir sanctionner les chômeurs alors que l'emploi... est de moins en moins disponible. La vérité est cruelle: aujourd'hui, dans notre Région, de nombreux chômeurs et, parmi eux, plus particulièrement les plus précarisés, n'ont quasiment plus de perspectives de trouver un emploi, ni à court ni à moyen terme. Dans une Région comme Bruxelles, où près d'un

travailleur sur cinq est sans emploi, il est parfaitement inadmissible de se défaire de la responsabilité de cette situation sur les chômeurs eux-mêmes.

Face aux mesures d'austérité et à l'intransigeance du gouvernement, la FGTB fait le choix de la mobilisation et de la résistance!

La grève générale du 30 janvier 2012 fut le premier grand signal à l'égard des pouvoirs publics. Depuis lors, les mobilisations se poursuivent. Ainsi, le 19 juin dernier, en front commun syndical, une manifestation contre la chasse aux chômeurs a rassemblé plus de mille personnes qui ont marché entre l'ONEm et le CPAS de Bruxelles, illustrant ainsi symboliquement le parcours des travailleurs sans emploi victimes des nouvelles mesures gouvernementales. Le 14 septembre 2012, en solidarité avec les allocataires sociaux, la FGTB a décidé d'orga-

niser une grande manifestation en faveur du pouvoir d'achat.

Grâce à ces mobilisations, nous avons pu obtenir quelques améliorations des mesures initiales décidées par le Gouvernement. Les positions gouvernementales sont cependant loin, encore, de répondre à nos attentes.

La FGTB continue donc le combat. Dans ce cadre, notre premier défi sera bien sûr de renforcer les solidarités existantes entre les travailleurs avec ou sans emploi et de lutter contre l'individualisation croissante des travailleurs exposés aux politiques d'activation.

Il est en effet essentiel, aujourd'hui, de bien remettre en lumière les menaces que les politiques d'activation et de sanctions à l'égard des chômeurs font peser sur les conditions de travail de l'ensemble du monde du travail. Car forcer les chômeurs, sous la menace de sanctions, à accepter des emplois précaires ne peut qu'engendrer une précarisation croissante des conditions générales de travail (flexibilisation de l'emploi, pression sur les salaires...).

Face aux conséquences désastreuses que les nouvelles mesures gouvernementales en matière de réglementation-chômage vont entraîner, la FGTB de Bruxelles a décidé d'une part, de continuer le travail de conscientisation de ses militants et affiliés au travail quant aux répercussions des nouvelles mesures gouvernementales sur leurs propres conditions de travail et d'autre part, de marquer sa solidarité et d'appuyer la lutte des travailleurs sans emploi, avec une attention particulière pour les jeunes.

Concrètement, elle mènera des campagnes spécifiques d'information et de sensibilisation sur les nouvelles mesures gouvernementales et mobilisera les travailleurs dans la perspective des actions et manifestations à venir. ■



....
'FAUT TOUT DE MÊME AVOUER QU'IL N'Y A PAS ASSEZ D'EMPLOIS POUR TOUS CES SALOPARDS DE CHÔMEURS...

RAISON DE PLUS POUR EN RAYER UN MAX DES STATISTIQUES.

FOREM
ACTIRIS
VDAB

ONEM

EXCLUSION

EXCLUSION

RECHERCHES
D'EMPLOI

La FGTB Verviers interpelle les édiles communaux

RÉFORME OU RECUL HISTORIQUE

La réforme historique que nous subissons touchera massivement et prioritairement des chômeurs wallons et bruxellois et cela, compte tenu de la structure propre des marchés de l'emploi et de l'histoire industrielle de ces deux régions.

Pour ce qui touche à la dégressivité, nous attendons encore certaines modalités d'application. Nous ne pouvons encore déterminer avec la plus grande précision la quantité de travailleurs sans emploi relevant de notre organisme de paiement qui seront concernés. Nous l'estimons actuellement à plus de 2 000!

Les choses sont plus nettes pour la limitation dans le temps des allocations qui prendra cours au 1^{er}

DANIEL RICHARD EST LE PREMIER SYNDICALISTE À AVOIR INTERPELLÉ LES RESPONSABLES COMMUNAUX DE SON ARRONDISSEMENT EN JUIN DERNIER À PROPOS DES DANGEREUSES CONSÉQUENCES DES NOUVELLES MESURES DE CHÔMAGE. NOUS PUBLIONS L'ESSENTIEL DE SA LETTRE OUVERTE.

Daniel Richard
Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Verviers

chiffres par deux, vous aurez une estimation crédible de l'impact global des mesures fédérales sur notre bassin.

LE DEVOIR D'INFORMATION REPOSE SUR LES SEULS ORGANISMES DE PAIEMENT

En tant qu'organisme de paiement mais également comme organisation syndicale chargée

de la défense des intérêts de nos affiliés, nous rencontrons actuellement les trois "publics" concernés pour les informer de ce qui les attend dans les prochains mois et pour tenter, avec eux, d'organiser une réaction à ce traitement inique qui leur est réservé.

Beaucoup d'affiliés découvrent quelles vont être les conditions matérielles de leur survie. Tous sont stupéfaits et parfois incré-

dules : "Ils n'oseront jamais nous faire ça!", entendons-nous souvent. Nous redoutons des réactions individuelles peu réfléchies, notamment dans les isoloirs. Croyez bien que nous développons une grande énergie en terme d'éducation populaire pour orienter la colère que nous voyons grandir vers des expressions plus collectives.

Devant l'ampleur de la tâche, nous avons décidé de diriger les interpellations qui nous sont adressées vers les responsables politiques dont ces victimes sont les plus proches et notamment les édiles communaux. Vous êtes, en effet, directement impliqués, comme nous, dans la gestion des conséquences de décisions prises au plan fédéral.

Du reste, ce sont les entités locales qui souffriront le plus et qui finiront par payer la facture d'économies de bouts de chandelle réalisées au niveau de la Sécurité sociale (quelques dizaines de millions d'euros sur une dizaine de milliards à récupérer!).

Pour rappel, l'ordre de grandeur du coût des allocations de chômage

TRANSFERT DE LA SÉCU AU CPAS, IMPACT MAJEUR SUR LES COMMUNES

Face aux efforts budgétaires réalisés (plus de onze milliards) et devant ce qui nous attend encore (au moins autant), il s'agit ainsi de coûteuses "clopinettes" qui vont engendrer de nouvelles dépenses, probablement plus lourdes in fine, mais financées pour une grande partie par les pouvoirs locaux. En voici une liste prévisible et sans doute non-exhaustive.

L'allongement du stage d'insertion pour les jeunes a d'ores et déjà imposé une révision à la hausse du budget des allocations familiales.

Le renvoi vers les CPAS de quelque 30 000 chômeurs de la seule FGTB (dont plus de 25 000 en

“ NOUS DÉVELOPPONS UNE GRANDE ÉNERGIE POUR ORIENTER LA COLÈRE QUE NOUS VOYONS GRANDIR VERS DES EXPRESSIONS PLUS COLLECTIVES.”

janvier 2015 et dans les jours qui suivront. En une seule nuit, celle de la Saint-Sylvestre, pas moins de 1 400 affiliés de la FGTB ("article 36") sont menacés d'exclusion. Dans les années qui suivent, à un rythme quotidien, il devrait s'en ajouter quelque 400 par an...

Notez que la FGTB est le premier organisme de paiement de l'arrondissement (44 % des allocations de chômage). En multipliant nos

Wallonie!) aura des conséquences sur les finances communales dès 2015 (accroissement de l'aide sociale, nombre des RIS, encadrement en terme de personnel...).

La dégressivité des allocations va augmenter encore les problèmes de surendettement – il n'y aura pas de miracle! - et tendre plus encore la gestion sociale de cette question.

Elle va évidemment peser sur la fiscalité communale et la contribution des ménages aux additionnels (singulièrement au niveau des couples travailleur(se) – chômeur(e)use).

Des conséquences sont évidemment prévisibles sur le niveau de la consommation, ce qui ne manquera pas de ralentir les effets d'une politique de relance que nous continuons d'attendre.

Il y aura encore des répercussions sur le calcul des loyers et des recettes en baisse pour des sociétés de logements sociaux déjà en difficulté.

Des impacts sont encore attendus au niveau des coûts en matière de soins de santé. La mutualité socialiste vient de réaliser une remarquable étude sur la déprime des Belges et les conséquences des mesures antisociales. On sait par ailleurs que les populations les plus fragilisées renoncent rapidement aux premiers soins. Ce qui, faute de prévention, augmente à terme le nombre des pathologies plus lourdes et plus coûteuses et encourage, au final, à un recours plus régulier aux... urgences!

Il faudrait encore mesurer le coût public du développement de l'économie informelle qui sera alimentée, bien sûr, par la nécessité pour bon nombre d'exclus de nourrir leurs enfants et de... s'en sortir quand même!

Sans parler des conséquences de l'insécurité sociale sur la... sécurité publique.

DE CLICHÉS EN DISCOURS, QUI SONT LES VRAIS PROFITEURS ?

Pour l'heure, peu de responsables se hasardent dans un plaidoyer convaincu sur le fond de la politique que cette réforme traduit.

La défense des projets qu'il assume évoque l'importance de "l'unité nationale" et son souci "de trouver une solution de cohésion sociale". Ceci nous a particulièrement interpellés. Et inquiétés...

En quoi la dégradation des condi-

“ LE COÛT DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE VERSÉES ANNUELLEMENT PAR L'ONEM EST DE HUIT MILLIARDS. LES CADEAUX AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE RÉDUCTIONS DE COTISATIONS SOCIALES ET FISCALES REPRÉSENTENT UN MANQUE À GAGNER DE PLUS DE DIX MILLIARDS.”

Le patronat belge, par la voix de la FEB, se contente de déclarer qu'il s'agit d'une "réforme équilibrée". Dans *Le Soir* des 9 et 10 juin 2012, il indique que "Maintenant, il faut tourner la page."

Exaspéré par l'analyse et les critiques syndicales, le Premier

ministre est monté au créneau quelques jours plus tôt pour défendre un accord gouvernemental qui "tient compte des exigences de la majorité au Parlement" et "dans la population".

Le chômage, comme les pensions, reste pourtant une branche

“ CE QUI SEMBLE TOTALEMENT ABSURDE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DU MANQUE D'EMPLOIS, L'EST BEAUCOUP MOINS, S'IL S'AGIT DE DOPER PLUS ENCORE LA COMPÉTITION ENTRE TRAVAILLEURS ACTIFS ET INACTIFS EN VUE DE COMPRIMER LES SALAIRES OU D'AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL.”

importante de la Sécurité sociale qui est l'expression fédérale d'une solidarité interpersonnelle entre tous les travailleurs du pays, nous semblait-il... S'il faut croire le chef du gouvernement, il y aurait donc

une majorité (silencieuse?) et au Parlement et dans la rue pour qu'il en soit dorénavant autrement? Si la politique d'appauvrissement et d'exclusion des travailleurs sans emploi de Wallonie et de Bruxelles est aussi populaire qu'il dit, pourquoi la mise en œuvre concrète de ce plan se fera-t-elle après les prochaines élections communales pour la dégressivité et après le prochain scrutin fédéral, pour les exclusions?

Enfin, comme tout le monde, nous entendons le martèlement d'une argumentation de "café du commerce" qui décline en propos pontifiant l'idée que les chômeurs seraient peu ou prou les responsables de leur propre inactivité. C'est le discours aberrant sur les "pièges à l'emploi", c'est le plaidoyer pour le formatage des comportements de recherches d'emploi, c'est la politique des bâtons en attendant la carotte... Ces propos n'ont aucun fondement rationnel ni scientifique. L'économiste français Laurent Cordonnier a fait litière de cette rhétorique de prétendu "bon sens populaire" dans un entretien donné au *Soir* le 6 juin dernier: "On met une pression dingue sur les gens en leur disant de chercher du travail et de le faire d'autant mieux qu'il n'y en a pas. On demande aux gens de partir à la cueillette aux champignons, comme si c'est cela qui allait les faire pousser, alors qu'il ne pleut plus depuis trois semaines et qu'il fait 50°C."

Ce qui semble totalement absurde pour résoudre un problème réel de manque d'emplois, l'est beaucoup moins, s'il s'agit d'organiser un "dumping social interne", de doper plus encore la compétition entre travailleurs actifs et inactifs en vue de comprimer les salaires ou d'agir sur les conditions de travail. Ceci est déjà presque un autre débat, le choix d'un autre modèle de société... ■

Tous à la soupe populaire et au CPAS ?

Le plus insupportable dans la réforme du chômage, c'est qu'elle ne rapporte quasi rien budgétairement, c'est purement idéologique. Surtout concernant les jeunes admis sur base des études, une infime minorité des chômeurs, car ils coûtent trop chers, non pas à la Sécu puisqu'ils reçoivent le moins en termes d'allocations, mais bien au patron, car s'ils ont droit à une allocation "sans rien faire", ils attendent un salaire supérieur à celle-ci, tandis que s'ils n'ont droit à rien... Ici, le patronat dévoile son vrai visage : l'objectif est de faire chuter les prix du salaire brut, pas d'engager ou de créer de nouveaux emplois.

Depuis l'annonce et le début de la réforme du chômage qui plonge dans une misère digne de *Germinial*, la majorité des chômeurs wallons et bruxellois, un mouvement des chômeurs se redynamise côté francophone, tant dans les syndicats (FGTB/CSC) que dans des groupes autonomes. Cependant, tous les problèmes viennent de la dérégulation du marché du travail, où la norme du contrat de travail à durée indéterminée est tombée en désuétude au profit du *just in time* de l'emploi : l'interim ou le CDD et son corollaire, la baisse du coût du travail, justifiée par une compétitivité insensée. Alors que productivité et profit ne cessent de croître, on arrive à faire avaler cette couleuvre que le financement manque pour notre Sécu...

La question sociale est donc bien transversale mais la structure de la société a bien séparé, voire sciemment exclu, les privés de salaires

ALORS QUE LE PATRONAT A REÇU PAS MOINS DE DIX MILLIARDS DE RÉDUCTION DE CHARGES ANNUELLES, IL N'A RÉUSSI À CRÉER QUE 46 000 MALHEUREUX EMPLOIS EN 2011! BUDGÉTAIREMENT INJUSTIFIÉS ET INJUSTIFIABLES, LES CADEAUX AU PATRONAT NE S'ARRÊTENT ÉVIDEMMENT PAS LÀ, LA RÉFORME DU CHÔMAGE POUR SOUTENIR LA SACRO-SAINTE COMPÉTITIVITÉ QUI NE PROFITE QU'AUX ACTIONNAIRES DÉCLENCHE L'IRE DES SANS EMPLOI QUI COMMENCENT À ORGANISER LA RÉSISTANCE DU CÔTÉ FRANCOPHONE...

Corine Barella
Blogueuse spécialiste du chômage <http://www.barella.be>

de ceux qui en ont encore pour ensuite réussir à bien les monter les uns contre les autres pour que les vrais profiteurs, eux, et ceux qui leur ont permis de s'épanouir, nos gouvernants, ne subissent pas le courroux du peuple.

Méritant. Mériter un droit et non sciemment décider de redistribuer les profits auprès de tous et d'être solidaires. C'est un peu une cage dorée le chômage, dans l'imaginaire du travailleur plus que probablement en souffrance au travail.

citoyenneté et de l'exercice de ses droits civiques, ainsi que des droits de l'Homme inscrits dans la constitution belge (art. 23), une liberté de crève-la-faim qui peut se lever à n'importe quelle heure (et alors pourquoi se lever tôt pour chercher un emploi qu'il n'y a pas?) une liberté faite d'obligations et seulement de cela, et d'une bonne dose d'humiliation, de menace et de contrainte: "Si tu ne fais pas ci, si tu ne fais pas ça (nos devoirs de "bons chômeurs méritants"), tu perdras ta misère."

UN MOUVEMENT DES CHÔMEURS SE REDYNAMISE CÔTÉ FRANCOPHONE, TANT DANS LES SYNDICATS QUE DANS DES GROUPES AUTONOMES."

Deux visions s'affrontent y compris dans le syndicat : la vision de l'activation des chômeurs comme potentiellement émancipatrice et la vision institutionnelle choisie par le gouvernement qui est une vision disciplinaire de l'activation : former des bons pauvres méritants **A**.

C'est évidemment nier l'effet totalement carcéral de cette liberté sous perfusion financière, une liberté sans participation active à la société de consommation, puisque c'est celle - là qui domine tout : du loyer au prix de l'énergie, mais surtout en perte totale de toute

Un petit rappel historique s'impose : la Sécurité sociale a été fondée sur l'idée de répartir les fruits de la croissance, et ainsi sortir les classes laborieuses de la misère (relisez donc l'arrêté-loi de 1944). À l'époque, représentants des travailleurs et des employeurs s'étaient mis d'accord pour dire que "le but de l'activité écono-

mique est d'améliorer sans cesse les conditions d'existence de la population" ③. Aujourd'hui, c'est aux chômeurs de payer prioritairement la crise financière dont les spéculateurs sont les premiers responsables, dans une relative indifférence syndicale et sociétale. Notre "droit à la vie" est circonscrit à notre capacité de payer les factures en inflation constante, avec des revenus, en régression constante, avec ou sans emploi...

C'est dans ce contexte qu'il faut réussir à développer une éducation populaire adaptée au public concerné par la réforme du chômage, mais pas seulement, qui conscientise tous les travailleurs car chômeurs et travailleurs ne sont que les deux facettes d'une même médaille.

LE CHÔMAGE, UNE DÉCHÉANCE SOCIALE

Les conquêtes sociales n'ont jamais fait leur entrée dans les manuels scolaires, et pour cause, connaître l'histoire de sa classe sociale et de ses combats signifierait que les individus formés par l'enseignement de la Communauté française (CF) sont des individus autonomes capables d'analyse et de pensée critique, ainsi que d'agir collectivement pour gagner des droits. Mazette, ce que l'enseignement produit de mieux c'est de l'exclusion, ce sont les mêmes que la CF a parqués dans des filières "sans avenir" dès le plus jeune âge, voire qui ont "décroché", que l'on retrouve le plus parmi les exclus du "bureaucratiquement correct onemien" ou à l'allocation d'insertion. Et ce n'est pas un hasard, on ne peut pas coincer aussi facilement quelqu'un qui est plus cultivé et plus lettré dans la machine à broyer bureaucratie inventée par des technocrates dignes de Brazil...

Aussi incroyable que cela puisse paraître, il n'y a plus d'emploi pour tous et ce depuis au moins trois décennies, cependant les mensonges politiques et patro-



naux continuent d'alimenter une propagande – café du commerce qui prétend le contraire, et ose même prétendre que des pénuries d'emploi existent. Avec 700 000 chômeurs belges (en arrondissant) le patronat a créé 46 000 emplois nets en 2011, selon les chiffres du rapport annuel de l'ONEM.

C'est dans ce marasme sciemment concocté par les gouvernements

que leur promet Di Rupo 1^{er} "Tous à la soupe populaire". L'action a eu lieu le 16 janvier sur les marches de la Bourse de Bruxelles, en front commun syndical FGTB/CSC, et elle n'était que le point de départ de mobilisations futures, privilégiant l'action locale et régionale, avec d'une part, la sensibilisation du public concerné laissé dans l'ignorance de leur future infortune et d'autre part, l'interpellation des

chômeur qui se dirige vers la Sécu dont il se fait évincer pour finir à la soupe populaire servie par l'Église. La saynète se termine sur une incitation à la révolte : la charge des chômeurs au cri de "chômage ras-le-bol" contre leurs oppresseurs, Di Rupo et le bankster.

Si Liège a opté pour la soupe populaire, les TSE du Luxembourg jouent, eux, une crève aux esclaves grandeur nature qui traumatise longtemps le public non averti qui y assiste.

En effet, le discours patronal de baisse de charges est passé comme une lettre à la poste dans l'opinion publique à force d'être martelé depuis trente ans, mais quand on la voit mise en œuvre dans la réalité, l'humiliation du travailleur qui ne vaut qu'un demi salaire, ou qu'on peut en avoir trois pour le prix d'un (avec les nouvelles mesures pour les PME, par exemple), le public s'identifie alors plus au travailleur brimé et exploité, qu'à l'arrogant patron qui veut toujours payer moins.

“ AUJOURD'HUI, C'EST AUX CHÔMEURS DE PAYER PRIORITAIREMENT LA CRISE FINANCIÈRE DONT LES SPÉCULATEURS SONT LES PREMIERS RESPONSABLES.”

successifs depuis trente ans que les militants sans emploi tentent de réinsuffler le sens de la lutte des classes à une population opprimée, tétanisée, fataliste, anxieuse, sous-formée et désinformée.

LE SALUT DANS LA LUTTE... DES TSE

Pendant la trêve des confiseurs 2011, les travailleurs sans emploi (TSE) de la FGTB liégeoise ont mis en quelques jours sur pied une action symbolique du sinistre avenir

édiles communaux en prélude aux communales du 14 octobre 2012.

La saynète "Tous à la soupe populaire" singe un Di Rupo-valet-de-pied d'un bankster aux poches pleines de billets, le Premier reçoit les chercheurs d'emploi avec mépris, préfère dédaigner leur demande d'emploi pour leur faire les poches et donner son maigre butin, un billet, avec déférence et soumission à son acolyte le banquier. D'un geste, Di Rupo congédie le

TSUNAMI SOCIAL JAMAIS ÉGALÉ

Cette caricature n'est pourtant pas si éloignée des vrais desseins du gouvernement Di Rupo avec la →

réforme du chômage: d'un côté, un appauvrissement sans précédent des chômeurs avec une dégressivité accrue qui s'apparente plutôt à une euthanasie sociale lente et douloureuse. De l'autre, une limitation et donc l'exclusion, au bout de trois ans pour les chômeurs admis sur base des études, ce qui les renvoie de facto vers les CPAS.

Selon la FGTB wallonne, parmi ses affiliés: "Demain, 189 326 travailleurs sans emploi seront potentiellement touchés par la dégressivité accrue et 23 745 par la limitation des allocations d'attente dans le temps (213 071 en chiffres cumulés). Au plan wallon, les données sont respectivement 89 871 et 17 894 (107 765 en chiffres cumulés)." Et la FGTB wallonne de rappeler l'engagement européen pris par la Belgique de lutter contre la pauvreté: "On peut dès lors se demander comment, avec de telles mesures, le gouvernement compte tenir son engagement de faire sortir 380 000 personnes de la pauvreté à l'horizon 2020."

La FGTB wallonne souligne en outre: "Parallèlement à ce bain de sang social programmé, un autre phénomène risque encore de se renforcer: la précarisation généralisée du marché du travail. En précarisant les sans emploi, ce sont les conditions de travail et de rémunération de tous les travailleurs que l'on tire vers le bas. Face à la menace de les remplacer par ces nombreux demandeurs d'emploi, obligés de rechercher un travail inexistant, prêts à tout pour prendre leur place, les travailleurs disposent de peu de marge de négociation... Tout bénéficie pour le patronat et les actionnaires!"

En réalité, les montants de la Sécu descendront au niveau des montants de l'assistance. Mais surtout, le dommage collatéral majeur de cette réforme est de renvoyer les pauvres au CPAS (la dégressivité fera enfler les demandes d'aides sociales, les exclusions d'allocataires d'insertion les demandes de

Revenu d'Intégration Social - RIS) et donc d'imposer aux communes wallonnes et bruxelloises la gestion de la pauvreté de leurs ouailles.

Détricoter ainsi la Sécu fédérale, en ciblant spécifiquement les chômeurs wallons et bruxellois, n'est pas un hasard du calendrier, c'est bien une étape pré-démantèlement du système de solidarité nationale que les partis flamands au gouvernement fédéral (ou non) ont savamment orchestrée. Continuer à défendre un fédéralisme réduit à peau de chagrin n'a plus aucun sens. Et renvoyer les pauvres aux CPAS, des organismes non transparents, totalement tributaires de la logique gestionnaire des

En effet, il est désormais communément admis dans "l'opinion publique" désinformée que la Sécu est un coût et non plus la plus belle conquête sociale des travailleurs au sortir de l'horreur de la Seconde Guerre mondiale. Un moment unique dans l'histoire où patronat, syndicats et État étaient d'accord pour partager la richesse créée équitablement et surtout pour maintenir le plein emploi, une nécessité pour rendre pérenne la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, non seulement le patronat ultra-cupide ne veut plus payer d'impôt, mais il ne veut plus non plus payer l'entièreté du salaire brut et se fait restituer une part de

Ainsi les conditions sont établies pour l'échec assuré d'une réinsertion, au demeurant utopique, vu l'état de déliquescence du marché de l'emploi, avec 46 000 emplois salariés créés en 2011 (rapport ONEm) dont 1/5 sont de très mauvais emplois hautement subventionnés en "Titre-Service" (ou boniche à bas prix de la classe qui a encore des moyens - sic).

Alors que le patronat s'est engagé, lui, surtout à bien profiter de ses réductions de charges patronales (donc le vol du salaire brut du travailleur) pour augmenter les profits de ses actionnaires, et non pas créer massivement des emplois pour tous.

Nous vivons au 21^e siècle, ère du réseau et de la communication, et une majorité des citoyens belges sont incompetents, sous-formés, sous-informés sur les enjeux du monde dans lequel ils vivent, et sur pourquoi on leur fait payer la facture, on leur dit qu'il sont des mauvais pauvres, et qu'il n'y a que le travail qui les sauvera, travail dont ils sont bien conscients, eux, qu'il n'existe pas et qu'on leur demande de chasser une chimère.

Les études statistiques de l'ONEm ne savent déjà pas où disparaissent des pans entiers de chômeurs exclus de la Sécu qu'on ne "retrouve plus" dans la Banque Carrefour de la Sécu, donc qui n'ont ni emploi, ni allocations sociales! Le gouvernement ne mène évidemment aucune investigation pour le savoir. Et le pourcentage de chômeurs qui vont disparaître, être effacés de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale de s'allonger encore avec la réforme du chômage...

En effet, rien ne garantit l'aide du CPAS à un chômeur isolé dégraissé, qui perd 150 euros par mois et risque de tout perdre, en n'étant, par exemple, plus à même de payer son logement. Lui n'aura pas droit au RIS, seulement à des aides sociales, éventuellement.

“ LE PATRONAT A BIEN PROFITÉ DES RÉDUCTIONS DE CHARGES PATRONALES POUR AUGMENTER LES PROFITS DE SES ACTIONNAIRES, ET NON PAS POUR CRÉER MASSIVEMENT DES EMPLOIS POUR TOUS.”

communes, qui veulent diminuer les dépenses communales et pas du tout soutenir financièrement les personnes en détresse. Ainsi, à Liège, le budget police est augmenté de 8 % quand le budget du CPAS n'est même pas capable de fournir une aide d'urgence pour les situations dramatiques vécues tant par des travailleurs que des chômeurs. Il n'est pas rare de trouver des temps partiels bénéficiaires d'aides sociales du CPAS...

Tant la FGTB wallonne que les groupes de travailleurs sans emploi syndicaux et autonomes élaborent un argumentaire de lutte contre les dogmes des marchés et de la dette des États et articulent leur discours autour de la remise en question du droit de ne pas payer d'impôt au "paradis fiscal Belgique" mais aussi sur la remise en cause de la dette belge comme le prône le Cadtm en cela suivi par la FGTB.

ce salaire brut qui finance la Sécu sous forme d'aides à l'emploi, ne créant évidemment rien d'autre que des effets d'aubaine et aucune création d'emploi durable.

DES EXCLUS QUI S'IGNORENT

Sur le terrain de l'exclusion, force est de constater qu'une part non négligeable du public, ciblé par les politiques d'exclusion du marché de l'emploi, de sanctions de comportements déviants de la "norme bureaucratiquement correcte de l'ONEm" comme des services de l'emploi régionaux (Actiris/Forem/Vdab), demeure dans une ignorance complète voire une incompréhension totale du système mis en place pour le faire entrer dans le moule de l'obéissance aveugle aux injonctions aussi paradoxales qu'ineptes d'être à la fois des "pauvres méritants" et de dynamiques "travailleurs soumis".

GRAND SPECTACLE DE MAGIE BRUTE

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ !



* Déclaration gouvernementale.

Tout est à l'avenant dans les CPAS bruxellois et wallons, c'est à la tête du client que la loi est appliquée et il faut encore trop souvent tenter des recours pour enfin bénéficier du droit refusé de prime abord.

Contrairement aux clichés, les pauvres doivent être des battants s'ils veulent survivre, et s'ils sont agressifs, c'est qu'ils sont broyés par un système sado-maso qui méprise l'humain et ne valorise que l'écrasement et la soumission...

En effet, l'information du citoyen sur ses droits sociaux est dévolue au seul syndicat, organisme de paiement, sans que cela soit véritablement soutenu budgétairement. Le service chômage syndical s'acquitte donc de cela par voie de réunions d'information le plus souvent. Expliquer au chômeur lambda, qui ne fait souvent pas la différence

entre Forem (Actiris/Vdab), ONEm et syndicat, mais aussi qui ne sait pas qu'il est allocataire d'insertion, et donc exclu potentiel, n'est pas une mince affaire.

L'annonce de sa future exclusion déclenche, chez certains, une colère immédiate et chez d'autres, une apathie désespérante. "On va aller au CPAS alors", résignés... Le hic, c'est que les CPAS sont bien connus pour violer la loi et ne pas accorder systématiquement le droit quand cela se justifie, c'est un sport national en Belgique de faire de l'exclusion un parcours du combattant.

Les travailleurs à temps partiel avec complément chômage ne comprennent pas qu'on les exclue eux, alors qu'ils travaillent "justement". Les chômeurs en ALE, qui "travaillent" aussi, ne savent pas

qu'ils doivent chercher un autre "travail", pour ne plus être une dépense ONEm (pour eux un travail en ALE ou un travail salarié, ils ne voient pas la différence, c'est du "travail"). Et puis, il y a le défilé des éclopés, des gens rejetés de la mutuelle sur le chômage mais qui ont souvent des séquelles graves, voire un handicap reconnu, qui les empêcheraient de travailler dans la plupart des cas, ou limiteraient très fort leur participation productive (en standard capitaliste exclu) même s'il y en avait, du travail pour tous.

Les femmes seules avec enfant(s) expliquent qu'elles n'ont pas "le choix" de prendre un temps partiel puisqu'il faut bien aller chercher les enfants à l'école primaire... Les intérimaires, qui n'ont qu'une centaine de jours prestés par an, voire beaucoup moins, non plus ne

comprennent pas pourquoi la barre est mise si haut pour avoir le droit au chômage sur base du travail ou à la prolongation de l'allocation d'insertion si on a travaillé six mois endéans les vingt-quatre mois. "Il n'y a pas de travail mais la seule chose qui peut nous permettre de garder le chômage, c'est trouver du travail à temps plein? On se moque de qui?"

Ils (les valets au gouvernement, les patrons, les banksters) se moquent de nous, clairement. ■

① *Activation sociale, entre citoyenneté active et mise à l'emploi. Une recherche exploratoire sur les pratiques en matière d'activation sociale au sein des CPAS belges* par Greet Van Dooren, Janne Kuppens, Julie Druetz, Ludo Struyven & Abraham Franssen, 2012

② *La Sécurité sociale en Belgique Tome I*, Léon-Eli Troclet, ULB, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1961, p. 312

La tarification sociale et solidaire, un outil indispensable à la réalisation du droit à l'énergie

À LA CROISÉE DES DÉBATS

Dans les débats concernant l'évolution de l'approvisionnement en énergie à long terme, les deux thèmes qui resurgissent invariablement sont la nécessité d'un accès à l'énergie social et solidaire, d'une part, et la conservation d'énergie et la consommation de l'énergie durable, d'autre part. Accès, droit à l'énergie, durabilité et environnement sont les mots clés des sensibilités actuelles.

La tarification semble centrale en la matière puisqu'elle se situe au carrefour des deux thèmes majeurs abordés dans les débats du moment à propos de l'énergie.

D'une part, l'argument de la conservation de l'énergie suppose qu'un signal fort soit donné à la consommation excessive pour mener davantage les individus et les organisations sur la voie de

**L'IDÉE D'UNE TARIFICATION PROGRESSIVE POUR L'ÉNERGIE A, DANS LE PASSÉ, ÉTÉ EXPLORÉE ET ÉTU-
DIÉE EN PROFONDEUR^①, SANS POUR AUTANT ABOUTIR
NI MODIFIER LA TARIFICATION DÉGRESSIVE D'ÉLECTRI-
CITÉ EN VIGUEUR. VU LE TRANSFERT IMMINENT DES
PRÉROGATIVES SUR LA TARIFICATION AUX RÉGIONS,
LE MOMENT PARAÎT PROPICE POUR REPENSER FONDA-
MENTALEMENT LES BASES DE LA TARIFICATION AFIN DE
SATISFAIRE AUX EXIGENCES SOCIALES ET ENVIRONNE-
MENTALES DES DÉCENNIES À VENIR.**

Paul Vanlerberghe
CSCE

Ceci est l'application pure de l'idée de la tarification progressive.

D'autre part, le droit à l'énergie, qui n'est qu'une autre expression pour renforcer l'appel à l'accès à l'éner-

contre ces derniers. Obstacles qui sont posés dans la pratique de la vie quotidienne par les prix galopants de l'énergie ou par les problèmes qualitatifs liés à l'accès à l'énergie ; comme les procédures de fourniture ou de protection et les "lois" du marché libéralisé, incompréhensibles pour beaucoup d'entre nous.

DES EXEMPLES À SUIVRE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉNERGIE EN EUROPE

Cette lutte contre la pauvreté énergétique est menée depuis des décennies dans certains pays d'Europe, notamment par l'organisation non gouvernementale National Right to Fuel Campaign (NRFC) en Grande-Bretagne. Cette organisation fait depuis longtemps la promotion d'une structure tarifaire tenant compte des besoins

et des carences des couches populaires les moins favorisées. Cette campagne est basée sur la notion d'un tarif pour l'électricité et le gaz bien meilleur marché pour la tranche de consommation qui doit satisfaire aux besoins vitaux de chaque ménage. En même temps, la NRFC plaide pour une campagne de porte-à-porte pour une isolation plus performante des logements des Britanniques, et ceci avec un financement considérable de la part du département de l'Énergie et de l'Environnement (DEE).

En France, le gouvernement Hollande s'apprête à déposer en automne une proposition de loi sur la tarification progressive de l'électricité, du gaz et de l'eau. Il s'agit du 42ème engagement de François Hollande. Avec cette loi,

“ IL FAUT PROMOUVOIR UNE STRUCTURE TARIFAIRE TENANT COMPTE DES BESOINS ET DES CARENCES DES COUCHES POPULAIRES LES MOINS FAVORISÉES. ”

la conservation de l'énergie. La logique commande alors que le prix de l'unité de consommation (le kWh ou kilowattheure, dans les domaines de l'électricité et du gaz) augmente avec chaque tranche additionnelle de consommation.

gie pour tous, est associé très étroitement à la notion de la lutte contre la pauvreté énergétique. En effet, il serait vain de souscrire au principe du droit théorique à l'énergie, sans être conscient des obstacles à ce droit et sans lutter

le gouvernement veut faire sortir huit millions de Français de la précarité énergétique.

LA SITUATION EN BELGIQUE

Le droit à l'énergie est, par ailleurs, étroitement associé et même dérivé de la notion du droit constitutionnel à un logement décent. En effet, l'article 23 de la Constitution belge [Ⓔ] prévoit le droit à un logement décent incluant, selon la jurisprudence développée depuis une décennie, le droit à un paquet de base d'éclairage et de réchauffement du logement.

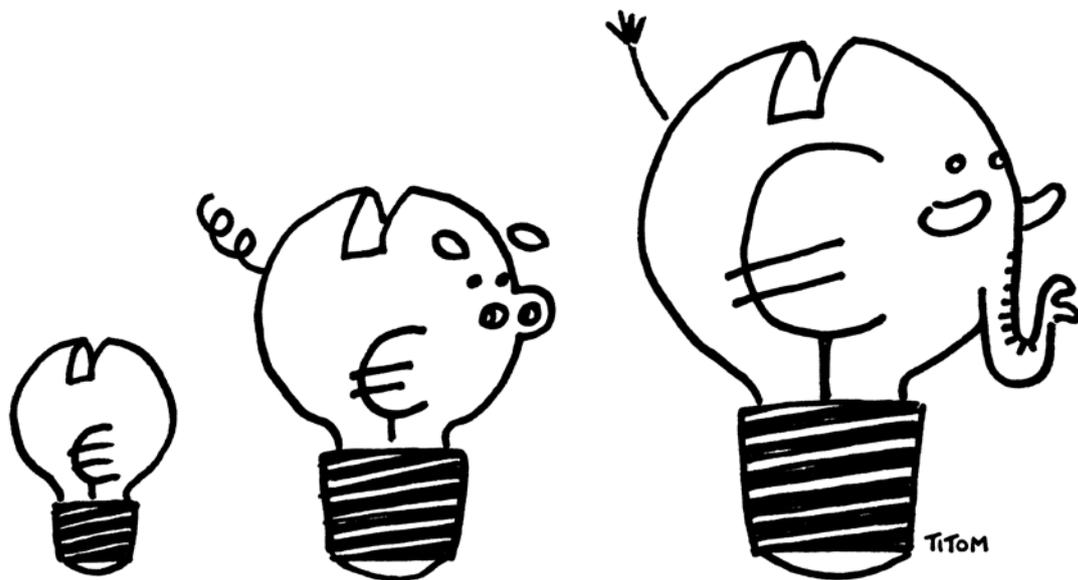
S'il s'agit de garantir un paquet de services de première nécessité pour chaque individu ou pour chaque ménage, il faut bien définir ce "pack" et les volumes de fourniture d'énergie minimaux, qui seront associés à ce droit fondamental à un logement décent.

La recherche d'une définition, concrète et solide, d'un paquet de services de première nécessité par individu ou par ménage, n'a pas encore abouti à un consensus. Il reste du travail de recherche et de consultation sociale à réaliser dans ce domaine, avant de prendre des décisions politiques ou législatives concrètes.

L'AVIS D'INFOR GAZELEC

Néanmoins, la pratique de conseils et d'avis aux ménages qu'Infor GazElec a pu effectuer depuis 2008 permet d'avancer, avec toutes les précautions nécessaires, certaines normes pour circonscrire ce que constituerait un volume minimal d'énergie, nécessaire à satisfaire les besoins de première nécessité.

Le volume du paquet de services de première nécessité, associé à la notion d'un logement décent, se constituerait alors comme suit. Pour l'individu, il s'agit de 1 200 kWh/an en électricité et de 2 326 kWh/an en gaz. Pour le petit ménage de deux adultes et deux enfants, il s'agit d'un volume



POUR UNE TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE, SOLIDAIRE & ÉCOLOGIQUE

de 2 032 kWh/an en électricité et 12 728 kWh/an en gaz.

Nous assumons donc comme norme pour l'individu, la consommation relative à la définition de petit consommateur (Db-électricité; D1 – gaz), retenue par la Communauté européenne dans les méthodes statistiques d'Eurostat. Pour le petit ménage, nous assumons la consommation médiane par point résidentiel en Région Bruxelles-Capitale.

compte de ces objectifs en prévoyant une méthode de tarification qui englobe un tarif de première nécessité, un tarif pour la consommation normale, ainsi qu'un tarif pour la consommation excessive; accompagnés d'une délimitation des tranches tarifaires.

UN SYSTÈME TROP COMPLEXE?

La complexité des systèmes nécessaires à la tarification pro-

et des équipements des ménages dans l'élaboration du système. Dans la même veine, il y a lieu de préserver le système des prix sociaux maximaux (le tarif social) existant.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

A défaut d'un changement des rapports de forces entre producteurs/fournisseurs et consommateurs, les modifications tarifaires devront prévoir un système de subsides croisés à l'intérieur de la masse globale de la charge de l'énergie.

“ AFIN DE RESPECTER LA LOGIQUE DU DROIT À L'ÉNERGIE, IL EST NÉCESSAIRE D'ASSURER QU'UN PAQUET DE SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ SOIT FOURNI À TOUS LES CITOYENS.”

Afin de respecter la logique du droit à l'énergie, tout en excluant la pauvreté énergétique, il faut assurer qu'un paquet de première nécessité soit fourni à tous les citoyens, moyennant une facture qui ne dépasse pas les 10 % du revenu minimal garanti à un individu ou à un petit ménage [Ⓕ].

Ceci exige que la tarification de la fourniture, ainsi que les plans tarifaires de distribution, tiennent

gressives et solidaire est avancée comme argument. Ainsi, il serait difficile de prendre en compte les résidences secondaires, d'où le risque de laisser profiter certaines couches plus aisées. En plus, de nombreux ménages aux revenus modestes présentent une consommation d'énergie élevée, à cause de déficiences soit dans l'isolation du logement soit des systèmes de chauffage. Il faudra donc tenir compte de la situation du logement

Une politique dans ce sens, entamée dans sa globalité, permettra de garantir les trois objectifs de base. D'abord, que tous les citoyens puissent avoir accès à l'énergie, selon les termes de l'article 23 de la Constitution. Ensuite, que cet accès à l'énergie soit réalisé en excluant la pauvreté énergétique structurelle. Enfin, que le mécanisme inhérent de la tarification progressive contribue à plus de justice sociale et à une incitation intégrale à la conservation de l'énergie. ■

[Ⓐ] Vers une tarification solidaire et progressive de l'électricité. Inter-Environnement Wallonie asbl. Fédération des associations d'environnement. 2006. Namur.

[Ⓔ] Art. 23 de la Constitution: "Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ces droits comprennent notamment: 3° le droit à un logement décent."

[Ⓕ] Définition pauvreté énergétique de la National Right to Fuel Campaign. Grande-Bretagne

La rapide et discrète agonie du cordon sanitaire

La Belgique francophone longtemps fit barrage à l'avènement de partis d'extrême droite comme force politique significative. On peut faire l'hypothèse que la pratique du cordon sanitaire dans les médias publics et privés a joué un rôle bénéfique. La comparaison avec les scores électoraux du FN français et du Vlaams Belang flamand est plutôt avantageuse dans une perspective de lutte contre le fascisme en Communauté française. D'aucuns objecteront que cette pratique est une atteinte à la liberté d'expression. Ce à quoi il est facile de répondre qu'elle est surtout un rempart contre la propagation de la haine.

EXTRÊMEMENT DE DROITE...

Toutefois, même si sa mort n'a pas été annoncée (ou plutôt assumée), il faut se résoudre à constater le décès clinique du cordon sanitaire. En effet, à partir du moment où les médias se décident à donner la parole au Parti Populaire, on peut dire que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est alignée sur l'ouverture des médias flamands et français aux formations d'extrême droite. Avec un brin de mauvaise foi, il sera même toujours possible de pinailler sur la pertinence de placer le PP à l'extrême droite, lui qui se revendique "juste" du populisme de droite. Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir! Cela fait plus d'un an que

LES ANTIFASCISTES DOIVENT SE MOBILISER CONTRE UN DISCOURS D'EXTRÊME DROITE RENOUVELÉ ET CONTRE SES PROPAGATEURS... TOUJOURS PLUS AUDIBLES EN BELGIQUE FRANCOPHONE.

Carlos Crespo
Rédacteur en chef d'Ensemble!

Mischaël Modrikamen a inscrit le parti qu'il préside dans la lignée de Marine Le Pen **A**.

Sauf à souscrire à l'opération de "normalisation" du Front National amorcée par la fille de Jean-Marie

de Mise au Point, il en vient même à nazifier les musulmans en reprenant à son compte une assimilation du Coran à *Mein Kampf* **B**. La RTBF qui fit durant tant d'années le choix d'empêcher l'extrême droite de polluer le débat démocratique

LE CORDON SANITAIRE CONSTITUE UN REMPART CONTRE LA PROPAGATION DE LA HAINE."

Le Pen, il semblerait incongru de ne pas considérer le FN français à l'extrême droite. En toute logique, cela s'applique aussi à ceux qui s'en revendiquent, même s'ils nuancent leur profession de foi, en endossant la récente entreprise de normalisation et en relevant que le FN n'est plus vraiment à l'extrême droite.

Mischaël Modrikamen peut donc désormais avec la bénédiction des médias, rendre publique sa musulmanophobie. Sur le plateau

laisse aujourd'hui libre cours à l'expression de la haine vis-à-vis de certains de nos concitoyens.

LES FASCISTES SONT DANS LA RUE

Un épisode récent illustre fort bien la banalisation de l'extrême droite dans le sud du pays. Le 17 juin, le PP organise une manifestation contre le "fascisme islamique". Ils sont rejoints par Nation, groupuscule identitaire. Une contre-manifestation antifasciste est organisée notamment par les jeunes FGTB et

la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. La réaction de la police envers les contre-manifestants est violente et totalement disproportionnée. Les équipes de télévision filment le matraquage en règle dans la station de métro Trône à Bruxelles. Cette action répressive aurait pu avoir des conséquences encore plus funestes car les policiers ont chargé dans la rame de métro. La symbolique est forte, l'extrême droite banalisée, PP ou Nation, en col blanc ou en "combat shoes", peut défilé en toute quiétude dans nos rues. Les militants antifascistes quant à eux ne peuvent s'opposer au défilé de l'extrême droite qu'en mettant en danger leur intégrité physique. Il faudra attendre les résultats de l'enquête du Comité P mais à ce stade il y a tout de même de quoi s'inquiéter pour notre État de droit (ou ce qu'il en reste). Pour couronner le tout, on a même eu droit aux paroles arrogantes et haineuses du vice-président du PP, Philippe Chansay-Wilmotte, éruptant contre les "activistes gauchistes, islamo-complaisants". Son manque d'empathie vis-à-vis des manifestants

blessés par la police est affligeant: "Lorsqu'au restaurant, nous avons reçu les photographies de leurs bouilles tuméfiées, nous étions déjà au dessert. La cerise sur le gâteau, en somme." Même s'ils suscitèrent un opprobre ces propos furent relayés dans la grande presse tout comme les appels du PP à la manifestation. Une preuve supplémentaire de la fin progressive du cordon sanitaire...

ISLAMOPHOBIE

On peut faire l'hypothèse que, dans le cas du PP, les journalistes ont pu être bluffés à un moment donné par la conversion lepeniste de Modrikamen. Voire que ce dernier avait acquis, par sa défense des petits actionnaires de Fortis, une stature médiatique préalable à son entrée en politique et qu'il leur semblait être a priori une figure totalement acceptable qui ne pouvait être comparée à Féret ou Petitjean, leaders du FN belge aujourd'hui disparu. Toutefois, un travail sérieux d'investigation journalistique sur les personnalités composant le PP aurait pu dissiper tous les doutes sur le fait que ce parti constitue bien une officine de la haine. Ainsi, pour reprendre l'exemple du vice-président précité du PP, on peut se faire une idée du personnage en quelques "clicks" sur des moteurs de recherche Internet. Le 25 mai 2011, il commente une vidéo outrancièrement islamophobe sur un réseau social bien connu: "L'islam est le problème"; dixit Wafa Sultan, qui ajoute: "Les musulmans doivent comprendre qu'ils n'ont que deux choix: changer ou être détruits." De bonnes âmes affecteront de s'indigner. Aurait-il fallu s'indigner de la neutralisation des nazis et des partisans d'autres formes de fascisme?

Le propos de Modrikamen sur le Coran évoqué dans le présent article était donc loin d'être un dérapage. La monomanie de son vice-président sur l'islam et les musulmans est également perceptible si l'on prend la peine de lire son profil sur un réseau

social: "Le racisme est abject par nature. Quand des catégories de gens sont dénigrées en traitant ceux-ci de porcs, de singes ou de chiens, voire en les persécutant, au nom de l'islam, c'est effectivement d'une idéologie raciste dont il s'agit. Avocat au Barreau de Bruxelles". Enfin, il s'est aussi illustré après les tueries de Breivik avec un texte se distanciant de l'action meurtrière mais légitimant la croisade contre le multiculturalisme du meurtrier et pointant les attentats norvégiens comme les premiers d'une longue série de "révoltes des citoyens contre les prétendues élites" ¹⁰. On peut donc questionner la respectabilité de Chansay-Wilmotte et des idées qu'il défend et surtout la capacité et/ou la volonté des médias de les prendre en compte avant de décider de lui laisser une tribune.

VERS UN NOUVEL ANTIFASCISME?

En guise de conclusion, il importe que les démocrates belges fran-

cophones même désormais privés du bouclier anti-haine qui constituait le cordon sanitaire doivent réfléchir aux moyens optimaux de lutter contre l'extrême droite et plus particulièrement contre ses dernières évolutions. Le racisme aujourd'hui prend des formes bien différentes de l'unique apologie de la supériorité de races. Aujourd'hui, les Le Pen, Wilders, Modrikamen pour étoffer leur rhétorique anti-musulmane vont jusqu'à puiser dans les valeurs progressistes comme la laïcité et l'égalité homme-femme. Cela permet à leur message d'être plus diffusable par les médias bien perméables aux discours critiques et stigmatisants vis-à-vis de l'islam et de ceux qui pratiquent cette religion. Il est indéniable que la peur des "barbus" permet de faire de l'audimat ou de vendre des journaux comme elle permet de mobiliser un électorat fragilisé et en perte de repère. Cette réalité doit être prise en considération pour mener une lutte antifasciste conséquente. Cela ne veut pas

dire que les militants progressistes doivent s'abstenir de mettre en exergue leur attachement à la laïcité et à l'égalité homme-femme mais bien qu'ils doivent intégrer ce fait lorsqu'ils œuvrent à déconstruire le discours d'extrême droite qui a souvent tendance à être porté par les partis d'extrême droite ou assimilés mais aussi par d'autres formations. Il faut se préparer à une nouvelle phase du combat antifasciste, où les médias dominants ne font plus vraiment barrage aux derniers avatars de l'extrême droite, et où il faudra accroître le travail de sensibilisation notamment auprès des classes populaires contre la propagation des idées fascistes. ■

¹⁰ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/673704/modrikamen-dans-le-sillage-de-le-pen.html>

¹¹ http://www.rtf.be/info/emissions/article_michael-modrikamen-pp-le-fn-n-est-pas-un-parti-d-extreme-droite? id = 7756501

¹² <http://www.dreuz.info/2011/07/norvege-cauchemar-punctuel-ou-debut-de-guerre-philippe-chansay-wilmotte/>

MAIS
REGARDEZ
COMMENT
CES BARBARES
RÉTROGRADES
MALTRAITENT
LEURS FEMMES!



Les nouveaux croisés

La grève des avocats pro deo aura-t-elle porté ses fruits ?

L'Ordre des barreaux francophones et germanophones (O.B.F.G.) avait mis en demeure la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom (Open VLD), de respecter les engagements de son prédécesseur et plus particulièrement d'assurer le maintien de la rémunération des avocats pratiquant l'aide juridique pour leurs prestations de l'année 2010-2011. En dépit du long silence de la ministre, la grève a été interrompue à partir du 25 juin dernier, suite à certaines garanties offertes aux avocats.

LÀ OÙ LE SOCIAL-LIBÉRALISME PASSE, LA JUSTICE TRÉPASSE...

Après avoir durci et déshumanisé l'ensemble des politiques sociales, le gouvernement Di Rupo s'en prend désormais à la Justice, en mettant, par sa façon de traiter ou... de ne pas traiter leurs revendications, la plupart de ses acteurs en colère. Les membres du gouvernement apprécient probablement la capacité de la ministre de la Justice à faire le gros dos et encaisser les coups sans broncher. Des avocats aux gardiens de prison, des magistrats au personnel des maisons de justice et pénitentiaires, des experts judiciaires aux professionnels des services sociaux, psychologiques et médicaux actifs en prison, en passant par les administrations pénitentiaires et judiciaires, l'ensemble des acteurs du terrain judiciaire ont de

DÉBUT MAI, LES BUREAUX D'AIDE JURIDIQUE FAISAIENT GRÈVE : LES DÉSIGNATIONS D'AVOCATS PRO DEO ÉTAIENT SUSPENDUES, SAUF CAS D'URGENCE...

Judith Lopes Cardozo
CSCE

profonds motifs d'être inquiets. Au final et à l'accoutumée, ce sont les citoyens qui sont pris en otage, victimes des errements du système, des dysfonctionnements et des promesses gouvernementales non tenues **A**. Derrière cette grève légitime, grouille aussi

Actuellement, les démarches pour trouver un avocat acceptant de traiter son dossier en pro deo ne sont pas toujours évidentes. Les raisons de la démotivation des avocats sont multiples : lourdeurs des procédures administratives, délais démesurés pour l'obtention

ceux qui tiennent encore debout et qui acceptent de prendre ces dossiers en charge.

L'une des justifications, à l'époque de la création de ce système, était de croire que les avocats qui pratiquaient l'aide juridique pourraient compenser ce manque à gagner par leurs autres prestations non pro deo. Ce raisonnement ne tient plus aujourd'hui quand on sait que dans certaines spécialités tel le droit à l'aide sociale, au chômage ou le droit des étrangers les avocats ne traitent, en principe, que des dossiers émanant de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. Paradoxalement, les avocats de cabinets plus aisés ne prendront pas souvent de dossier en pro deo, alors qu'ils pourraient en assumer les frais. C'est donc, par le biais de ce système sous-financé que l'on renforce, en réalité, le fossé entre les riches et les pauvres et que l'objectif visé, celui d'un accès plus équitable des justiciables face à la Justice, n'est au final pas atteint.

Il est également préjudiciable de ne laisser le champ de l'aide juridique qu'entre les mains des avocats-

“ LES CITOYENS SONT PRIS EN OTAGE, VICTIMES DES ERREMENTS DU SYSTÈME, DES DYSFONCTIONNEMENTS ET DES PROMESSES GOUVERNEMENTALES NON TENUES.”

l'écoeurement silencieux de milliers de personnes qui revendiquent une défense juridique équitable, intègre et compétente pour être en mesure de faire respecter leurs droits élémentaires vis-à-vis d'administrations publiques (CPAS, ONEm, Office des étrangers, police, etc.), de sociétés privées ou de personnes avec lesquelles elles seraient en conflit (famille, voisin, propriétaire, etc.).

des paiements (plus d'un an au minimum), absence de concordance entre l'année budgétaire et l'année judiciaire, absence de rémunération de charges importantes, contraintes liées au préfinancement de leurs dépenses, endettement ou encore difficultés liées au travail avec un public défavorisé où la mission sociale se mêle fréquemment au travail juridique. Ainsi, peu nombreux sont



stagiaires, peu expérimentés et contraints à la tâche. Ce le serait tout autant, s'il n'était laissé qu'à ceux qui pratiqueraient volontairement la course à la procédure "rentable", au détriment des intérêts du justiciable et de ses chances de succès. Doit-on ici le rappeler, seule l'indépendance de l'avocat peut garantir l'exercice

de la profession, avec, comme conséquence, la liberté de refuser un dossier comportant un faible taux de succès, et inversement. Par ailleurs, bénéficier de l'aide juridique est un droit, tant au niveau européen qu'au niveau national (voir l'encadré consacré au cadre légal). Le fait pour la Belgique de ne pas assurer un système fiable

et tenable, avec un financement correct des acteurs constitue une violation de ses obligations. L'État doit se donner l'ambition de ce qu'il veut mettre en place. Il doit assumer et mettre les moyens dans les lois qu'il proclame.

Parallèlement, les matières qui ne peuvent faire l'impasse de l'aide

juridique augmentent en nombre, et se révèlent aussi complexes que diversifiées. Les avocats spécialisés dans ces matières ont, eux, investi dans des formations adéquates et ont accumulé de nombreuses années d'expérience avant d'exercer correctement leur profession. Il est contradictoire, dès lors, d'exiger de ces avocats qui acceptent - ou

choisissent - de représenter en justice des personnes indigentes qu'ils ne puissent se construire un avenir professionnel décent. Ce faisant, ils seraient obligés, par la nature de leur travail, de fragiliser leur bien-être et celui de leur famille... S'il est raisonnable d'exiger de nos avocats un certain dévouement pour leur vocation, il devrait l'être dans les limites d'un État de droit, avec de réelles possibilités de contribuer à l'amélioration de la justice sociale. Lors de la proposition de loi relative à l'aide légale déposée par MM. Giet, Landuyt et Biefnot, en 1997, on soulignait déjà que "Sans remettre en cause le dévouement de la majorité des stagiaires, il faut constater que les avocats des pauvres manquent d'expérience, d'infrastructure, quand eux-mêmes ne manquent pas de moyens... Les plus démunis (sont) défendus par les plus pauvres en expérience..." ①. Il est donc temps, avant que la situation ne se

dégrade davantage, que l'on tente d'atteindre pleinement les objectifs de l'aide juridique, à savoir, assurer aux pauvres un accès à la justice égal à ceux qui en ont les moyens.

calcul de l'indemnisation de leurs prestations. Jusqu'à aujourd'hui, le législateur a préféré, lui, opter pour le système d'une enveloppe budgétaire fermée ②, espérant

tion des prestations par l'attribution de points. Les prestations des avocats doivent être effectives, justifiées et rendues dans le rapport de clôture qui est transmis au bureau avant la date d'échéance. A défaut, ils ne seront pas pris en considération pour l'année judiciaire écoulée. Si ces rapports sont incomplets, ils seront renvoyés à l'avocat. Les avocats ne pourront demander des points qu'à l'issue de leur intervention. Les rapports sont ensuite contrôlés par le bureau au niveau de la réalité des prestations et de la concordance des prestations avec les points définis par arrêté royal (voir cadre légal) ③.

“ LE FOSSÉ ENTRE RICHES ET PAUVRES EST RENFORCÉ PAR LE BIAIS D'UN SYSTÈME SOUS-FINANCÉ ET L'OBJECTIF VISÉ, CELUI D'UN ACCÈS PLUS ÉQUITABLE DES JUSTICIABLES FACE À LA JUSTICE, N'EST PAS ATTEINT.”

LA RÉPARTITION DES SUBSIDES FÉDÉRAUX ET LA RÉMUNÉRATION DES AVOCATS : UN ENJEU DE LA GRÈVE

Depuis la création du système, les avocats revendiquent une valeur fixe du point permettant le

probablement se prémunir ainsi du financement de l'aide juridique à sa juste valeur, nécessitant des moyens toujours plus importants. Dans cet esprit, la loi du 23 novembre 1998 relative à l'aide juridique a été adoptée et instaure donc le système de la rémunéra-

tion des prestations par l'attribution de points. Les prestations des avocats doivent être effectives, justifiées et rendues dans le rapport de clôture qui est transmis au bureau avant la date d'échéance. A défaut, ils ne seront pas pris en considération pour l'année judiciaire écoulée. Si ces rapports sont incomplets, ils seront renvoyés à l'avocat. Les avocats ne pourront demander des points qu'à l'issue de leur intervention. Les rapports sont ensuite contrôlés par le bureau au niveau de la réalité des prestations et de la concordance des prestations avec les points définis par arrêté royal (voir cadre légal) ③.

Qu'est-ce-que l'aide juridique ou le *pro deo* ?

Des régimes d'aide juridictionnelle existent dans tous les États membres de l'Union européenne, tant pour les procédures civiles que pénales. Le droit à l'aide juridictionnelle devrait, selon les textes juridiques (voir encadré sur le cadre légal), permettre aux personnes disposant de faibles revenus d'avoir un accès "équitable" à la justice et/ou de se faire représenter par un avocat. Concrètement, dans les cas de litige entre particuliers, ou d'infractions commises par un justiciable, en Belgique ou à l'étranger, ou encore, dans les cas où il faut se défendre quand on se fait assigner en justice, le justiciable est en droit de recourir à l'aide juridique gratuite - ou à taux réduit, en fonction des revenus - en tant que demandeur ou pour sa défense, même s'il n'a pas les moyens de consulter, ni de se faire représenter par un avocat.

En Belgique, pour tenter d'assurer cet accès à la justice aux plus démunis, le législateur a opté pour un système mixte dans lequel cohabitent le monde associatif et les avocats auxquels certaines garanties sont demandées : ils doivent être volontaires, justifier de leurs spécialisations, suivre des

formations et subir des contrôles de qualité. Ces conditions s'ajoutent assurément aux obligations légales et déontologiques qui s'attachent déjà à l'exercice normal de la profession ④. L'avocat qui désire participer au système de l'aide juridique s'inscrit donc volontairement sur la liste en demandant l'autorisation au Bureau d'aide juridique (BAJ). Il peut choisir d'y figurer pour les désignations lors des permanences du BAJ ou uniquement pour les clients qui le contactent directement.

L'indemnisation de l'ensemble des avocats qui assurent une aide juridique est mieux organisée depuis l'entrée en vigueur de la loi du 13 avril 1995 ⑤. Avant cette loi, seuls les avocats-stagiaires avaient droit à une indemnisation. Le système actuel prévoit que chaque prestation correspond à un nombre de points forfaitairement attribué, dont la valeur est calculée suivant un mode déterminé par arrêté royal (voir cadre légal). Chaque année, la valeur du point est cotée en fonction du budget fermé alloué annuellement par le gouvernement en fonction des prestations totales de l'ensemble des avocats du Royaume.

Les commissions et bureaux d'aide juridique ont, entre autres, pour mission de formuler des recommandations relatives à l'amélioration du système, adressées à l'attention de la ministre de la Justice, sur base des rapports statistiques et sur le fonctionnement de l'aide juridique de deuxième ligne. Les barreaux peuvent ainsi organiser des groupes de travail ou des colloques pouvant servir à alimenter ces rapports, comme celui relatif au financement de l'aide juridique, organisé à Bruxelles le 8 juin dernier, par l'O.B.F.G. et l'O.V.B. (Orde van Vlaams Balies - l'Ordre des barreaux flamands). Des propositions d'alternatives telles que le paiement d'un ticket modérateur pour le justiciable recourant à l'aide juridique, l'imposition d'une somme forfaitaire versée pour l'aide juridique à toute personne désireuse d'introduire une action en justice ⑥, ou encore, l'instauration d'une contribution obligatoire à toute personne condamnée ⑦ sont ressorties de ces colloques. Sur base de ces recommandations et constats, le gouvernement peut alors décider de réformer le système ou, uniquement, d'en colmater les brèches.



(procédures d'exécution, solutions négociées, etc.).

Le bâtonnier, qui reçoit alors le rapport du bureau, communique le total des points de son barreau à l'O.B.F.G. - pour les avocats francophones et germanophones - et, à l'O.V.B. - pour les néerlandophones -. Les deux Ordres communiquent alors au ministre de la Justice le total de tous les barreaux et font, avant le 1^{er} février, une proposition de "valeur du point", au ministre, sur base du total des points obtenus par l'ensemble des avocats du Royaume et par rapport au montant des indemnités prévu par le gouvernement pour l'année budgétaire concernée. Après vérification, le ministre détermine le montant total des indemnités, établit la valeur d'un point et en informe l'O.B.F.G. et l'O.V.B. qui communiquent ces informations à chaque bâtonnier, tout en leur versant le montant des indemnités sur le compte spécial de chaque barreau.

D'après les prévisions, le budget consacré à l'aide juridique aurait dû connaître une relative stabilité puisqu'il n'était pas sensé varier en fonction du nombre de demandes. C'était alors, d'après les gouvernants de l'époque, aux barreaux

année, indispensables pour éviter la sous-valorisation du point. Face aux revendications légitimes des avocats qui sollicitent, depuis la création dudit système le maintien de leur rémunération, la sécurité budgétaire de l'enveloppe fermée

loi accordant une valeur fixe aux points ❶.

Cependant, l'actuelle ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, a annoncé, début 2012, que la valeur du point - et donc, par voie de conséquence, la rémunération brute - déjà dérisoire obtenue par ces avocats pour leurs diverses prestations dans le cadre de l'aide juridique, allait diminuer de 26,91 à 24,03 euros (soit, une baisse de 12 % en deux ans), inversement aux charges indexées qui augmentent à grands pas chaque année. Ce qui revient, en pratique, à un risque de baisse de la disponibilité de l'offre en général et de la qualité des prestations fournies, les avocats devant accepter davantage de dossiers pour un même salaire et ne pouvant donc plus y consacrer autant de temps... Parallèlement à la grève de l'O.B.F.G., soutenue par beaucoup d'acteurs du milieu associatif ❷, c'est le monde judiciaire dans son ensemble qui se réveille et qui

“ LE MONDE JUDICIAIRE SE RÉVEILLE ET N'ACCEPTE PLUS LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT, QUI NE CONSISTENT QU'EN DES COUPES BUDGÉTAIRES OU QU'EN RENFORTS DES MOYENS RÉPRESSIFS ET DE CONTRÔLE.”

à devoir supporter le poids des fraudes, des désignations indues et d'une éventuelle surconsommation judiciaire ❶. Cependant, l'augmentation continue du nombre de désignations a été d'une telle importance, que des réajustements budgétaires furent, chaque

semble n'avoir pas réellement fait ses preuves. Déjà lors de la conférence du jeune barreau de Bruxelles, en octobre 2006, la ministre de la Justice en place avait laissé entendre qu'elle souhaitait faire adopter, avant la fin de la législature, un projet de

n'accepte plus ces réponses du gouvernement qui ne consistent, la plupart du temps, qu'en des coupes budgétaires ou en renforts des moyens répressifs et de contrôle. Face aux nombreuses actions du monde juridique, associatif et citoyen, la ministre est restée longtemps indifférente. De la grève aux cartes blanches, des manifestations aux pétitions, des interpellations aux blocages d'audiences du tribunal de la jeunesse et via les permanences Salduz ❶, les avocats de l'O.B.F.G. n'ont pas baissé les bras, malgré les risques financiers encourus.

LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA GRÈVE ONT-ILS ÉTÉ ATTEINTS ?

Suite à la réception d'engagements de la ministre de la Justice, l'O.B.F.G. a fait savoir, le 26 juin 2012, qu'il suspendait toutes ses actions visant l'aide juridique

et les permanences Salduz. Le gouvernement aurait décidé, lors de son conclave budgétaire du mois de juillet dernier, de maintenir la valeur du point à 26,91 euros pour les prestations enregistrées durant l'année 2011 et rémunérées en 2012, sans aucune garantie pour le futur. Cette position correspond au minimum incompressible que réclamait les avocats mais reste insuffisante pour garantir le droit à un accès de qualité et équitable à la justice aux plus démunis. La ministre aurait cependant commandé un audit à l'Institut national de criminologie et de criminalistique ainsi qu'à l'Université de Liège. Un rapport qui, on l'espère, donnera des pistes de réflexion pour réformer le système devrait être rendu en septembre. Mais on peut craindre, comme l'indiquait Zakia Kattabi (Écolo), dans La Libre du 18 juin, que : "La ministre se dirige vers

un modèle de gestion de la justice purement technique, sans aucune réflexion sur la fonction sociale de la justice." ❷.

En conclusion, même si les exigences minimales des avocats semblent avoir été rencontrées par le maintien de la valeur du point, identique à celle de l'année passée, on ne peut pas encore affirmer que l'accès à la justice soit garanti, ni équitable pour tous les justiciables. En effet, le gouvernement a choisi de ne respecter que ses engagements minimaux, à savoir, ne pas dévaloriser la rémunération actuelle et future des avocats pro deo, au risque de se retrouver dans la même situation l'année prochaine. Sur la question des fruits de la grève, l'avocat pourra vous répondre que : "bien que le guacamole ❸ passe bien à l'heure de l'apéro, il attend généralement le plat de résistance..."

❶ La Libre Belgique, "Tous unis contre le gouvernement", 3 juillet 2012, at <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/747565/justice-tous-unis-contre-le-gouvernement.html>; Communiqué de la LDH, "SOS Justice", 3 juillet 2012, at <http://www.liguedh.be/espace-presse/123-communications-de-presse-2012/1509-sos-justice>

❷ Proposition de loi relative à l'aide légale, Doc. Parl., Ch. Repres. ; sess. Ord. 1996-1997, séance du 7 juillet 1997, n°1117/1. On retrouve cette argumentation dans les développements du projet de loi modifiant les articles 455 et 455bis du Code judiciaire qui évoquent même une situation qualifiée de "révoltante" pour les justiciables (op. cit., p.2).

❸ S. BOONEN, L'aide juridique à l'usage des magistrats, des avocats, des organisations d'aide juridique et de tous les praticiens en général, éd. Kluwer, Waterloo, 2007, Vol I, p. 17 et s.

❹ Loi du 13 avril 1995 modifiant les articles 455 et 455bis du Code judiciaire, M.B., 2 juin 1995. Ce n'est cependant qu'à dater du 1er septembre 1997 que les avocats ont pu officiellement bénéficier de l'indemnisation prévue (A.R. du 28 mai 1997, art. 2).

❺ L'idée d'augmenter les droits de mise en rôle vient d'être reprise dans une nouvelle loi du mois de juillet 2012, sans assurance que ces nouvelles recettes soient destinées à l'aide juridique.

❻ Les actes du colloque du 8 juin 2012 sont disponibles sur le site internet du Barreau de Bruxelles at http://www.barreaudebruxelles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=93&Itemid=113

❼ "L'Ordre national des avocats aurait souhaité une enveloppe ouverte, mais ce système eut été trop dangereux pour le budget", Rapport fait au nom de la Com-

mission de la Justice par M. Forêt à propos du projet de loi modifiant les articles 455 et 455bis du Code judiciaire ; Sénat, Doc. Parl., 1994/1995, rapport n°1376/2 du 29 mars 1995 de M. Forêt ; Pasin. 1995, p. 1679.

❽ S. BOONEN, L'aide juridique à l'usage des magistrats, des avocats, des organisations d'aide juridique et de tous les praticiens en général, éd. Kluwer, Waterloo, 2007, Vol II, p. 249 et s.

❾ J. CRUYPLANTS, "Ne pas tomber sous le coût de la Justice", Rapport à l'A.G. des bâtonniers francophones et germanophones sur le fonctionnement de l'accès à la justice, Supplément au n°1 de la lettre du barreau, 4ème trim. 2003.

❿ L. EVRARD, "actualités législatives", La Tribune, décembre 2006, p. 40.

⓫ "Le combat très social des avocats pro deo", in La Libre Belgique, 12 mai 2012, at <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/737452/le-combat-tres-social-des-avocats-pro-deo.html>; "Appel de diverses associations en faveur d'une revalorisation de l'aide juridique en Belgique", in Opinions RTBF, 15 juin 2012, at http://www.rtf.be/info/opinions/detail_l-acces-de-tous-a-la-justice-passe-par-le-refinancement-de-l-aide-juridique?id=7787611

⓬ L'arrêt Salduz de la Cour européenne des droits de l'Homme oblige chaque État membre du Conseil de l'Europe à offrir à toute personne les services d'un avocat dès les premiers instants de sa garde à vue.

⓭ La Libre Belgique, "Turtelboom a une vision idéologique", Entretien de Zakia Kattabi par Jean-Claude Matgen, 18 juin 2012, at <http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/744688/turtelboom-a-une-vision-ideologique.html>

⓮ Recette de cuisine à base d'avocats écrasés.

Le droit à l'aide juridique est garanti, tant au niveau européen qu'au niveau national, par plusieurs instruments juridiques.

Cadre légal

Le droit à l'aide juridique est garanti, tant au niveau européen qu'au niveau national, par différents instruments juridiques. Voici les principaux :

Au niveau européen

- La Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) - Article 6, § 3, c).
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - Article 47.

Au niveau national

- La Constitution belge - article 23.
- Le Code judiciaire - article 508/1 à 508/25 pour l'aide juridique.
- Le Code judiciaire - articles 664 à 699ter pour l'assistance judiciaire.
- La Loi du 23 novembre 1998 (M.B., 22 déc. 1998).
- Arrêté royal du 20 décembre 1999 (M.B. 30 déc. 1999) fixant les conditions d'octroi, le tarif et les modalités de paiement de l'indemnité allouée aux avocats, modifié par l'A.R. du 10 juin 2006 (M.B., 13 juin 2006).
- Arrêté royal du 18 décembre 2003 (M.B. 24 déc. 2003) déterminant les conditions de la gratuité totale ou partielle du bénéfice de l'aide juridique et de l'assistance judiciaire, modifié par l'A.R. du 31 août 2011 (M.B. 8 sept. 2011)
- Arrêté ministériel du 20 décembre 1999 (M.B. 30 déc. 1999), fixant la liste des points pour les prestations effectuées par les avocats chargés de l'aide juridique, abrogé par l'A.M. du 21 août 2006 (M.B., 28 août 2006).



Infor GazElec

L'énergie, c'est un droit !

Choisir un meilleur fournisseur d'énergie, oui mais...

Quel est le fournisseur le plus intéressant pour votre consommation d'énergie?
Comment changer de fournisseur? Quels sont vos droits ?

Infor Gaz Elec fait pour vous une comparaison des offres et des prix, vous aide à faire un changement...



informations et conseils gratuits :

02/209.21.90

www.inforgazelec.be

2010

Année européenne de lutte contre la pauvreté

La STIB montre la voie...

- **CHASSE AUX CHÔMEURS** Détracteurs et opposants serrent les rangs
- **EUROPE L'UE** véritable de pauvreté
- **ÉNERGIE** Débats électriques autour des compteurs intelligents

Contrat... de chômage

- **CHÔMAGE ET CPAS** Le contrat en question?
- **EUROPE ET CRISE** Une prospérité sans croissance?
- **MENDICITE** Au-delà des chaînes sur les lieux

Énergie: quels droits pour le consommateur?

- **CHÔMAGE** Pourquoi élargir la responsabilité?
- **CPAS** Une machine à brayer les habitants?
- **FEMMES** Et toutes les autres...

Les enjeux sociaux de la régionalisation

- **ACTIVATION** Chômeurs sans contrat, chômage sans retraite...
- **CPAS** La santé, un lien pour les parents?
- **PAUVRETÉ** Deux mille dix, l'année catastrophe!

Travail social ou contrôle social?

- **CHÔMAGE** Les réformes de formes et d'actes préparent le malaise
- **DROITS FONDAMENTAUX** La Santé de l'État exige votre collaboration
- **ÉNERGIE** Info Gaz Doc, trois années au service des consommateurs

Un gouvernement anti-chômeurs?

- **CHÔMAGE** Sclérose, appauvrissement, exclusion
- **EUROPE** Crise, austérité, méfiance
- **ÉNERGIE** Compteurs intelligents et à budget

Des solutions à la crise...

UN GANT DE VELOURS POUR LES BANQUIERS
& UNE MAIN DE FER POUR LES PAUVRES

- **EUROPE** Les causes de la crise et quelques pistes pour s'en sortir
- **CHÔMAGE** Sapeurs les obligations pour saigner les banquiers?
- **PAUVRETÉ** Sans et sans emploi, les deux faces d'une même médaille

1970

ETUDES ALLOCATIONS D'ATTENTE TRAVAIL

1994

ETUDES STAGE D'ATTENTE ALLOC. D'ATT. TRAVAIL ALLOC. CHÔMAGE

2012

ETUDES STAGE D'INSERTION ALLOC. D'INS. TRAVAIL

- **JEUNES** Stage et allocations d'attente deviennent stage et allocations d'insertion...
- **CHÔMAGE** Nouvelles et vieilles recettes gouvernementales contre les chômeurs...
- **EMPLOI** Priorité la "flexibilité" ou la réduction collective de temps de travail?

L'UE, la grande faucheuse

AUSTERITÉ

- **UNION EUROPÉENNE** Non à la palette "austéritaire"!
- **CHÔMAGE ET CPAS** Le gouvernement déclare la guerre aux parents
- **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** Inscription sociale au lieu de marché?